Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15841 – 7 F | MARDI 2 JANVIER 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Ahmed Ouyahia est nommé premier ministre en Algérie

LE PRÉSIDENT Liamine Zeroual a nommé, dimanche 31 décembre 1995, un nouveau premier ministre en la personne de son directeur de cabinet. Ahmed Ouyahia, en succédant à l'âge de quarante-trois ans à Mokdad Sifi, devient ainsi le plus jeune chef du gouvernement de l'histoire de l'Algérie indépendante. Si la nomination de ce très proche collaborateur du chef de l'Etat n'a pas constitué une réelle surprise pour les Algériens – la presse avait à plusieurs reprises cité son nom –, la composition de son gouvernement alimente rumeurs et spéculations. M. Zeroual aurait proposé aux trois formations qui ont présenté un candidat à l'élection présidentielle du 16 novembre de faire partie de la future équipe. Mahfoud Nahnah (MSI-Hamas), Saïd Sadi (RCD) et Noureddine Boukrouh (PRA) réserveraient encore leur réponse.

Lire page 2

M. Chirac se dit résolu à réformer la France dans le « dialogue » et la « concertation »

Le chef de l'Etat affirme que les espoirs suscités par son élection « ne seront pas déçus »

JACQUES CHIRAC s'est employé à restaurer la *« confiance »* des Français dans l'action du gouvernement, à l'occasion des traditionnels voeux présidentiels du 31 décembre. Le chef de l'État a assuré qu'il souhaitait tirer les *« leçons »* de la crise sociale que vient de vivre le pays. *« Au-delà de la défense d'intérêts particuliers »*, cette crise, a souligné M. Chirac, a mis en lumière *« des inquiétudes, des angoisses »*. Le président de la République a également admis que le conflit *« a révélé un manque de confiance dans des pouvoirs qui sont parfois ressentis comme éloignés des réalités quotidiennes et qui n'auraient d'autres réponses aux problèmes de l'heure que l'accroissement des contributions de chacun. »* Toujours au chapitre de l'autocritique, M. Chirac a reconnu que la crise avait pu éveiller *« quelques doutes par rapport aux espoirs que* [son] *élection a fait naître »*. *« Eh bien, non, ces espoirs, je les porte, ils ne seront pas déçus »*, a martelé M. Chirac.



Tout en rendant hommage à Alain Juppé, le président de la République a souligné qu'*« on ne changera pas la France sans les Français »*. *« Chacun d'entre nous a soif de considération, d'explications,* a-t-il continué. *Et c'est vrai que nous avons moins que d'autres l'habitude de la concertation. C'est tous ensemble que nous devons retrouver les voies du dialogue. Le progrès social en dépend »*. Tandis que M. Chirac recevait l'approbation de sa majorité, Marc Blondel, le secrétaire général de FO, a noté *« quelques ouvertures »* et espéré que *« les encouragements du président de la République seront accompagnés de réalisations »*. Plus sévère, François Hollande, porte-parole du PS, a surtout décelé dans les voeux présidentiels *« une suite de contradictions »*.

Par ailleurs, le Conseil constitutionnel a validé la loi d'habilitation sur la protection sociale, en estimant que la tentative d'obstruction de la gauche justifiait le recours par le premier ministre et la majorité sénatoriale à des procédures contraignantes. Le gouvernement a immédiatement transmis aux partenaires sociaux, pour avis, deux projets d'ordonnances, révélant ainsi que les revenus des livret A échapperont à la ponction de 0,5 % pour financer la dette de la sécurité sociale. En revanche, la réduction des droits de succession en cas de donation d'entreprise a été jugée contraire à la Constitution.

Lire pages 4 et 5 et notre éditorial page 9

La compagnie Air Inter affronte une concurrence nationale libre

AIR INTER a changé de nom le 1er janvier et s'appelle désormais Air Inter Europe. La compagnie intérieure s'apprête à fusionner avec les activités européennes d'Air France en avril 1997. En attendant, elle doit faire face à une nouvelle étape de la libéralisation du ciel en Europe : les compagnies nationales peuvent, à partir du 1er janvier, ouvrir toutes les lignes de leur choix sans avoir à demander d'autorisation administrative. Dèjà, depuis 1991, des compagnies concurrentes, comme AOM ou Air liberté, ont obtenu les licences d'exploitation de quelques liaisons entre Paris et des grandes villes de province. Air Inter a souffert puisqu'elle affichera un déficit de 400 à 500 millions de francs en 1995 contre un bénéfice en 1994. Pour faire face, la compagnie va abaisser certains tarifs et renforcer ses liaisons inter-régionales. Elle devra surtout améliorer sa productivité et sa rentabilié.

Lire page 10

Le retour d'un champion kenyan



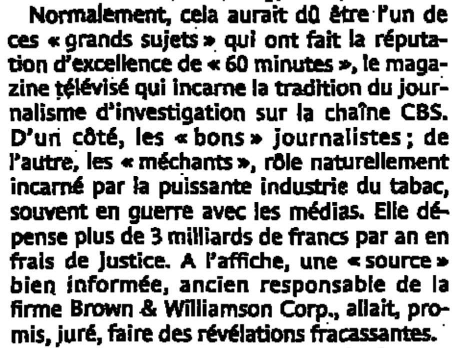
JOHN N'GUGI

A L'ÂGE de trente-trois ans, le Kenyan John N'Gugi, quintuple champion du monde de cross, amorce un retour à la compétition. Suspendu en février 1993 par la Fédération internationale amateur d'athlétisme (IAAF) pour avoir refusé de se soumettre à un contrôle antidopage inopiné au Kenya, John N'Gugi a finalement été réhabilité au printemps. Le coureur avait certifié ne pas avoir compris ce que lui voulait l'émissaire de l'IAAF. Prenant en compte des facteurs culturels, tels que sa mauvaise compréhension de l'anglais, et des règlements internationaux, le conseil de la Fédération l'a estimé *« suffisamment puni »*.

Mais dans sa retraite forcée, le soldat de l'armée kenyane s'était empâté d'une trentaine de kilos. Il est reparu il y a deux mois et demi aux 10 kilomètres d'Edimbourg pour se classer 26e. Son anglais reste hésitant mais son poids a diminué. Dimanche 31 décembre 1995, à la Corrida de Houilles, N'Gugi a terminé 14e à 1 min 53 s du Marocain Kalid Skah, qui signait sa septième victoire en sept participations.

Lire page 11

CBS se perd dans un halo de fumée



WASHINGTON
de notre correspondant

Normalement, cela aurait dû être l'un de ces « grands sujets » qui ont fait la réputation d'excellence de « 60 minutes », le magazine télévisé qui incarne la tradition du journalisme d'investigation sur la chaîne CBS. D'un côté, les « bons » journalistes ; de l'autre, les « méchants », rôle naturellement incarné par la puissante industrie du tabac, souvent en guerre avec les médias. Elle dépense plus de 3 milliards de francs par an en frais de Justice. A l'affiche, une « source » bien informée, ancien responsable de la firme Brown & Williamson Corp., allait, promis, juré, faire des révélations fracassantes.

Selon ce Monsieur X, la grande firme a abandonné son projet de mettre en vente une cigarette peu nocive. Elle a détruit les preuves de ce lancement commercial. Elle a sciemment utilisé une substance aromatique, la coumarine, réputée favoriser le cancer chez les animaux. Enfin, un responsable de Brown & Williamson aurait menti, lors d'une audition devant le Congrès, à propos de la nocivité de la nicotine.

Hélas ! ce scoop est devenu un pétard mouillé. « 60 minutes » a diffusé son sujet, mais sans interview. Motif invoqué ? CBS aurait risqué un procès, dans la mesure où son informateur était lié par un accord de confidentialité envers son ex-employeur. Or CBS est fragile financièrement et ne cesse de plonger : « numéro un » à l'Audimat en 1985, avec près de 28 % de l'audience, elle est tombée à 9,5 %, ce qui la classe derrière ABC et NBC. Pas question donc de risquer des millions de dollars de dommages et intérêts. Emoi dans la profession, sur l'air de la liberté d'expression et de l'indépendance des médias face aux pouvoirs d'argent.

Puis le *Daily News* a vendu une partie de la mèche, en publiant des extraits de l'interview, et surtout en dévoilant l'identité de la « source » : Jeffrey Wigand, ancien responsable des études chez B&W. Une simple fuite ? Oui, mais orchestrée par un membre de l'équipe de « 60 minutes » ! Nouveau toilé. Le président de CBS News, Eric Ober, s'est excusé pour ce manquement sans précédent à l'éthique journalistique tout en promettant de soutenir financièrement Jeffrey Wigand contre la direction de B&W.

Ce n'était pas tout. Le *Wall Street Journal* révéla que certains patrons de « 60 minutes » avaient conclu un accord secret avec M. Wigand, aux termes duquel celui-ci obtenait divers avantages : le versement d'une somme de 12 000 dollars, à titre de consultant, pour une précédente émission sur l'industrie du tabac ; la promesse que CBS l'indemniserait en cas de poursuites de B&W ; enfin, un droit de veto sur la diffusion de l'interview. Cette fois, la mesure était comble. Ce n'est pas que la pratique consistant à rémunérer des informateurs soit tellement inhabituelle : cela porte même un nom : le *« checkbook journalism »* (journalisme du chéquier).

Les journalistes de « 60 minutes », souvent présentés comme des parangons de déontologie, se sont bien gardés de divulguer aux téléspectateurs les à-côtés financiers de ce scoop manqué. Mensonge par omission ? Si l'on veut. Mais l'éthique est sérieusement écornée au passage. Sans compter que l'industrie du tabac s'en tire à bon compte, grâce à CBS. En somme, une variante de l'histoire de l'arroseur arrosé. Ou plutôt enfumé.

Laurent Zecchini

■ Israël et la Syrie négocient la paix

Le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, a indiqué, le 31 décembre, que les discussions avec Damas sont encourageantes et que la Syrie faisait preuve de compréhension. p. 2

■ Les chars américains en Bosnie

Les premiers chars lourds américains sont arrivés en Bosnie après une semaine de lutte contre le froid, la neige et les flots tumultueux de la Save. p. 16

■ Le contrôle technique des voitures est renforcé

Des mesures destinées à accroître la sécurité des véhicules entrent en vigueur le 1er janvier. Le contrôle technique doit désormais être renouvelé tous les deux ans. p. 6

■ Des souliers de gentleman

Le classicisme des chaussures Church a fait leur succès depuis 1876. Toujours contrôlée par la famille des fondateurs, l'entreprise est cotée au Stock Exchange. p. 10

■ La disparition du dramaturge Heiner Müller

Le dramaturge allemand, directeur du Berliner Ensemble, est mort à l'âge de soixante-six ans. Il a écrit plus de trente pièces. Son style « incendiaire » a transformé l'écriture du théâtre. p. 13

La grande déception des Québécois

EN PRÉSENTANT ses voeux de fin d'année à ses concitoyens, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, a souhaité que chacun d'entre eux profite des fêtes pour *« réfléchir sur les actions à entreprendre pour que le Canada, considéré par les Nations unies comme le pays où l'on vit le mieux au monde, continue de rester pacifique, prospère et uni »*.

Deux mois après la victoire très serrée des fédéralistes au référendum québécois sur l'indépendance de la province, les Canadiens font tout pour oublier les risques, toujours réels, de désintégration du pays. Ne sont-ils pas, du reste, particulièrement préoccupés par le ralentissement de la croissance et le chômage qui perdure à un niveau élevé (9 % de la population active) ? Seulement un Canadien sur cinq, selon un récent sondage, se déclare disposé à tenter de trouver un nouveau compromis avec le Québec pour que la province francophone se sente plus à l'aise au sein de la fédération.

Le Québec reste traumatisé et profondément divisé après l'épreuve référendaire, où, avec un taux de participation extraordinairement élevé, 50,6 % des électeurs ont voté contre la *« souveraineté »* assortie d'une offre de partenariat avec le reste du Canada. Fédéralistes canadiens et québécois ont été unanimes à constater, au-delà de cette polarisation, que les Québécois réclamaient de profonds aménagements de la fédération canadienne. M. Chrétien l'a reconnu, qui a promis, au soir du référendum, des *« solutions innovatrices »*, afin que le Canada ne vive *« plus jamais pareille crise existentielle »*.

Mais l'immense majorité des Québécois a été déçue des vagues changements proposés, à la mi-décembre, par M. Chrétien, dans une démarche apparue comme improvisée. Avant même d'attendre le rapport du comité de sages invités à lui soumettre des propositions, le chef du gouvernement canadien a déposé à la Chambre des communes d'Ottawa une résolution reconnaissant que le *« peuple québécois »* formait une *« société distincte »*, définie comme *« une majorité d'expression française, une culture unique et une tradition de droit civil »*. Approuvée par 148 voix contre 91, cette *« motion »* ne peut cependant qu'avoir valeur de symbole : les Québécois réclament depuis le début des années 80 que la reconnaissance de leurs spécificités soit inscrite dans la Constitution, de manière à protéger les droits (linguistiques et culturels notamment) qui en découlent. Considéré par les indépendantistes comme de la *« poudre aux yeux »*, ce texte a été vivement décrié par le Reform Party, l'opposition canadienne de droite fortement représentée dans l'ouest du pays. Son chef, Preston Manning, est opposé *« à mort »*, selon ses termes, à tout privilège particulier au bénéfice du Québec, susceptible d'écorner le principe de l'égalité des dix provinces canadiennes.

Tout aussi symboliquement, les députés d'Ottawa ont adopté une deuxième résolution en faveur d'un droit de veto à toute modification de la Constitution, qui serait octroyé non seulement au Québec mais aussi à l'Ontario, à la Colombie-Britannique, ainsi qu'à deux ensembles régionaux, les provinces Atlantiques et celle du Centre-Ouest.

Martine Jacot

Lire la suite page 9

La longue marche du cinéma chinois



CONFRONTÉ à l'économie de marché, le cinéma chinois est en pleine mutation. Les studios, qui bénéficient désormais d'une certaine autonomie financière et artistique, diversifient leurs productions, jusque-là limitées aux drames paysans et aux grandes reconstitutions historiques.

Lire page 8

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 360 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0102 - 7,00 F

ALGÉRIE Le président Liamine Zeroual a confié, dimanche 31 décembre 1995, à son directeur de cabinet, Ahmed Ouyahia, quarante-trois ans, le soin de former un nouveau gouvernement, remplaçant à ce poste Mokdad Sifi, avec mission de préparer les élections législatives et de continuer les réformes économiques. ● LE NOUVEAU PREMIER MINISTRE va maintenant s'employer à composer son équipe qui, contrairement aux précédents gouvernements, pourrait accueillir des représentants des trois partis, notamment des islamistes modérés, qui ont concouru lors de l'élection présidentielle du 16 novembre 1995, concrétisant ainsi, dans les rouages de l'Etat, la notion de pluralisme politique. ● UNE POLITIQUE DE RIGUEUR, illustrée par la loi de finances pour 1996 que vient de signer M. Zeroual, devra être approfondie par le nouveau chef de gouvernement.

Ahmed Ouyahia est chargé d'incarner la « rupture » avec l'ancien système

Le nouveau premier ministre algérien sera, cependant, contraint de continuer une politique d'austérité économique illustrée par l'augmentation, au 1er janvier, du prix de certains produits de première nécessité, comme le lait et le pain

C'EST PRESQUE sans surprise que les Algériens ont appris, dimanche 31 décembre, la nomination au poste de premier ministre d'Ahmed Ouyahia, proche collaborateur du président Liamine Zeroual. Depuis une semaine, ce *jeune diplomate de carrière* âgé de quarante-trois ans était donné *par une partie de la presse locale* comme le possible successeur de Mokdad Sifi, qui avait été reconduit dans ses fonctions jusqu'à la fin de l'année par le chef de l'Etat, au lendemain de la victoire de ce dernier – avec une confortable majorité – lors de l'élection présidentielle pluraliste du 16 novembre.

Le chef de l'Etat s'était engagé, pendant sa campagne électorale, à consacrer la « *rupture* » avec « *l'ancien système* ». En choisissant, six semaines après son élection, un homme relativement jeune, peu connu du grand public et qui n'appartient ni au sérail militaire ni au vivier politique qui a fourni la majorité des cadres ayant dirigé le pays depuis l'indépendance en 1962, il honore donc la promesse faite à ses compatriotes.

Prudent, cependant, M. Zeroual a préféré nommer son directeur de cabinet : *une personnalité* qu'il connaît donc très bien et qui lui est tout dévouée. M. Ouyahia aurait participé activement aux différentes phases du dialogue avorté avec l'opposition au cours de l'année 1994 et surtout aux tractations semi-secrètes que la présidence d'Etat a mené *sans succès avec les dirigeants* emprisonnés de l'ex-Front islamique du salut (FIS), Abassi Madani et Ali Benhadj.

En se trouvant mêlé de près, au « *saint des saints* », aux tentatives « *d'ouverture* » de M. Zeroual envers l'opposition légale et les islamistes, le nouveau premier ministre aurait acquis une bonne connaissance des arcanes du pouvoir et des milieux politiques dans cette phase cruciale que traverse son pays. Selon les analystes, il aurait donc un profil plus « *politique* » que son prédécesseur, « *technocrate* » à la personnalité discrète à la tête du gouvernement depuis avril 1994, et dont les bons et loyaux services ont été récompensés par une nomination de ministre d'Etat à la présidence.

La passation des pouvoirs a été menée tambour battant, dimanche, dans les salons du palais du gouvernement, en plein centre de la capitale. Après avoir rendu un hommage appuyé à M. Sifi, dont « *l'abnégation* » a été aussi saluée par le président Zeroual, M. Ouyahia, que la radio d'Etat reconnaît comme l'un « *des plus brillants* » cadres du pays, a qualifié sa nomination d'« *honneur et de charge difficile* », compte tenu des moments « *particuliers que traverse le pays et des attentes du peuple algérien* ». Il devrait annoncer la composition de son cabinet dans les tout prochains jours.

GARDER LES MAINS LIBRES

Cette tâche délicate, il devra la mener avec doigté compte tenu des prochaines échéances qui attendent le pays : notamment l'organisation, probablement dans les six mois à venir, d'élections législatives et locales, et l'approfondissement des réformes économiques, entamées dans un contexte difficile par M. Sifi. Les rumeurs vont bon train à Alger sur les éventuels ministrables. Car bien plus que d'un nouveau chef du gouvernement, les Algériens attendent de juger, à l'aune de la future équipe, si la « *rupture* » et les « *changements* » promis par M. Zeroual ont de bonnes chances de se concrétiser.

Quelques titres de journaux privés, comme *Liberté*, ont d'ores et déjà annoncé, il y a quelques jours, que le chef de l'Etat avait proposé aux trois partis qui avaient présenté un candidat à l'élection présidentielle du 16 novembre, de faire partie du gouvernement. Le Mouvement de la société islamique (MSI-Hamas) de Cheikh Mahfoud Nahnah, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Saïd Sadi et le Parti du renouveau algérien (PRA) de Noureddine Boukrouh auraient cependant réservé leur réponse.

A en croire certaines rumeurs, les dirigeants de ces trois partis seraient tentés d'accepter un ou plusieurs portefeuilles, non pas pour eux-mêmes, cependant, mais pour des cadres de leur formation respective. Manière, tout en participant pour la première fois à la gestion des affaires du pays, de ne pas trop se compromettre politiquement et de garder les « *mains libres* ». L'arrêt de la violence reste en effet toujours la préoccupation majeure des Algériens qui doivent, en outre, faire face à une situation économique de plus en plus difficile caractérisée par de nouvelles augmentations des prix, notamment ceux de l'électricité, du gaz, du pain, du lait et des carburants.

Ali Habib

Un diplomate d'origine kabyle

Originaire de Kabylie, marié et père de deux enfants, Ahmed Ouyahia, âgé de quarante-trois ans, est le plus jeune premier ministre de l'histoire de l'Algérie indépendante. Après avoir servi à la présidence de la République de 1976 à 1979, au titre du service national puis en qualité d'administrateur, il a réintégré le ministère des affaires étrangères, où il a exercé à la direction Afrique (1979-1981) avant d'être affecté à l'ambassade algérienne en Côte-d'Ivoire (1981-1984). Il est nommé ensuite à la mission permanente de l'Algérie auprès de l'ONU, à New York (1984-1989). Il regagne l'administration centrale jusqu'en août 1992, où il occupe le poste de conseiller dans le cabinet du chef de la diplomatie avant d'être responsable du département Afrique du ministère des affaires étrangères. Nommé ambassadeur au Mali en septembre 1992, il est rappelé, un an plus tard, pour devenir secrétaire d'Etat à la coopération et aux affaires maghrébines. Depuis février 1994, il était directeur de cabinet du chef de l'Etat.

Le retour des bûches

Les traditionnelles bûches du réveillon de fin d'année ont réapparu, dimanche 31 décembre, 1995 dans les vitrines d'Alger, après une éclipse de deux ans. Les plus célèbres pâtissiers de la capitale ont été assaillis. Des files d'attente, composées en majorité de jeunes filles, se sont formées sur les trottoirs. Les plus avertis avaient déjà acheté leur bûche, la veille. Les menaces des groupes islamistes armés avaient porté un coup d'arrêt à la tradition. Lors des précédents réveillons, quelques boulangers téméraires avaient passé outre leurs interdits, en confectionnant les pâtisseries « *sous le manteau* » et en les vendant dans des emballages anonymes pour donner le change. – *(AFP.)*

Le pays se range aux lois du marché

PARMI LES TÂCHES DIFFICILES qui attendent *M. Ouyahia figure au premier rang le* passage de l'économie algérienne aux lois du *marché. Celui-ci est déjà entamé puisque le* commerce extérieur et la plupart des prix sont *libres. Une série d'augmentations sont intervenues* en ce début d'année qui concernent l'électricité, *les carburants, le gaz, l'eau, le pain, le* lait.

Sur deux autres plans, l'économie algérienne s'est aussi mise aux « normes » des pays occidentaux : le cours officiel du dinar est maintenant proche de sa valeur réelle. Le déficit budgétaire a complètement disparu dans la loi de finances de 1996 signée, samedi 30 décembre, par le président Zeroual. Celle-ci, qui prévoit un excédent de 24 milliards de dinars (2,4 milliards de *francs*), accentue l'austérité du précédent budget.

Pour compenser cette rigueur et la disparition du soutien des prix des produits de première nécessité, *qui sera totale en 1997, le budget* comporte un « *filet social* » de 23 milliards de dinars *(2,3 milliards de francs) destiné aux plus* démunis. De même, les pensions des invalides de *guerre seront augmentées, et des exonérations* fiscales accordées aux handicapés, aux entreprises socioculturelles et aux sociétés de tourisme.

Le Fonds monétaire international (FMI) qui, en juillet, a généreusement rééchelonné le paiement de ses dettes extérieures, ne tarit pas d'éloges à son égard. L'Algérie a, ainsi, pu bénéficier de nouveaux crédits. *Mais si le pays est* maintenant relativement à l'aise financièrement, son *économie aura complètement stagné* en 1995, comme en 1994, déjouant les prévisions, *trop optimistes, qui avaient été faites par le FMI.*

La reprise de la croissance va maintenant dépendre *de la confiance des capitaux étrangers* susceptibles de s'investir sur son sol. De ce point *de vue, la signature entre Total et la Sonatrach,* annoncée par *El Hayat*, quotidien saoudien paraissant à *Londres, d'un important contrat d'ex*ploitation de gaz au sud-est de Hassi R'Mel, à Tin Fouyé Tabankort, s'il est confirmé, sera une bonne nouvelle pour un pays qui commence à s'ouvrir aux compagnies étrangères.

Israël et la Syrie étudient comment « combler leurs écarts »

LE PREMIER MINISTRE israélien, Shimon Pérès, a déclaré, dimanche 31 décembre, en conseil des ministres, que les négociations avec la Syrie organisées près de Washington étaient encourageantes et que Damas faisait preuve de compréhension. Selon un communiqué officiel, « *le premier ministre a insisté sur l'ouverture d'esprit et l'atmosphère positive qui prévalent, de même que sur la compréhension dont font preuve les négociateurs syriens sur un certain nombre de questions* ».

M. Pérès a précisé que « *les divergences portent essentiellement sur la nature d'un règlement de paix* », indique une source gouvernementale. Le premier ministre a réaffirmé que « *l'ampleur du retrait* (du plateau du Golan) *sera fonction de l'ampleur de la paix* ». En conséquence, la délégation israélienne n'a toujours pas présenté à ses vis-à-vis syriens de « *cartes* » de la nouvelle frontière projetée entre les deux pays.

Auparavant, le chef de la délégation israélienne, Ouri Savir, avait *déclaré à la presse que « les questions de fond n'ont pas encore été abordées »*, mais que le sentiment prévalait « *que les Syriens sont sérieux dans leur intention de conclure un accord* », la question demeurant de savoir « *s'il est possible de combler les écarts* ». Selon M. Savir, une première évaluation pourra être faite sur ce point en fin de semaine, une fois que les négociateurs, demeurés aux Etats-Unis pour des consultations informelles, se seront retrouvés, en principe à partir du 3 janvier, pour une nouvelle session de pourparlers prévue pour durer trois jours.

Le chef des négociateurs syriens, Walid Mouallem, avait déclaré, samedi, que la première session de négociations avec les Israéliens avait été « *utile* » dans la mesure, où, en l'absence délibérée d'un ordre du jour, chacune des deux parties avait pu s'informer des idées de l'autre, qu'il s'agisse « *du retrait* [israélien du plateau du Golan], *des relations de paix, d'arrangements de sécurité, du calendrier* [d'application d'un accord de paix] *et d'une solution globale du conflit qui implique (...) un retrait du Golan et du Liban* ».

ATTAQUES À LA ROQUETTE

Le bureau de M. Pérès avait publié, samedi, un communiqué, indiquant qu'Israël considérait « *avec gravité* » les attaques à la roquette katioucha lancées par le mouvement de la résistance islamique pro-iranien Hezbollah, dans la nuit de vendredi à samedi, contre des localités du nord d'Israël et la « zone de sécurité » occupée par Tsahal au Liban sud – blessant deux militaires israéliens. M. Pérès a demandé à la Syrie, par l'intermédiaire des Etats-Unis, de « *freiner les activités du Hezbollah* ». Selon la radio israélienne, le chef de la diplomatie syrienne, Farouk El Chareh, a *répondu au secrétaire d'Etat américain*. Warren Christopher, que Da*mas était opposé à une « escalade militaire à la frontière israélo-libanaise »*.

Recevant des dignitaires religieux musulmans libanais, le chef de la diplomatie iranienne, Ali Akbar Velayati, a réaffirmé le soutien de son pays aux forces anti-israéliennes au Liban. La veille, la présidence iranienne avait annoncé le report *sine die* d'une visite en Syrie – prévue dans les premiers jours de 1996 – du vice-président Hassan Habibi. L'ensemble de la presse avait violemment critiqué la Syrie, en dénonçant son « *ingratitude* » et en l'accusant de s'« *humilier* » en négociant avec Israël. Plusieurs journaux avaient aussi reproché à Damas d'avoir apporté son soutien à l'Etat des Emirats arabes unis dans le conflit qui les oppose à Téhéran à propos de la souveraineté de trois îles dans le Golfe. – *(AFP, Reuter.)*

Le régime afghan propose de nouveaux pourparlers de paix

Les talibans, mouvement des « étudiants en religion », demeurent inflexibles

LA GUERRE CIVILE afghane est à ce point jalonnée de négociations avortées que la moindre amorce de tractations nouvelles n'éveille plus qu'un scepticisme blasé, voire une totale indifférence. Le dernier en date des plans de paix torpillés remonte au mois de novembre quand l'envoyé spécial de l'ONU, le tunisien Mahmoud Mestiri, s'était, une fois encore, heurté à l'inflexibilité des factions antagonistes de cette « guerre oubliée » de l'Occident qui, depuis 1992, a fait 25 000 morts dans la seule capitale.

Pour autant, faut-il tenir a priori pour vaine l'invitation à une reprise des pourparlers lancée, jeudi 28 décembre, par le président autoproclamé de l'Etat islamique d'Afghanistan, Burhanuddin Rabbani, qui contrôle Kaboul avec le parti Jamiat et ses alliés ?

UNE OFFRE INÉDITE

Dans un geste sans précédent depuis le déclenchement des *combats fratricides entre factions* moudjahidines, qui a suivi la chute *du régime communiste, en avril* 1992, M. Rabbani propose, en effet, de se rendre dans les fiefs mêmes de ses adversaires pour s'y entretenir de paix. Selon des sources proches du régime citées par l'Agence France Presse, le chef de l'Etat envisage de discuter de la formation d'un gouvernement de réconciliation composé de « *tous les éléments de la société afghane* ».

« *Dès que possible* », M. Rabbani pourrait se déplacer à Kandahar, dans le sud du pays, le quartier général des talibans, étudiants en religion, ultratraditionalistes, à Mazar e Sharif dans le Nord, bastion du chef ouzbek ex-communiste Rashid Dostom, et même à Sarobi, dans l'Est, où vit reclus le chef intégriste du Hezb-e-islami, Gulbuddin Hekmatyar. Ces derniers n'ont pas encore fait connaître leur position. On en saura davantage à l'issue d'une importante réunion du Conseil de coordination suprême – *structure groupant la plupart des* adversaires du régime à l'exception *notable des talibans – qui doit* être organisée, mardi 2 janvier, *pour décider de la réponse à ap*porter à l'offre inédite de M. Rabbani. Cette réunion fera suite à des contacts séparés qui ont déjà été noués entre les « *présidentiels* » et chacune des composantes de ce front d'opposition.

D'ores et déjà, les talibans ont opposé une sèche fin de non-recevoir à la démarche des autorités de Kaboul. Du Pakistan, un porte-parole du mouvement a qualifié cette dernière de « *ruse* » et de « *piège* ». Or les talibans, qui contrôlent la moitié méridionale du pays et campent dans les faubourgs sud de Kaboul, sont actuellement la principale force militaire de l'opposition.



COMBATS A KABOUL

Aussi leur défection augure-t-elle très mal du sort que pourra connaître cette ébauche de nouvelles discussions. Les combats qui ont opposé, dimanche, à Maidan Shahr et à Kaboul, les forces gouvernementales et les « *étudiants en religion* », viennent d'illustrer l'impasse qui persiste sur ce front.

Il n'en reste pas moins que l'éventualité d'un *modus vivendi* conclu entre M. Rabbani et MM. Dostom et Hekmatyar ne serait pas sans effet sur la scène politico-militaire en précipitant l'isolement des talibans qui, dès lors, seraient désignés comme des fauteurs de guerre après s'être présentés comme des faiseurs de paix. C'était, en effet, en capitalisant le ras-le-bol des populations pashtounes du Sud contre des factions moudjahidines responsables de la ruine du pays après 1992 que les « étudiants en religion » avaient bâti leur popularité initiale, à l'automne 1994.

En bombardant sans discernement la population civile de la capitale, les talibans ont déjà montré qu'ils ne se comportaient guère différemment des petits seigneurs de guerre dont ils exigent le désarmement. En se plaçant d'emblée hors des discussions de paix, ils risquent fort d'accélérer ce processus de « normalisation » qui tend à les ravaler au rang de faction militaire comme une autre.

Frédéric Bobin

Le réquisitoire d'Amnesty International

Amnesty International vient de publier un implacable réquisitoire sur l'Afghanistan. Exécutions, bombardements de *zones d'habitation*, disparitions, incarcérations, recours à la torture, viols de femmes et de fillettes : la liste des exactions dressée dans le rapport de l'organisation de défense des droits de l'homme donne la mesure de la catastrophe humanitaire qui frappe un pays naguère objet de toutes les sollicitudes et aujourd'hui victime de l'oubli général.

« *Le monde a trahi le peuple afghan* », s'insurge Amnesty. A son avis, la « *tragédie des droits de l'homme* » en Afghanistan n'aurait jamais connu une telle ampleur sans les interventions de puissances extérieures qui n'ont pas cessé depuis 1979. Après avoir donné le détail des « *quantités considérables d'armes et de munitions déversées dans le pays pendant plus de dix ans* » par l'ex-Union soviétique et les Etats-Unis, le rapport cite l'Inde, l'Iran, la Libye, le Pakistan, l'Arabie saoudite, le Soudan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan parmi les pays qui continueraient d'armer les factions qui s'affrontent en Afghanistan.

Le président de la République italienne a refusé la démission de Lamberto Dini

Les principaux partis semblent d'accord pour retarder la date des élections anticipées

Le président de la République italienne, Oscar Luigi Scalfaro, a refusé, samedi 30 décembre, la démission du chef du gouvernement, Lamberto Dini. Il a renvoyé ce dernier devant le Parlement pour vérifier s'il pouvait y trouver une majorité, afin d'éviter d'organiser des élections durant la présidence italienne de l'Union européenne, qui a commencé lundi 1er janvier.

ROME
de notre correspondante

Au terme d'une rencontre qui a duré plus d'une heure, samedi 30 décembre au Quirinal, le président de la République italienne, Oscar Luigi Scalfaro, n'a pas accepté la démission du chef du gouvernement, Lamberto Dini, et a préféré renvoyer ce dernier devant le Parlement, « siège », à ses yeux, *« de toute clarification politique »*. En clair, cela signifie que le président de la République met les partis politiques face à leurs responsabilités. Il leur appartiendra donc de choisir entre plusieurs options : soit la reconduction d'un gouvernement « Dini *bis* », sous une forme plus ou moins élargie, qui pourrait réaliser certaines réformes avant un retour aux urnes, soit la convocation d'élections immédiates, en respectant les règles, c'est-à-dire cinquante-cinq jours de délai entre la dissolution des Chambres et le scrutin. Troisième solution : le vote n'interviendrait qu'après une réforme de structure de la Constitution.

Toutes les formules sont envisageables, même si le début de la présidence européenne de l'Italie, le 1er janvier, incite à une certaine « stabilité » par égard aux partenaires européens, ce qui semble exclure des élections à très court terme. Quoi qu'il en soit, le débat à la Chambre des députés commencera sans doute le 9 ou le 10 janvier. D'ici là, les forces politiques, particulièrement divisées sur la conduite à tenir, y compris au sein des deux rassemblements de centre gauche et de centre droit, devront trouver un terrain d'entente. Ce ne sera pas facile. Ainsi, la Ligue et Refondation communiste – les deux formations les plus courtisées, car, dans une situation où aucune coalition n'a de vraie majorité, elles peuvent permettre de faire pencher la balance dans un sens ou dans un autre – semblent avoir des idées très arrêtées (du moins l'affichent-elles). Si la Ligue souhaite que soit élue à tout prix une *« Assemblée constituante »*, les communistes réclament des élections sans plus attendre.

Arbitre du débat, le président Oscar Luigi Scalfaro qui, dimanche soir, a longuement présenté ses vœux au pays en direct à la télévision, a, pour sa part, donné quelques indications sur sa propre position. Répétant plusieurs fois *« Attenzione ! »* comme un avertissement à bien prendre en compte ses paroles, M. Scalfaro, à qui ne déplairait pas, semble-t-il, *« un gouvernement de large entente »*, de préférence guidé par M. Dini, n'a pas caché qu'il était pour la voie de la *« négociation politique »* : *« Cette semaine*, a-t-il déclaré, *s'est ouvert un dialogue entre partis, je suis reconnaissant à tous ceux qui le mènent, car c'est un exercice constructif. »*

> « La politique doit voler très haut, s'éloigner des intérêts égoïstes, c'est là le bien de tous », a déclaré M. Scalfaro, à qui ne déplairait pas « un gouvernement de large entente »

Défendant les institutions et la justice, le président de la République, évoquant les scandales de corruption qui ont ébranlé le pays, a souhaité en substance qu'une page soit tournée, mais sans qu'aucun « coup d'éponge » ne soit donné pour y mettre fin. Il a par ailleurs évoqué la constante guérilla entre politique et justice, estimant que cela était « nocif et inutile ». « Les partis politiques ne sont pas des inventions perverses. Qu'est une démocratie sans multipartisme ? », a demandé le président de la République.

Il a aussi lancé un appel à tous ceux qui participent aux négociations en cours sur l'avenir du gouvernement : *« La politique doit voler très haut, s'éloigner des intérêts égoïstes, c'est là le bien de tous. »*

Marie-Claude Decamps

Recrudescence des actions terroristes de l'ETA en Espagne

MADRID
correspondance

Alors que les manifestations et les incidents se sont multipliés ces derniers mois au Pays basque, la situation est devenue encore plus explosive à la veille du Nouvel An, avec deux blessés à Bilbao, dimanche 31 décembre dans l'après-midi. Une manifestation organisée par des associations de soutien aux détenus de l'ETA, qui, selon les organisateurs, aurait rassemblé quarante mille personnes, a tourné à la confrontation avec la police autonome basque. Ces associations réclament le regroupement des quelque six cents prisonniers de l'ETA dans des centres pénitentiaires au Pays basque.

Les manifestants ont défilé en portant des pancartes avec les photographies de nombreux détenus de l'ETA. Le matin même, l'organisation séparatiste basque avait revendiqué les derniers attentats qui ont fait huit morts et une vingtaine de blessés, notamment à Madrid et à Valence. Le communiqué de l'ETA déclare que « sans reconnaissance du droit à l'autodétermination du Pays basque, le conflit continuera à avoir son visage le plus amer ».

Dans la nuit de vendredi à samedi, des incidents ont eu également lieu à Vitoria, dans la région de Saint-Sébastien et en Navarre. A Vitoria, capitale du Pays basque, les affrontements entre des jeunes et les forces de l'ordre ont duré toute la nuit et se sont soldés par d'importants dégâts matériels. A Renderia, près de Saint-Sébastien, une voiture immatriculée en France et deux véhicules appartenant à des policiers ont été incendiés. Ces incidents sont survenus après le démantèlement par la police, la semaine dernière, d'un commando de l'ETA qui, selon le gouvernement basque, préparait des attentats contre trois hauts responsables politiques, dont le ministre de l'intérieur basque, et trois policiers.

STRATÉGIE DE LA TERREUR

Les autorités espagnoles s'attendent à une recrudescence des actions de l'organisation séparatiste avec le lancement de la campagne électorale en vue des élections législatives du 5 mars en Espagne. Selon les experts de la lutte antiterroriste, l'ETA cherche à forcer le gouvernement à engager des négociations alors que le Parti populaire (droite), donné gagnant dans tous les sondages, a réaffirmé qu'il ne négocierait jamais avec l'ETA. L'organisation séparatiste, qui a tué quinze personnes en 1995, dont huit durant le seul mois de décembre, a, pour la première fois depuis 1987, fait exploser des bombes dans un grand magasin, le 16 décembre à Valence. La crainte de la police espagnole est que l'ETA ait choisi une nouvelle stratégie de la terreur en s'attaquant à des objectifs « spectaculaires » comme les magasins, les gares ou les aéroports. – *(Intérim.)*

Les Brésiliens continuent à faire confiance à Fernando Cardoso

Au cours de la première année de son mandat, le président de la République a jugulé l'inflation

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Encadré par les « dragons de l'indépendance », des cavaliers aux uniformes éclatants, Fernando Henrique Cardoso prenait solennellement ses fonctions de président du Brésil le 1er janvier 1995. Le bilan de cette première année est largement positif, même si l'image d'homme de gauche de l'ancien professeur de sociologie a mal résisté à l'exercice du pouvoir. Une nette majorité de Brésiliens continue de lui faire confiance, mais une majorité plus forte encore le considère désormais comme un homme de droite.

Dans son message de fin d'année, le président brésilien a insisté sur la chute spectaculaire de l'inflation. Celle-ci est incontestablement son plus grand succès et la cause de sa persistante popularité. La hausse des prix a été de 20 % en 1995, alors qu'elle avait été supérieure à 1 200 % en 1994 et à 2 500 % en 1993. Il s'agit d'une rupture avec une tradition de très forte inflation, vieille de plus de trente ans. La nouvelle monnaie lancée en juillet 1994, le real, ne s'est pas dévaluée à toute vitesse comme celles qui l'avaient précédée. « Avec le real, nous avons tous gagné. Votre salaire ne perd plus de sa valeur au bout du mois. Le panier de la ménagère coûte aujourd'hui pratiquement autant qu'en juillet 1994. Certains prix ont même baissé au supermarché », a déclaré le président brésilien à ses concitoyens. Les bonnes récoltes de 1994-1995 ont fortement contribué à ce résultat.

Un real continue de valoir un peu plus qu'un dollar, ce qui constitue un autre motif de fierté de M. Cardoso. *« Au début de l'année, avec la crise du Mexique, beaucoup ont parié que le real allait s'effondrer. Cependant, dix-huit mois après son lancement, il reste fort, et nous avons accumulé 50 milliards de dollars de réserves. »* Ce résultat n'a pas été acquis sans mal. Les déficits commerciaux des six premiers mois de l'année et la fuite des capitaux spéculatifs ont menacé un moment l'édifice. Pour le seul mois d'avril, ce sont ainsi 4 milliards de dollars qui sont sortis du pays et les réserves du Brésil sont tombées le même mois à 27 milliards de dollars.

> La hausse des prix a été de 20 % en 1995, alors qu'elle avait été supérieure à 1 200 % en 1994 et à 2 500 % en 1993, ce qui rompt avec une tradition de très forte inflation

Le gouvernement a réagi en augmentant brutalement les droits de douane sur de nombreux produits importés, notamment les voitures ; il a surtout maintenu des taux d'intérêt très élevés. La Banque centrale vient de donner ces derniers jours une nouvelle preuve de sa détermination en augmentant encore les taux d'intérêt pour éviter une dépréciation du real par rapport au dollar.

Le Brésil n'a donc pas suivi le chemin du Mexique. Les sévères mesures prises au printemps ont cependant freiné la croissance qui avait atteint, au premier trimestre, le taux quasiment chinois de 10,4 %. L'industrie automobile, concentrée dans la banlieue de Sao Paulo, a licencié des dizaines de milliers d'ouvriers. Alors que l'approche de la fête de Noël de 1994 avait été marquée par une frénésie d'achats sans précédent, la fin de l'année 1995 a été nettement plus sobre. La croissance devrait au total être de l'ordre de 4 %.

La grande préoccupation de M. Cardoso, tout au long de l'année, a été de faire adopter par le Congrès des réformes constitutionnelles mettant fin au monopole public dans plusieurs secteurs-clés de l'économie. L'abolition du monopole de l'entreprise d'Etat Petrobras sur la prospection, l'extraction et le raffinage du pétrole, obtenue en juin après une longue grève des salariés de Petrobras, a été le tournant décisif. Les télécommunications, les mines et l'électricité ont été également ouvertes à la concurrence, notamment étrangère.

Ces succès parlementaires n'auraient pu être obtenus par le seul Parti social-démocrate de M. Cardoso, très minoritaire au Congrès. L'alliance avec la principale formation de droite, le Parti du front libéral (PFL), surtout implanté dans le nord-est du pays, a bien fonctionné, malgré quelques anicroches. Elle est actuellement mise à rude épreuve par un « dossier rose » (il s'agit seulement de sa couleur) contenant la liste des hommes politiques qui ont bénéficié, en 1990, de contributions secrètes de la principale banque de Bahia, le Banco Economico, où un trou vertigineux a été découvert cette année. Les noms de plusieurs dirigeants du PFL y figurent, au premier chef celui du sénateur Antonio Carlos Magalhaes, véritable cacique de ce parti, habitué à traiter d'égal à égal avec M. Cardoso. M. Magalhaes est persuadé que ce sont des hauts fonctionnaires sociaux-démocrates qui ont remis ce dossier à la presse...

Le sénateur Magalhaes, décidément incontournable, préside également la commission parlementaire chargée d'étudier le bien-fondé de l'accord passé avec la firme américaine Raytheon pour l'installation du système de surveillance de l'Amazonie (Sivam), un vaste équipement électronique composé de radars et de satellites, destiné à couvrir le bassin amazonien. M. Cardoso tient à ce contrat, au nom de la crédibilité du Brésil, qui l'a déjà signé, et pour ne pas indisposer l'armée de l'air, qui y tient beaucoup. Mais depuis l'éviction de la firme concurrente, la société française Thomson, les accusations de corruption, jamais formellement étayées, n'ont cessé de fleurir, et le Sénat n'a toujours pas ratifié le contrat.

M. Cardoso est décidé à poursuivre, en 1996, son programme d'ouverture de l'économie et de démantèlement des monopoles publics. Il se refuse absolument à commenter les efforts de certains de ses amis visant à modifier la Constitution pour lui permettre d'être candidat à sa propre succession en 1998. Pour des raisons évidentes, il n'a pas intérêt à s'exprimer à ce sujet. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y pense pas.

Dominique Dhombres

Trois membres du Hamas candidats aux élections du Conseil de l'autonomie palestinienne

GAZA. Trois responsables du Mouvement de la résistance islamique, Hamas, ont fait acte de candidature, dimanche 31 décembre, aux élections du Conseil de l'autonomie, prévues pour le 20 janvier. Khaled El Hindi, Ismaïl Hania et Saïd El Namroti affirment s'être présentés comme *« candidats islamiques indépendants »*. Le Hamas avait décidé de ne pas participer au scrutin, tout en renonçant à lancer un appel au boycottage. Samedi, la commission électorale palestinienne avait annoncé que le lancement de la campagne pour le scrutin du 20 janvier, initialement prévu pour la fin 1995, avait été reporté au 7 janvier, afin de *« donner un délai aux nouveaux candidats et permettre d'éventuels appels devant la Commission »*.

Paul Bérenger, chef de la diplomatie dans le gouvernement mauricien

MAURICE. Un gouvernement a été formé sous la houlette du nouveau premier ministre, Navin Ramgoolam, grand vainqueur des élections législatives du 20 décembre, a-t-on annoncé, samedi 30 décembre, de source officielle. Dans cette équipe composée de 21 ministres, Paul Bérenger occupe le poste de vice-premier ministre, ainsi que celui de ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale et régionale, qu'il avait déjà détenu avant son départ du gouvernement de Sir Anerood Jugnauth, en 1993. Plusieurs autres ministres, Jayen Cuttaree (industrie), Razack Peeroo (justice et relations industrielles) et C. Pillay (santé) ont, comme lui, rempli des fonctions ministérielles dans le passé. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **NIGERIA : un proche de l'opposant Moshood Abiola,** vainqueur autoproclamé de l'élection présidentielle de 1993, Ademola Adeniji-Adele, a été libéré, samedi 30 décembre, à Kaduna, dans le nord du pays, a-t-on appris de source proche de la prison. M. Adeniji-Adele, un des chefs de file de la Coalition démocratique nationale (Nadeco), était en détention depuis août 1994. – *(AFP.)*

■ **SÉNÉGAL : la création d'un Sénat** a été annoncée, dimanche 31 décembre, dans son message du Nouvel An, par le président Abdou Diouf. Cette Chambre *« constituerait*, a-t-il dit, *avec l'Assemblée nationale, le Parlement, et assurerait la représentation des collectivités territoriales au sein du pouvoir législatif »*. Il a aussi annoncé la prochaine entrée en vigueur de la régionalisation qui, selon lui, *« doit approfondir notre démocratie locale et permettre aux citoyens de gérer leurs propres affaires, laissant à l'Etat les grandes missions de souveraineté »*. – *(AFP.)*

■ **L'abbé Augustin Diamacoune Senghor,** secrétaire général du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), indépendantiste, qui était en résidence surveillée depuis neuf mois, est désormais libre de ses mouvements, a-t-on appris, samedi 30 décembre, de bonne source. D'autre part, 26 membres présumés du MFDC, incarcérés à la prison de Dakar, ont été libérés vendredi et ramenés par avion militaire à Ziguinchor, chef-lieu de la Casamance. Ce qui porte à une cinquantaine – sur environ 150 – le nombre de détenus libérés depuis la mise en place, en septembre 1995, d'une Commission nationale pour la paix. – *(AFP.)*

ASIE

■ **JAPON : le premier ministre Tomiichi Murayama** a l'intention de transmettre les rênes du pouvoir, en avril, à Ryutaro Hashimoto, président du Parti libéral démocrate (PLD), en vertu d'un accord entre partenaires de la coalition gouvernementale, affirme dimanche 31 décembre le journal *Yomiuri Shimbun*. Selon le quotidien, M. Murayama démissionnera juste après l'adoption du budget 1996-1997 et la visite de Bill Clinton à Tokyo, prévue pour la mi-avril. – *(Reuter)*.

EUROPE

■ **TCHÉTCHÉNIE : le commandement militaire russe** s'est engagé à ne pas utiliser la force jusqu'au 5 janvier pour chasser les indépendantistes tchétchènes de Vedeno, localité située dans le sud-est de la République rebelle, a annoncé le chef adjoint du district, dimanche 31 décembre. Cette promesse est consécutive à une demande des dirigeants de Vedeno qui se sont fait fort de persuader les résistants de quitter Vedeno pour éviter sa destruction. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : la fuite de pétrole,** qui a provoqué la pollution de la rivière gelée Belaïa, en Bachkirie, dans le sud de l'Oural (1 200 km à l'est de Moscou), menace à présent de s'étendre à la Volga et à la Kama, a rapporté, dimanche 31 décembre, l'agence Itar-Tass. Selon un porte-parole de la compagnie Oléoducs Oural-Sibérie, environ 100 tonnes de pétrole se sont échappées, mardi, de l'oléoduc. Très rapidement, le feu s'est propagé au village voisin d'Alexandrovka et le vent a emporté les nuages de fumée de pétrole brûlé vers les zones résidentielles d'Oufa. – *(AFP.)*

■ **ALBANIE : Nexhmije Hodja, la veuve du dictateur communiste** Enver Hodja, et le chef du Parti socialiste (ex-communiste), Fatos Nano, ont vu leurs peines de prison réduites respectivement de six mois et de huit mois, samedi 30 décembre, en vertu d'un décret du président Sali Berisha, à l'occasion des fêtes du Nouvel An. Condamnés pour *« détournement de fonds »*, Nexhmije Hodja et Fatos Nano ont encore respectivement deux ans et deux ans et dix mois de prison à purger. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **CISJORDANIE : les forces de sécurité palestiniennes** ont libéré, dans la nuit du samedi 30 au dimanche 31 décembre, le journaliste palestinien Maher El Alami, qui avait été arrêté pour avoir ignoré une demande de l'Autorité palestinienne de publier une information en « une » plutôt que dans les pages intérieures du journal. M. El Alami est rédacteur en chef du journal *El Qods* de Jérusalem-Est

■ **IRAK : le forfait** que les Irakiens doivent payer pour être dispensés du service militaire a été augmenté de 200 dollars, passant à 600 ou 800 dollars selon les cas, a rapporté, dimanche 31 décembre, la presse de Bagdad. – (AFP.)

■ **ISRAËL : le produit intérieur brut** a augmenté de 7 % en termes réels en 1995, a annoncé, dimanche 31 décembre, l'Office national des statistiques. La consommation par personne a augmenté de 4 % et le taux de chômage a continué de baisser, se situant à 6,9 % de la population active au dernier trimestre 1995, contre 7,5 % au cours de la même période de 1994 et 10 % en 1993. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **PÉROU : la hausse des prix** a été limitée à 10,2 % en 1995, soit le meilleur résultat depuis 1972, a annoncé le directeur de l'Institut national des statistiques. Ce résultat est conforme à la fourchette (9-11 %) qui avait été retenue par le gouvernement. Le taux d'inflation avait été de 15,4 % en 1994. – *(AFP.)*

■ **ARGENTINE : la production de blé risque,** selon le conseil professionnel de l'ingénierie agronomique (CPIA), de tomber à 8,5 millions de tonnes, pour la campagne 1995-1996, soit une baisse de 29,4 %. En revanche, la production de maïs, avec 12 millions de tonnes, serait la troisième en volume depuis quinze ans et celle de soja, à 12,5 millions, atteindrait un record. – *(AFP.)*

VŒUX Le chef de l'Etat, conformément à la tradition, s'est adressé aux Français le 31 décembre, dans une allocution télé et radiodiffusée. Tirant les leçons de la crise sociale, il a insisté sur la nécessité de réformes mais sur l'obligation d'y parvenir par le dialogue et la concertation. ● LE CHÔMAGE et l'exclusion restent en tête de ses préoccupations, c'est pourquoi il a souhaité un accord en 1996 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail afin de permettre l'embauche et l'insertion des jeunes. Il a aussi souligné les « atouts » de la France. ● LA SÉCURITÉ SOCIALE va pouvoir être réformée par ordonnances, le Conseil constitutionnel ayant validé la loi d'habilitation. En revanche, il a censuré la disposition de la loi de finances prévoyant une diminution des droits de succession en cas de donation d'entreprise. *(Lire aussi page 5 et notre éditorial page 9.)*

Jacques Chirac appelle à renouer avec l'« espérance » et la « confiance »

En présentant ses vœux, le président de la République a tiré les leçons de la crise sociale. Tout en rendant hommage au premier ministre, il a reconnu qu'il fallait gouverner en privilégiant le dialogue. Il souhaite un aménagement et une réduction du temps de travail

JACQUES CHIRAC a sacrifié, pour la première fois, dimanche 31 décembre, à un exercice rituel dévolu au président de la République : la présentation de ses vœux à la nation. Pour cette prestation radio-télévisée, M. Chirac a tenté de renouer, dans la forme comme dans le fond, avec un certain classicisme gaulliste. D'emblée, le cinquième président de la Ve République a placé ce traditionnel message annuel sous le signe et les accents de sa campagne électorale du début de l'année qui s'achevait, en reprenant deux expressions qui avaient fait les beaux jours de son programme présidentiel et de ses réunions publiques : la « *nouvelle France* » et le « *pacte républicain* ». De cette manière, il a voulu rappeler qu'il n'a rien oublié des propos qu'il a tenus afin de conquérir l'Elysée.

Dès le début de son allocution, il a tenu, également, à rendre un hommage appuyé à son premier ministre, Alain Juppé, « *pour l'action courageuse qu'il a menée avec détermination dans des circonstances particulièrement difficiles* ». Cette appréciation était d'autant plus attendue que, pendant les trois semaines de grèves des transports publics qui ont sécouées le pays, le président de la République était resté silencieux, laissant au porte-parole du gouvernement, Alain Lamassoure, le soin de rapporter certains de ses propos tenus en conseil des ministres. Ainsi, après avoir indiqué que la politique conduite par M. Juppé, notamment sur la réforme de la protection sociale, était la seule possible car il n'y en avait pas d'autre valable, le chef de l'Etat avait invité le chef du gouvernement à « *déployer de nouveaux efforts pour expliquer, faire revenir la confiance et rendre espoir* ».

RASSURER...

C'est autour de ces trois formules que M. Chirac, lui-même, a construit son intervention dans le but de conforter une confiance qui n'a cessé de se dégrader pour l'exécutif depuis la victoire présidentielle. L'opinion publique, en effet, a pu être désorientée par la différence qu'elle pouvait percevoir entre le message délivré par le candidat Chirac pendant sa campagne sur la réduction de la « *fracture sociale* » qui plaçait la lutte contre le chômage au cœur de ses préoccupations, et la gestion quotidienne du pays pratiquée par M. Juppé, confronté à des réalités qui avaient été sous-estimées dans la fièvre des réunions électorales. Ces interrogations ont été renforcées par le discours présidentiel du 26 octobre qui, annonçant un changement de cap, mettait la lutte contre les déficits au premier rang des obligations gouvernementales.

Le président a voulu mettre un terme à ces « *doutes* » de l'opinion, voire à la chute de sa crédibilité, en mariant habilement emploi et finances publiques, lutte contre le chômage et combat contre les déficits. « *C'est au nom de l'emploi que nous remettons nos finances publiques en ordre* », a-t-il dit, semblant oublier, une nouvelle fois, qu'au printemps, c'était la remise en ordre de l'emploi qui devait favoriser le retour à l'équilibre des finances publiques, comptes de la Sécurité sociale compris. Pourtant, pour assurer ses concitoyens de sa détermination, M. Chirac a affirmé qu'il refuse toujours cette fracture qui ronge la société. A cette fin, il a rappelé qu'un programme de construction et de réhabilitation de logements est en cours pour les plus défavorisés, il a confirmé l'adoption prochaine d'une loi en faveur des exclus et remis au goût du jour la prestation autonomie ajournée récemment par le gouvernement, priorité à la lutte contre les déficits oblige, mais qui, selon le chef de l'Etat, « *garantira bientôt l'autonomie des personnes âgées dépendantes* ».

... ET TONIFIER

Cette apparente contradiction entre le verbe présidentiel et la pratique gouvernementale, M. Chirac a donc voulu la dissiper, en affirmant, haut et fort, que les « *espoirs* » dont il était porteur « *ne seront pas déçus* ». Cependant, il n'aura peut-être pas totalement apaisé les craintes de ceux qui ont des « *doutes* » car le président a quelque peu relativisé l'hommage rendu à M. Juppé, en tirant les trois « *leçons* » de la crise sociale que vient de traverser la France. Cette triple conclusion constitue, somme toute, une ligne directrice à destination du gouvernement.

Certes, le chef de l'Etat réaffirme qu'on ne peut plus « *gouverner aujourd'hui comme on l'a fait au cours des vingt dernières années* », – un souhait auquel semble répondre le gouvernement – mais il ajoute qu'« *on ne changera pas la France sans les Français* », principe qui, en revanche, paraît avoir fait défaut au cours des dernières semaines. Le président appelle donc tous les intervenants – gouvernement et partenaires sociaux – à apporter leur pierre au nécessaire dialogue. A ce vœu, M. Chirac ajoute celui d'une avancée marquante, en 1996, dans le domaine de l'aménagement du temps du travail et surtout dans celui de sa réduction, un terme qui avait été soigneusement évité pendant la campagne présidentielle mais qui a récemment été relancé par M. Juppé, tant il est vrai que ce mot ne fait « *pas peur* » au premier ministre.

Par un message simple où beaucoup auront effectivement reconnu la musique de sa campagne présidentielle, le président de la République a exhorté les Français à retrouver « *espérance* » et « *confiance* ». En faisant appel à des thèmes dont il pense qu'ils peuvent toujours être compris par l'opinion – la grandeur et la force de la France dans le monde –, M. Chirac a tenté de redonner du tonus à une popularité défaillante de l'exécutif. Dans le même temps, il a voulu rapidement rassurer les « européens » de la majorité qui pouvaient douter de son engagement sur ce terrain, tout en ménageant ceux que l'Europe inquiète : ceux-là peuvent se dire que « *ce n'est pas rien d'être Français* ».

Olivier Biffaud

« Nous sommes au début du chemin, mais nous sommes sur le bon chemin »

On trouvera ci-dessous l'intégralité du message de vœux que Jacques Chirac a présentés, dimanche 31 décembre, aux Français pour la nouvelle année. Son allocution a été retransmise à la radio et à la télévision à 20 heures.

« Mes chers compatriotes, vous m'avez élu, en mai dernier, pour que nous construisions ensemble une nouvelle France, une France juste, unie, respectueuse de notre pacte républicain. Une France telle que vous et moi la voulons. Eh bien, je mets toutes mes forces au service de cette ambition. Une ambition qui est aussi celle du premier ministre, auquel je tiens à rendre hommage pour l'action courageuse qu'il a menée avec détermination dans des circonstances particulièrement difficiles. Cette ambition, c'est bien sûr, évidemment, celle du gouvernement tout entier. Depuis sept mois, notre priorité, c'est l'emploi.


VERBATIM

» C'est au nom de l'emploi que nous remettons nos finances publiques en ordre afin de construire une économie créatrice de travail et de richesses. C'est au nom de l'emploi que nous menons une lutte sans merci contre le chômage de longue durée, grâce au contrat initiative-emploi. C'est au nom de l'emploi que nous voulons aider les artisans, aider les petites et moyennes entreprises à se développer. La lutte contre le chômage est inséparable de la lutte contre l'exclusion. Je refuse la fracture sociale apparue au fil des ans. Déjà, un programme de plusieurs milliers de logements en faveur des plus démunis est en cours. Une prestation nouvelle garantira bientôt l'autonomie des personnes âgées dépendantes.

» Et nous avons décidé de réformer notre protection sociale. Non pour la détruire comme certains ont voulu le faire croire. Mais pour garder et léguer à nos enfants une protection sociale efficace, juste et accessible à tous. Nous l'avons fait parce qu'il n'était plus possible d'attendre, sans mettre en péril notre Sécurité sociale, dont je suis le gardien. Oh, il n'est pas facile de réformer, je le sais. La crise que nous venons de traverser l'a rappelé. Au-delà de la défense d'intérêts particuliers, elle a mis en lumière des inquiétudes, des angoisses face au chômage, face à des réformes trop longtemps différées, face à un avenir incertain. Elle a révélé un manque de confiance dans des pouvoirs qui sont parfois ressentis comme éloignés des réalités quotidiennes et qui n'auraient d'autres réponses aux problèmes de l'heure que l'accroissement des contributions de chacun.

» Reconnaissons-le, cette crise a pu éveiller chez certains quelques doutes par rapport aux espoirs que mon élection a fait naître. Eh bien, non, ces espoirs je les porte, ils ne seront pas déçus.

» De la crise, il faut tirer les leçons. La première, c'est qu'il n'est plus possible de gouverner aujourd'hui comme on l'a fait au cours des vingt dernières années. Esquiver les vrais problèmes, poser des pansements sur des blessures qu'on ne soigne jamais, remettre à demain ce qu'il faut faire sans délai. Eh bien, nous étions au bout de ce système. Il faut le comprendre : si nous voulons être un pays en paix avec lui-même, un pays qui compte dans le monde, nous devons bouger, nous devons nous adapter. Adapter notre défense, adapter notre éducation, adapter notre production aux contraintes de la compétition planétaire. Et pour ces nouvelles conquêtes, je veux susciter la mobilisation de toutes nos énergies.

» La deuxième leçon, c'est qu'on ne changera pas la France sans les Français. Chacun d'entre nous a soif de considération, d'explications. Et c'est vrai que nous avons moins que d'autres l'habitude de la concertation. C'est tous ensemble que nous devons retrouver les voies du dialogue. Le progrès social en dépend. Il faut des interlocuteurs forts et conscients de leurs responsabilités. Des syndicats, des organisations professionnelles, des associations. Il faut surtout que nous apprenions à nous écouter davantage. Et j'appelle chacun à prendre toute sa part de ce dialogue dont dépend notre capacité à nous réformer.

» Je souhaite que l'année 1996 soit notamment celle d'un engagement collectif et négocié pour l'aménagement et la réduction du temps de travail. De même que pour l'embauche et l'insertion des jeunes.

» La troisième leçon, c'est une leçon d'espérance. Les crises sont souvent des révélateurs. Pendant ces semaines si difficiles pour beaucoup de Français, vous avez montré, jour après jour, un esprit de responsabilité, un esprit de solidarité exemplaires. Des millions d'entre vous se sont levés très tôt le matin, déployant imagination et volonté simplement pour arriver à l'heure au travail. Je voudrais aussi saluer la sérénité et la force d'âme dont vous avez fait preuve au moment des attentats qui ont frappé notre pays. Vous avez ainsi donné au monde l'image d'un grand peuple dont je suis fier.

» Pour 1996, beaucoup dépend de nous. La croissance, qui crée des emplois, sera aussi ce que nous la ferons. La croissance, c'est d'abord la confiance, confiance en nos initiatives, confiance en nos efforts et nous avons en mains de vrais atouts. Nous sommes la quatrième puissance économique du monde. Notre économie est saine, nos entreprises sont compétitives, nos services publics, même s'ils doivent s'adapter, sont parmi les meilleurs du monde, nos jeunes sont de plus en plus qualifiés même si nous devons mieux les orienter, mieux les aider pour leur mettre le pied à l'étrier. En tirant parti de leur énergie, de leur enthousiasme, il faut encourager leur formidable capacité d'adaptation et d'initiative. A nous de leur faire confiance, à nous de leur donner leur chance. Le gouvernement est tout entier mobilisé. Il a pris des mesures pour relancer la consommation et l'investissement afin de soutenir l'activité et de créer des emplois. Je lui ai demandé de ne plus recourir à de nouvelles augmentations d'impôts et de cotisations sociales et de les diminuer dès que cela sera possible. Le premier ministre s'y est engagé devant vous. Tout cela suppose, vous le comprenez bien, une vigoureuse et courageuse réforme de l'Etat.

> « Si nous voulons être un pays en paix avec lui-même, un pays qui compte dans le monde, nous devons bouger, nous devons nous adapter »

» Tous ensemble, nous pouvons faire de 1996 une année décisive et une bonne année pour la France. Notre pays joue un rôle important dans le monde. Nous y sommes respectés. Nous venons de le prouver dans l'ex-Yougoslavie en prenant des initiatives fortes pour mettre fin à de longues années d'un conflit barbare et pour rétablir la paix dans cette partie du continent européen. L'Europe : elle nous est plus que jamais nécessaire. Elle nous garantit la paix, et la France veut y prendre toute sa place. Je veillerai à ce que l'Union européenne soit plus attentive à vos préoccupations quotidiennes, à ce qu'elle réponde davantage à vos aspirations sociales, à ce qu'elle fasse de l'emploi une réelle priorité. L'homme doit être au cœur de notre projet commun, comme je l'ai demandé avec insistance à nos partenaires lors du dernier conseil européen à Madrid.

» Pour toutes ces raisons, mes chers compatriotes, je suis sûr de notre avenir. Oh, je le sais, certains doutent, certains souffrent. Il y a chez nous des femmes et des hommes en profonde détresse. Ce soir, c'est d'abord à eux que va ma pensée. C'est pour eux que le gouvernement va soumettre au Parlement une loi qui s'attaquera aux racines de l'exclusion. C'est pour eux que des initiatives fortes seront prises en faveur des quartiers en difficulté. Et entre tous les Français, entre les plus démunis et ceux que la vie a davantage favorisés, je souhaite une communauté renforcée, plus fraternelle, pour que chacun puisse aborder cette année nouvelle et l'avenir avec espoir, avec confiance. Nous sommes les héritiers d'une longue histoire. Nous vivons dans un pays libre, envié souvent. Un pays qui a traversé bien des épreuves, qui s'est forgé une identité forte.

» Ce n'est pas rien que d'être français. Ce sont des droits qu'il faut préserver. Ce sont des devoirs qu'il faut assumer. Plus ferme sera votre volonté, plus grande sera votre mobilisation, plus loin nous irons et plus forte sera la France. Oui, notre pays est porteur d'un message. Un message de fraternité, de tolérance, de justice. C'est ainsi que je vois la France. Une France qui regarde en face son passé, les heures sombres comme les heures glorieuses. Une France fidèle à son histoire, à ses valeurs et décidée à les défendre et à les transmettre. Une nation qui entre dans l'avenir avec confiance parce qu'elle a choisi le progrès et la solidarité. Mes chers compatriotes, en cette soirée de vœux, je vous souhaite, simplement et chaleureusement, une bonne année. Une année sereine. Une année heureuse. Nous sommes au début du chemin mais nous sommes sur le bon chemin. Vive la République ! Vive la France ! »

Des emprunts au général de Gaulle et à François Mitterrand

Comme le faisaient le général de Gaulle et François Mitterrand, c'est de son bureau présidentiel que le chef de l'Etat a présenté, dimanche 31 décembre 1995, ses vœux aux Français pour 1996. Jacques Chirac a renoué avec une tradition instituée par le fondateur de la Ve République, en faisant précéder son allocution par *La Marseillaise*, qui a également clos son message de fin d'année. Autre emprunt à Charles de Gaulle : la durée de ce message. Celui-ci a eu une longueur de quatorze minutes.

Ce retour aux sources classiques du gaullisme a toutefois été agrémenté d'un emprunt fait à François Mitterrand. Le chef de l'Etat a maintenu une pratique mise en place, depuis 1988, par son prédécesseur socialiste : le drapeau français et la bannière européenne constituaient le fond de décor.

LES RÉACTIONS

■ **Jean-François Mancel, secrétaire général du RPR :** « *Nous avons entendu les vœux d'un grand président.* [...] *Jacques Chirac a clairement montré qu'il était décidé, plus que jamais, à être le président de la « France pour tous ».* [...] [M. Chirac] *a réaffirmé sa détermination à mettre en œuvre les réformes nécessaires et non accomplies depuis des années, à condition de les fonder sur un dialogue approfondi et responsable.* »

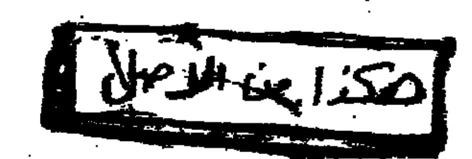
■ **Gilles de Robien, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale :** « *Quel que soit son rôle, que l'on soit responsable syndical, responsable politique, que l'on soit salarié dans les entreprises publiques ou salarié dans le privé* [...], *on a aujourd'hui reçu un appel très fort à l'esprit de responsabilité.* [...] *Je crois que personne ne peut s'engager dans des actions qui pourraient paraître suicidaires en 1996 sans avoir vraiment des motifs valables pour s'y engager.* »

■ **André Santini, secrétaire général de Force démocrate :** [M. Chirac s'est exprimé] « *sans démagogie ni récupération* [sur] *un ton énergique et volontaire.* [...] *J'ai beaucoup apprécié que le président s'adresse à un pays qu'il juge responsable et qu'il réaffirme son engagement européen.* »

■ **François Hollande, porte-parole du PS :** « *Une suite de contradictions dont la principale est relative aux impôts.* [...] *D'un côté, il a dit qu'il souhaitait une baisse des impôts et puis, de l'autre, on le sait maintenant, il va y avoir le remboursement de la dette sociale qui va s'appliquer dès ce mois de janvier, il va y avoir la hausse sur l'essence, la hausse sur la redevance télévision, la hausse des cotisations maladie sur les retraités.* [...] *Cette contradiction était évidente : contradiction par rapport aux actes d'aujourd'hui et aux discours d'hier.* [...] *Il y a contradiction sur le soutien au premier ministre et l'appel au dialogue social.* »

■ **Jean-François Gau, membre du secrétariat national du PCF :** « *Le chef de l'Etat maintient avec les citoyens – comme l'a fait avec le succès que l'on sait le premier ministre –* [...] *un rapport condescendant, du bon maître au mauvais élève, qui ne comprend décidément rien à rien.* [...] *Jacques Chirac a choisi l'autojustification, l'autocélébration. C'est particulièrement hors de saison.* »

■ **Marc Blondel, secrétaire général du syndicat Force ouvrière :** « *Je note quelques ouvertures : il a parlé de dialogue et je trouve que c'est bien. Je note aussi qu'il reconnaît que le pouvoir a parfois été un peu loin des réalités.* [...] *Maintenant, le problème est de savoir si son premier ministre va appliquer les recommandations. J'espère que les encouragements du président de la République seront accompagnés de réalisations.* »



Le Conseil constitutionnel estime conforme à la Constitution la loi d'habilitation sur la réforme de la Sécurité sociale

Il a considéré que les tentatives d'obstruction de l'opposition justifiaient le passage en force au Sénat

Sensible à la volonté d'Alain Juppé de prendre au plus vite les ordonnances réformant la protection sociale, le Conseil constitutionnel a rendu, dès le samedi 30 décembre, sa décision sur la loi d'habilitation. Il l'a jugée conforme à la Constitution, estimant que la tentative d'obstruction de la gauche justifiait la procédure retenue par le gouvernement et la majorité sénatoriale. Il a simplement posé quelques *« réserves d'interprétation »*, interdisant, notamment, que soient modifiés par ordonnances les régimes spéciaux de retraite.

L'OBSTRUCTION de la gauche justifie la brutalité des procédures utilisées par le premier ministre et sa majorité pour faire voter par le Parlement la loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnances afin de réformer la protection sociale. Tel a été le raisonnement du Conseil constitutionnel pour valider ce texte, dont il avait été saisi par les députés et sénateurs socialistes, communistes, radicaux et chevènementistes. Dans sa décision du 30 décembre, il ne fait que poser quelques *« réserves d'interprétation »* qui ne devraient guère compliquer la tâche d'Alain Juppé.

Le principal grief des parlementaires de gauche était bien entendu la procédure imposée par le gouvernement et par sa majorité qui avait, dans les faits, considérablement réduit les possibilités d'expression de l'opposition et, en tout cas, sa faculté de débattre de ses amendements. L'addition de l'article 38 de la Constitution, transférant au gouvernement le pouvoir de légiférer ; de l'article 49 alinéa 3, qui par engagement de la responsabilité du premier ministre met fin à la discussion de l'Assemblée nationale ; du vote par le Sénat d'une question préalable, arrêtant là aussi le débat et de la procédure d'urgence réduisant le nombre de navettes alors que des amendements ne peuvent plus être déposés après la réunion de la commission mixte paritaire entre députés et sénateurs, a abouti en effet à un passage en force. Mais le Conseil fait remarquer que tous ces outils sont conformes à la Constitution et que le fait qu'ils aient été utilisés *« cumulativement »* ne peut à lui seul rendre *« inconstitutionnel l'ensemble de la procédure »*.

Le plus délicat était bien entendu l'utilisation de la question préalable au Sénat, puisqu'elle a amené la majorité à voter contre un texte qu'elle approuvait, comme son vote en seconde lecture l'a confirmé. Une telle technique avait été utilisé en 1986, mais c'était après que le président de la République eut refusé de signer des ordonnances découpant les circonscriptons législatives, alors que les deux Chambres avaient accepté le principe du retour au scrutin majoritaire et confié au gouvernement le soin de le mettre en application par ordonnances. Déjà saisi, le Conseil n'avait admis cette procédure qu'*« au cas présent »*.

USAGE EXCESSIF

Depuis, le règlement de l'assemblée du palais du Luxembourg a été modifié de façon à expliquer qu'une question préalable manifeste *« soit que le Sénat s'oppose à l'ensemble du texte, soit qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération »*. Cette modification de décembre 1991 a été, comme il convient, acceptée par les gardiens de la Constitution. Nul doute qu'Etienne Dailly qui, en tant que vice-président, était un des maîtres du règlement du Sénat, a rappelé, maintenant qu'il siège au Conseil, la portée de ce changement.

Le constat que fait donc le Conseil constitutionnel est assez simple. Il remarque que l'opposition avait déposé *« un nombre élevé d'amendements, soit plus de 2 800 »*, que Jean-Pierre Fourcade, le président de la commission des affaires sociales, a déposé, au non de celle-ci, une *« question préalable dans des conditions qui faisaient clairement apparaître que son vote était souhaité non pas pour marquer une opposition de fond au texte, mais pour mettre fin au débat ouvert au Sénat en vue d'accélerer la procédure d'adoption de ce texte par le Parlement »*. Le Conseil considère aussi *« que le bon déroulement du débat démocratique et, partant, le bon fonctionnement des pouvoirs publics constitutionnels supposent que soit pleinement respecté le droit d'amendement conféré aux parlementaires par l'article 44 de la Constitution, et que parlementaires comme gouvernement puissent utiliser sans entrave les procédures mises à leurs dispositions à ces fins »*.

Pour lui, *« cette double exigence implique qu'il ne soit pas fait un usage manifestement excessif de ces droits »*. Il estime donc que *« dans les conditions où elle est intervenue, l'adoption de la question préalable n'entache pas d'inconstitutionnalité la loi déférée »*.

Les parlementaires de gauche avaient aussi fait valoir des critiques sur le contenu même de la loi d'habilitation. Ainsi, ils avaient remarqué qu'une telle délégation de pouvoir doit se faire sur un programme précis, alors que celui du premier ministre avait changé, Alain Juppé réduisant ses ambitions initiales devant l'importance de la contestation que traduisaient les manifestations. Les gardiens de la Constitution leur donnent en partie raison. Ils considèrent que *« les travaux préparatoires »* de la loi, en clair l'état des projets du chef du gouvernement au moment où les parlementaires ont approuvé la loi, font ressortir que celui-ci n'est pas autorisé à prendre des ordonnances visant à *« un titre quelconque le domaine des régimes spéciaux de retraite »*. Même s'il en avait envie, M. Juppé ne peut donc revenir sur son engagement de ne pas allonger le temps de cotisation des fonctionnaires et des agents des services publics.

La Déclaration des droits de l'homme, de 1789, accorde aux citoyens et à leurs *« représentants »* le droit de *« consentir »* l'impôt. Les députés de gauche en déduisaient que ces *« représentants »* ne pouvaient pas le déléguer au gouvernement. Cette thèse revient à interdire la pratique de loi d'habilitation dans toutes les matières financières. Le Conseil l'a rejetée en affirmant que les *« règles touchant à la compétence des représentants des citoyens »*, édictées par le texte de 1789, *« doivent être mises en œuvre en fonction des dispositions de la Constitution »*. Il ajoute que, pour appliquer le principe de la déclaration, *« il appartient au Parlement, qui a consenti l'impôt lors du vote de la loi d'habilitation, de se prononcer sur les dispositions adoptées par ordonnances, lors de l'examen du projet de loi de ratification »*.

« NÉCESSITÉ DE L'IMPÔT »

Cette pétition est en fait sans portée. Si effectivement la Constitution contraint le gouvernement à déposer, dans un délai précis, un projet de loi de ratification, rien ne l'oblige à l'inscrire à l'ordre du jour des travaux du Parlement, dont il a la quasi-maîtrise. Aussi, dans la plupart des cas, ce texte de ratification n'est ni débattu ni voté.

Cette même déclaration de 1789 ne permet la levée de l'impôt que s'il y a nécessité. Or, les parlementaires qui ont saisi le Conseil constitutionnel lui ont fait remarquer que la loi habilitait le gouvernement à créer une nouvelle contribution, le remboursement de la dette sociale (RDS), pour combler le déficit cumulé de la Sécurité sociale depuis 1993, alors qu'une loi de finances rectificative, votée au début du gouvernement d'Edouard Balladur, avait augmenté la CSG pour justement financer ce déficit. Cela se passait par l'intermédiaire du fonds de solidarité vieillesse à qui le produit de cette augmentation de la CSG était versé et qui remboursait l'Etat qui avait repris à son compte la dette de la Sécurité sociale. Ils en déduisaient donc que les contribuables devraient payer deux fois pour le même objet.

Là encore, les gardiens de la Constitution ont récusé cette analyse. Ils font remarquer que les sommes reçues par le fonds de solidarité vieillesse, grâce à l'augmentation de la CSG, n'avaient pas été précisément affectées et que la loi d'habilitation prévoit que ce fonds devra dorénavant consacrer l'essentiel de ses recettes au *« financement relevant de la solidarité nationale »*. Pour le Conseil, il y a donc bien *« nécessité »* de l'impôt. Toutefois, afin que soient respectées les règles financières de l'Etat ayant valeur constitutionnelle, il a tenu à préciser que la substitution du nouvel organisme gérant la dette sociale au fonds de solidarité vieillesse devrait *« être retracée dans la plus prochaine loi de finances »*. Ce n'est donc que sous ces *« réserves »* d'interprétation que le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la Constitution la loi habilitant le gouvernement à réformer la protection sociale par ordonnances.

Thierry Bréhier

Le petit mensonge de M. Lamassoure

Les députés de gauche avaient mis en doute l'information selon laquelle le chef du gouvernement avait reçu du conseil des ministres, comme la Constitution lui en fait l'obligation, l'autorisation d'engager sa responsabilité selon l'article 49 alinéa 3. Effectivement, interrogé lors du compte rendu du conseil du 6 décembre, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget et porte-parole du gouvernement, avait assuré publiquement que le sujet n'avait pas été abordé. Pourtant, le secrétariat général du gouvernement a fourni au Conseil constitutionnel *« un extrait de relevé de décision »* prouvant que cela avait bien été fait lors de ce conseil des ministres du 6 décembre.

L'épargne logement serait soumise au remboursement de la dette sociale

LE GOUVERNEMENT n'a pas perdu de temps. Dès les décisions du Conseil constitutionnel rendues, il a fait publier, au *Journal officiel* du dimanche 31 décembre 1995, la loi de finances pour 1996, le collectif pour 1995 et la loi d'habilitation autorisant le gouvernement à procéder par ordonnances pour mettre en œuvre son plan de réforme de la protection sociale. La publication rapide de cette dernière lui permet d'afficher sa volonté d'aller vite. Il entend, toutefois, respecter la promesse d'Alain Juppé de consulter les partenaires sociaux sur ses projets d'ordonnances.

Deux de ces projets leur ont déjà été transmis. Le premier porte sur la création du remboursement de la dette sociale (RDS), et l'autre sur les *« mesures urgentes tendant au rétablissement de l'équilibre de la Sécurité sociale »* en 1996 et 1997. Pour l'une comme pour l'autre, la loi adoptée leur a permis d'entrer en application dès le 1er janvier quel que soit le temps que prendra leur rédaction définitive. Les syndicats ont une dizaine de jours pour faire part de leur avis.

Selon ces textes, l'éventail des revenus devant contribuer au taux de de 0,5 % au RDS apparaît bien plus large que l'assiette de la Contribution sociale généralisée (CSG). Parmi les revenus de l'épargne, seuls le livret A et les livrets assimilés échapperaient au RDS. Seraient en revanche taxés les comptes et plans d'épargne logement, les contrats d'assurance-vie, les plans d'épargne populaire et les plans d'épargne en actions. Les indemnités de licenciement, pour la partie excédant le montant légal ou conventionnel, les contributions patronales aux régimes de prévoyance et les revenus du patrimoine devraient figurer dans l'assiette, alors que, comme l'avait déjà laissé entendre le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, les gains des jeux y échapperaient.

HAUSSE DU FORFAIT HOSPITALIER

Les chômeurs et les retraités, dont respectivement 86 % et 58 % sont actuellement exonérés d'IRPP, seront également sollicités, à l'exception des bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité et du minimum vieillesse. Les prestations familiales, dont le montant est gelé en 1996, bénéficient d'un sursis jusqu'au 1er janvier 1997, date à laquelle elles seront également soumises au RDS. Seules l'allocation de parent isolé et l'allocation d'éducation spéciale en seraient exonérées.

Quant au dispositif de maîtrise des dépenses de santé, le gouvernement laisse la porte ouverte à une *« concertation approfondie »* avec les médecins libéraux et renvoie une refonte de l'architecture actuelle du système à une ordonnance ultérieure, à prendre avant la fin avril. Il précise, toutefois, que le mandat des administrateurs des caisses, qui expire le 31 mars, sera prorogé dans l'attente de celle-ci.

Sans attendre, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures d'urgence qui figurent au *Journal officiel* du samedi 30 décembre. Il y publie une circulaire qui fixe à 2,1 % le taux directeur d'évolution des dépenses hospitalières, comme cela avait été annoncé. De plus, le ministère du travail et des affaires sociales a pris un arrêté portant de 55 à 70 francs le forfait hospitalier que doivent verser, chaque jour, toutes les personnes hospitalisées. Cette mesure avait été annoncée à la mi-octobre par Elisabeth Hubert, alors ministre de la santé publique. Alain Juppé n'avait guère apprécié cette iniative qui survenait pendant les forums préparant la réforme de la protection sociale. Cette augmentation avait été vivement critiquée de tous côtés, car elle pénalise les plus pauvres, en particulier ceux qui ne peuvent adhérer à une mutuelle, la plupart de celles-ci prenant en charge ce forfait.

L'abaissement des droits de succession en cas de donation d'entreprise a été déclaré contraire à la Constitution pour cause de rupture de l'égalité devant la loi

La seule véritable innovation de la loi de finances pour 1996 est annulée

L'INNOVATION principale du budget pour 1996 a été censurée par le Conseil constitutionnel. Les gardiens de la Constitution ont, en effet, décidé qu'était contraire à celle-ci l'abaissement des droits de succession en cas de transmission d'entreprise. C'est, ainsi, un point important du programme du candidat Jacques Chirac, la seule modification sensible de la législation fisacle introduite par Alain Juppé dans la loi de finances pour 1996, qui ne peut entrer en application.

L'argument est brandi depuis longtemps par les chefs d'entreprise : le poids des droits de succession fragilise les sociétés familiales au moment du décès de leurs dirigeants-actionnaires, les héritiers, s'ils veulent en conserver le contrôle, étant contraints de réduire les investissements pour payer les droits dus à l'Etat. Au cours de sa campagne électorale, Jacques Chirac avait repris cette analyse et assuré, sans le démontrer, que cette situation était la cause de nombreuses suppressions d'emplois. Alors même qu'il recherchait avant tout des économies budgétaires et qu'il renvoyait à l'année suivante la mise en œuvre de la réforme fiscale, le premier ministre avait proposé que cette seule mesure entre en application dès 1996, bien que sa constitutionnalité ait immédiatement été mise en cause (*Le Monde* du 22 septembre 1995).

La discussion avait été vive tout au long du débat budgétaire. De nombreux parlementaires de droite s'étaient employés – et avaient en partie réussi – à élargir la portée de cette diminution des droits de succession, alors que les élus de gauche y voyaient un nouveau cadeau au patronat et une atteinte à l'égalité des divers héritiers devant la loi. Finalement, l'abattement de droits avait été fixé à 50 % sous un plafond de 100 000 francs par donataire – ils pouvaient être plusieurs pour une même entreprise –, à condition qu'il s'agisse de donation, donc du vivant du ou des donataires (une exception étant prévue en cas d'accident avant soixante-cinq ans), les bénéficiaires, qui n'étaient pas obligés de travailler dans l'entreprise, devant garder les actions reçues pendant au moins cinq ans.

Même si les difficultés constitutionnelles n'avaient pas occupé l'essentiel des débats parlementaires, les députés socialistes, lorsqu'ils avaient soumis la loi de finances au Conseil constitutionnel, avaient soulevé ce point. Ils assuraient qu'en fait il ne s'agissait pas de faciliter la transmission d'un outil professionnel, mais de privilégier fiscalement la transmission de certains éléments de patrimoine par rapport à tous les autres types de biens. Ils estimaient donc qu'il y avait rupture du principe d'égalité devant la loi.

Le Conseil constitutionnel, dans une décision du 28 décembre rendue publique le samedi 30, leur a donc donné raison. Certes, la jurisprudence du Conseil admet que le principe d'égalité *« ne fait pas obstacle à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes au regard de l'objet de la loi »*. En l'espèce, il reconnaît donc que ce principe n'interdit pas *« que le législateur décide de favoriser par l'octroi d'avantages fiscaux la transmissions de certains bien »*, mais *« c'est à la condition que celui-ci fonde son appréciation sur des critères objectifs et rationnels en fonction des buts qu'il se propose »*. Or, le Conseil a constaté qu'en n'obligeant pas les bénéficiaires à occuper des fonctions dirigeantes dans l'entreprise transmise, en prévoyant le cas de décès accidentel, *« la loi a établi vis-à-vis des autres donataires et héritiers des différences de situation qui ne sont pas en relation directe avec l'objectif d'intérêt général »* recherché.

La conclusion vient donc naturellement : *« Dans ces conditions et eu égard à l'importance de l'avantage consenti, son bénéfice est de nature à entraîner une rupture caractérisée de l'égalité entre les contribuables pour l'application du régime fiscal des droits de donation et de succession. »* Cette mesure est donc décrétée contraire à la Constitution.

Un aménagement fiscal pour les transmissions d'entreprise n'est donc pas en lui-même condamné. Mais si le Parlement veut l'instituer il devra limiter sérieusement le nombre de ses bénéficiaires et prévoir un avantage financier moins élevé.

En revanche, le Conseil a rejeté les arguments des socialistes sur les contrats d'assurance-vie ; sur le maintien du prélèvement de 0,4 % qu'opère l'Etat lorsqu'il recouvre les impôts des collectivités locales ; sur le retrait du budget annexe des prestations sociales agricoles des majorations de pension accordées en fonction du nombre d'enfants et sur le changement du mode de calcul de la dotation globale d'équipement des communes.

Toutefois, le Conseil a posé une nouvelle condition à la pratique traditionnelle qui consiste à demander au Parlement de valider des dispositions réglementaires annulées par la justice administrative. Jusqu'à présent, il interdisait que la validation revienne sur le cas précis tranché par les tribunaux et ne la permettait que dans un *« but d'intérêt général »*. Saisi, cette fois, du cas de la répartition des dépenses du contrôle technique d'exploitation entre les entreprises de transport aérien, il a jouté que *« la seule considération d'un intérêt financier [...] ne constituait pas un motif d'intérêt général autorisant le législateur à faire obstacle aux effets d'une décision de justice »*.

Th. B.

Une promesse de la campagne

Tout au long de la campagne présidentielle, Jacques Chirac avait expliqué que les prélèvements pesant sur les successions en cas de transmission d'entreprise étaient trop lourds et qu'ils entraînaient *« 80 000 chômeurs supplémentaires par an »*, coûtant ainsi 12 milliards de francs à la collectivité.

Bien que ces chiffres soient contestés, y compris par la commission des finances de l'Assemblée nationale, le gouvernement avait inclus cette mesure dans le projet de budget 1996. Lors de sa déclaration de politique générale, le 25 mai, Alain Juppé l'avait mentionnée comme l'un des *« quatre axes principaux »* d'un *« véritable plan PME »*, condition du *« succès de notre bataille pour l'emploi »*. Lors des débats à l'Assemblée nationale, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, avait vivement défendu cet aménagement fiscal.

Cavalier budgétaire dans le collectif

Les députés socialistes avaient aussi saisi le Conseil constitutionnel de la loi de finances rectificative pour 1995. Ils lui reprochaient essentiellement un montage qui substitue la Caisse des dépôts à la Caisse de garantie du logement social pour la gestion et le financement des prêts consentis aux organismes HLM, et cela afin de permettre à l'Etat de prélever 15 milliards de francs sur la Caisse des dépôts. Ils estimaient qu'un tel transfert de responsabilité n'avait pas sa place dans une loi de finances. Le Conseil n'a pas partagé cette analyse, en faisant remarquer que ce transfert était indispensable au prélèvement financier qui pouvait figurer dans le collectif budgétaire. En revanche, le Conseil a censuré la disposition prévoyant la création d'un fonds de réserve de garantie de la Caisse nationale d'épargne, car elle n'était pas au nombre de celles pouvant figurer dans une loi de finances.

TRANSPORTS Un certain nombre de mesures importantes concernant le contrôle technique des véhicules, le renforcement de la sécurité et la protection de l'environnement entrent en vigueur le 1er janvier 1996. Dorénavant, la fréquence du contrôle technique est modifiée puisqu'il faudra le renouveler tous les deux ans. ● CINQUANTE-DEUX POINTS feront l'objet d'une vérification, et trente et un (et non plus quinze) seront soumis à une obligation de réparation. Parmi les nouveaux organes de sécurité à faire réparer en cas de défaillance figurent la direction, les roues, les suspensions, les essieux, etc. ● L'OPACITÉ de la fumée émise par les véhicules Diesel, considérés comme plus polluants que les véhicules à essence, sera contrôlée. ● POUR LES DEUX-ROUES, un brevet de sécurité routière sera exigé entre 14 et 16 ans pour la conduite d'un cyclomoteur.

Contrôle technique et normes antipollution des véhicules sont renforcés

Un certain nombre de mesures destinées à accroître la sécurité des voitures et des poids lourds entrent en vigueur le 1er janvier. Un brevet de sécurité routière sera exigé pour les jeunes de 14 à 16 ans qui souhaitent conduire un vélomoteur

A PEINE terminées les courses de Noël, certains ont dû se lancer dans une autre épreuve : trouver un centre de contrôle technique susceptible d'examiner leur voiture avant le 1er janvier. Faute d'avoir prévu à temps le changement de réglementation effectif lundi, les retardataires auront dû accomplir une mission relevant de l'exploit. *« En règle générale, notre rythme est de quarante voitures par jour. Depuis la semaine dernière, nous en sommes à soixante-dix et nous ne pouvons pas donner de rendez-vous avant courant janvier »*, témoignait ces derniers jours la responsable d'un centre parisien.

A compter du 1er janvier 1996, la fréquence du contrôle technique est en effet modifiée. Si le premier examen devra toujours avoir lieu avant le quatrième anniversaire du véhicule, il faudra néanmoins le renouveler tous les deux ans (et non plus tous les trois ans). En outre, de nouveaux organes de sécurité devront être impérativement réparés en cas de défaillance constatée lors du contrôle : direction, roues, suspensions, essieux, carrosserie et équipements de sécurité tels que les ceintures ou les rétroviseurs. A ces obligations, s'ajoutent celles déjà prévues pour ce qui concerne les pneumatiques, l'éclairage, le freinage et la pollution, notamment.

Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que les automobilistes se pressaient pour obtenir un rendez-vous auprès des centres agréés. En moyenne, estiment les professionnels, les réparations obligatoires représentent 2 000 francs. Ce renforcement du contrôle technique devra toutefois être appliqué avec discernement : la sécurité routière souligne en effet que *« les défauts mineurs ou d'un coût excessif compte tenu des enjeux de sécurité (châssis) ou ceux qui peuvent difficilement être mesurés avec précision (amortisseurs) seront tolérés »*.

Au total, ces mesures constituent l'aboutissement du processus engagé le 1er janvier 1992, conformément à une directive européenne applicable au plus tard en 1998. Depuis l'instauration du contrôle technique obligatoire, cinquante-deux points font l'objet d'une vérification. Alors que quinze faisaient l'objet d'une obligation de réparation, on en comptera désormais trente et un.

Des dispositions destinées à protéger l'environnement vont également intervenir. Parmi celles-ci, la vérification du niveau de pollution des véhicules Diesel, qui avait jusqu'à présent été « oubliée » alors que les modèles à essence sont concernés depuis octobre 1994. Dès 1996, tous les nouveaux modèles présentés par les constructeurs devront satisfaire à des normes qui représentent une diminution de 30 % des émissions polluantes pour l'essence et de 50 % pour le diesel. Ces contraintes seront généralisées non seulement aux nouveaux modèles mais à l'ensemble des voitures neuves en 1997.

« OBLIGATION DE FORMATION »

« En tenant compte de l'augmentation du trafic et du renouvellement progressif du parc automobile, insiste la Sécurité routière, *le renforcement des normes antipollution aura permis, de 1990 à l'an 2000, de diminuer les émissions polluantes d'origine automobile de 65 % pour le monoxyde de carbone* et *de 35 % pour les oxydes d'azote. »*

Dans le domaine de la sécurité, la date du 1er janvier verra apparaître des modifications non négligeables. Tous les véhicules mis en circulation devront respecter des normes plus strictes relatives aux réservoirs de carburants (résistance à la corrosion, étanchéité) ; les poids-lourds devront obligatoirement être équipés d'extincteurs alors que les autocars de plus de 7,5 tonnes devront comporter des feux de signalisation latéraux. Ces trois dispositions figuraient dans le rapport de la commission d'enquête constituée après la catastrophe de Mirambeau qui, le 10 novembre 1993, sur l'autoroute A 10, avait fait dix-sept morts et quarante-sept blessés (*Le Monde* des 12 et 13 novembre 1993)

Enfin, d'autres changements réglementaires sont prévus. A partir du 1er octobre, les valeurs maximales tolérées pour le bruit de tous les véhicules neufs seront abaissées. Pour les voitures, le plafond passera de 77 à 74 décibels et, pour les poids-lourds, de 84 à 80 décibels. *« Ce dernier niveau,* fait remarquer la sécurité routière, *était celui exigé pour les voitures au début des années 80. »*

C'est sans doute pour les deux-roues que les changements seront les plus importants. Au cours du premier semestre 1996, le brevet de sécurité routière *(qui n'est pas un examen mais une « obligation de formation »* réalisée notamment en classe de cinquième) sera exigé, entre quatorze et seize ans, pour la conduite d'un cyclomoteur sous peine d'une amende de 150 francs. Le 1er juillet, un nouveau texte européen réglementera l'accès aux motos. Les 125 cm³ dont la puissance n'excède pas 11 kW (soit 15 chevaux) pourront alors être pilotées par les titulaires d'un permis auto depuis plus de deux ans. Enfin, l'accès aux plus grosses cylindrées s'effectuera progressivement : pendant les deux années qui suivront l'obtention de leur permis moto, les motards devront se satisfaire de machines de moins de 25 kW (34 chevaux) avant de chevaucher des engins moins sages.

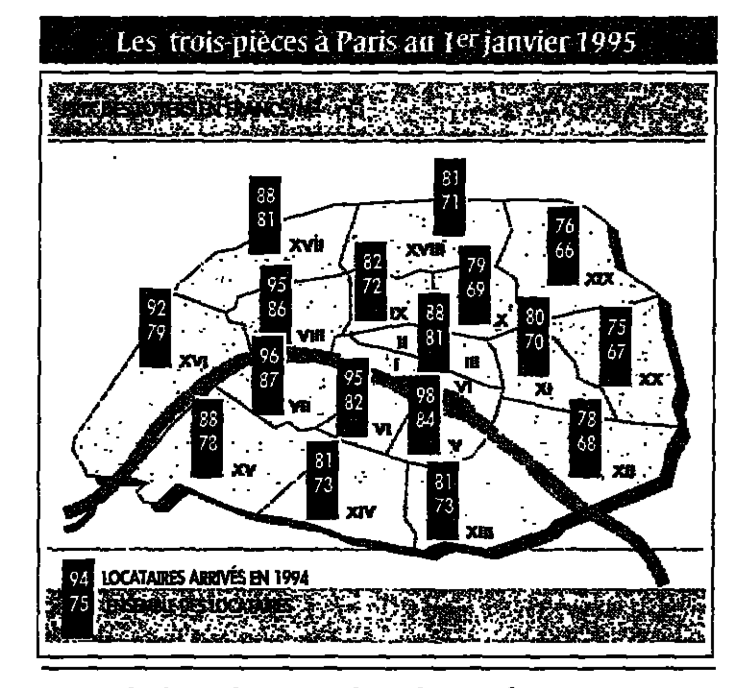
Jean-Michel Normand

Nouvelle mesure de la consommation de carburant

Etalons traditionnels d'évaluation de la consommation de carburant, les mesures « en cycle urbain, à vitesse stabilisée à 90 et 120 km/h » ont terminé leur carrière. Sous la férule de l'Union européenne, de nouvelles références seront utilisées à partir du 1er janvier 1996 par les constructeurs pour indiquer l'appétit des moteurs de leurs voitures. Désormais, on parlera de « consommation urbaine » et de « consommation interurbaine », la moyenne de ces deux références étant la « consommation conventionnelle globale ».

D'ores et déjà, on sait que ces nouvelles notions, issues de tests plus proches des conditions réelles d'utilisation (la période de montée en température du moteur, durant laquelle la consommation est plus élevée, est désormais prise en compte) feront remonter les moyennes affichées par les constructeurs.

Les loyers des appartements parisiens sont ramenés à leur niveau de 1992



LE RALENTISSEMENT de la hausse des loyers à Paris et dans les agglomérations de la première couronne se poursuit. Amorcée en 1993, elle s'est renforcée en 1994 et les nouvelles locations ont, en 1994, enregistré un recul du niveau moyen des prix. En 1992, il fallait débourser en moyenne 101 francs au mètre carré pour se loger à Paris et 76 francs en proche banlieue. *Deux ans plus tard, les prix* moyens au mètre carré était ramenés, *respectivement,* à 94 francs et 71 francs. A Paris, en 1990, les *loyers augmentaient en moyenne* de 15,5 % au moment des changements *de locataires ; cette hausse* n'atteignait plus que 1,9 % en 1994.

Selon une enquête publiée par l'Observatoire des loyers de la région *parisienne* (OLAP), *effectuée* sur un échantillon de près de *10 000 logements, cette tendance* à la baisse s'est encore accélérée au *premier semestre 1995. Pour* des logements équivalents, le niveau *des loyers a alors été ramené* à celui qu'avait enregistré l'OLAP au *tout début de 1992. Les logements* les plus chers et les plus grands, les *logements neufs ainsi que ceux qui* sont situés dans les quartiers les *plus cotés, ont été les plus* durement frappés.

Début 1995, à Paris, les quatre-cinq pièces et les six pièces se louaient 10 % moins cher que début 1991 ; les une et deux pièces retrouvaient le niveau atteint en 1991 ; enfin les trois pièces se louaient 5 % moins cher.

Au moment du changement de locataire, certains types de logements sont actuellement soumis à de fortes baisses de loyers. Ainsi, les grands logements parisiens sont, dans 40 % des cas, reloués avec des baisses atteignant en moyenne 15 %. Ceux situés dans l'ouest et le centre de Paris, ainsi que dans les villes de banlieue les plus cotées (dans les Hauts-de-Seine à Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Boulogne-Billancourt, dans le Val-de-Marne à Saint-Mandé et Vincennes), enregistrent des baisses de l'ordre de 10 % en moyenne après relocation.

« HAUT DE GAMME »

Tandis qu'elle diminuait dans le parc social, la mobilité dans le parc *privé de logements s'est accentuée* en 1994 à Paris et en proche banlieue. *Les deux tiers des emménagements* ont encore lieu dans les *studios et les deux pièces, ce qui* explique, en partie, que les loyers *y soient en moyenne plus élevés* au mètre carré que dans les plus *grands logements.*

Mais cette mobilité s'est également *accrue, en 1994, dans le parc* de logements appartenant aux institutionnels *ainsi que dans les* logements de plus de trois pièces. *« Les ménages sont tentés de quitter leur logement lorsqu'ils peuvent trouver moins cher,* souligne l'OLAP, *ou un logement de meilleure qualité au même prix ou à un prix à peine supérieur. »*

L'Observatoire des loyers rend compte, comme chaque année, des prix moyens des loyers parisiens, arrondissement par arrondissement. Le prix moyen pour un logement de trois pièces s'échelonne, dans la capitale, de 78 francs le mètre carré (dans le douzième arrondissement) à 98 francs (dans le cinquième arrondissement). Dans le peloton des arrondissements les plus chers (92 francs et plus au mètre carré pour un trois pièce), on trouve le cinquième, le sixième, le septième, *le huitième et le seizième* arrondissements.

Dans ces arrondissements « haut de gamme », le niveau moyen de loyer des deux pièces va de 115 francs le mètre carré à 128 francs. Par comparaison, dans les arrondissements parisiens les moins chers, le prix des deux pièces varie, au mètre carré, de 80 francs dans le vingtième arrondissement à 86 francs dans le treizième.

Christine Garin

Forte baisse des prix dans le neuf

Dans les logements mis en *service depuis moins* de six ans, les loyers restent élevés, mais la tendance est nettement à la baisse. A Paris, les *prix ont connu un tassement continu depuis* 1991, *ce qui* ramène leur niveau actuel à celui de 1989. Sur la période 1993-1994, le loyer moyen des premières locations s'établissait à 103 francs le mètre carré pour une surface de 53 mètres carrés, contre 108 francs pour une surface de 60 mètres carrés dans la période précédente, 1991-1992.

Les loyers des logements neufs dans la capitale ont globalement perdu 5 francs au mètre carré entre 1993 et 1994. Seuls les studios et les chambres se louent en moyenne autour de 113 francs le mètre carré. Les autres locations tournent autour de 95 francs.

Le nombre de médecins généralistes stagne

POUR la première fois, le nombre de médecins généralistes est resté stable en France entre 1994 et 1995. Désormais, les généralistes ne représentent plus que la moitié du corps médical, contre 56 % en 1987. Depuis cette date, la part des spécialistes n'a cessé de progresser pour devenir équivalente à celle des praticiens généralistes.

En effet, durant cette période, le nombre de spécialistes a augmenté de 4,8 % annuellement. Les disciplines aux effectifs peu nombreux, comme la santé publique et la biologie médicale, ont comblé leur retard.

Au total, on dénombre 172 000 médecins en France dont 3 000 dans les départements d'outre-mer. Ces chiffres, diffusés par le Service des statistiques, des études et des systèmes d'information (SESI) du ministère du travail et des affaires sociales, montre que la croissance du corps médical est désormais très faible et que la féminisation de la profession, amorcée dans les années 60, se poursuit. A cette époque, 20 % des diplômes étaient délivrés à des femmes, *contre 45 % aujourd'hui.*

Ce phénomène concerne l'ensemble *du corps médical et est* même plus important parmi les spécialistes. Ainsi, en 1995, un tiers des médecins spécialistes sont des femmes, contre 25,9 % en 1986. Pour les généralistes, le nombre de médecins femmes atteint aujourd'hui 31,7 % contre 23,1 % en 1986. Mais elles ne sont pas également réparties dans le corps médical. Elles sont moins présentes dans les spécialités chirurgicales, à l'exception de l'ophtalmologie, qu'en psychiatrie, biologie, médecine du travail ou santé publique. Dans ces deux domaines, elles représentent plus des deux tiers des effectifs.

Si la proportion de femmes est *plus importante en médecine* salariée (39 %) qu'en médecine libérale (30 %), *plus de la moitié* d'entre elles s'orientent toutefois *vers le secteur libéral.* Certaines spécialités exercées essentiellement à titre libéral, comme la gynécologie, la dermato-vénérologie et l'ophtalmologie sont très fortement féminisées. A contrario, la médecine interne, la chirurgie générale ou la neurochirurgie, qui comptent de nombreux postes salariés mais imposent des gardes et des astreintes, sont peu pratiquées par les femmes.

Xavier Emmanuelli précise la future loi contre l'exclusion

XAVIER EMMANUELLI, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, a rappelé dimanche 31 décembre 1995, dans un entretien au *Journal du Dimanche* que la loi-cadre contre l'exclusion serait remise au premier ministre au printemps prochain. Cette loi, a-t-il précisé, *« devrait porter sur quatre points essentiels : l'accès aux droits, l'accès aux soins, au logement et à l'activité ». « Nous devons créer encore plus d'hébergements d'urgence et de structures comme le SAMU social,* a ajouté M. Emmanuelli, *mais l'Etat ne peut pas tout. »*

Ce projet de loi, qui renvoie à un thème central développé pendant la campagne électorale de Jacques Chirac, devait être prêt pour l'automne 1995, mais la *« lutte contre l'exclusion »* avait disparu des *« grands chantiers prioritaires »* du deuxième gouvernement de M. Juppé.

Le maire de Cannes se dit victime d'une « machination »

MICHEL MOUILLOT, maire (PR) de Cannes, s'est déclaré, samedi *30 décembre 1995,* victime d'une *« machination politique »* visant à l'atteindre sur le plan judiciaire, dix jours avant le délibéré que doit rendre la cour d'appel de Lyon dans le cadre de l'affaire Botton dans laquelle il a été condamné, en première instance, à quinze mois de prison avec sursis et à une inéligibilité de cinq ans pour recel d'abus de biens sociaux. Michel Mouillot a dénoncé une plainte pour corruption passive et active déposée contre la ville, auprès du doyen des juges d'instruction de Grasse. Cette action en justice s'inscrit dans le cadre du colossal projet immobilier de la pointe Croisette, où se trouve le casino du Palm Beach.

L'auteur de la plainte, Philippe Sassi, un proche du RPR, reproche au maire de Cannes de vouloir spolier le millier de copropriétaires de la parcelle de terrain de 18 000 m² dénommée place du Masque-de-Fer. Le préfet des Alpes-Maritimes, Philippe Marland, avait rejeté en septembre dernier la demande de déclaration d'utilité publique déposée par la ville, estimant notamment que le projet, en l'état, ne répondait pas aux exigences de la loi littorale.

DÉPÊCHES

■ **MEURTRE : cinq gitans d'une même famille** étaient toujours gardés à vue lundi 1er janvier dans la matinée à la gendarmerie de Villeneuve-sur-Lot, après la fusillade qui a provoqué, samedi 30 décembre 1995, la mort d'un harki de soixante-trois ans et fait six blessés la veille dans un bar de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne). Les gendarmes poursuivaient leurs investigations en vue d'éclaircir les raisons pour lesquelles un homme armé d'un fusil de chasse a, vers 22 heures, fait feu à deux reprises depuis son véhicule en direction de la porte vitrée du bar, dans lequel une trentaine de personnes était en train de faire la fête. Sept consommateurs ont été atteints par les tirs, dont un Harki de soixante-trois ans, Saïd Challal, décédé durant son transport à l'hôpital. Deux autres ont été sérieusement touchés.

■ **ATTENTAT : une explosion d'origine criminelle**, qui s'est produite dans la nuit du samedi 30 décembre 1995 dans la rue Vernet, située dans le huitième arrondissement de Paris, a soufflé vers 21 heures la vitrine d'un local commercial en cours d'aménagement pour recevoir une agence bancaire de la Citibank. L'engin de faible puissance avait été déposé entre deux voitures en stationnement et a projeté des vis à bois et à plâtre qui ont endommagé quatre véhicules stationnés de part et d'autre de la rue. Les vis retrouvées par les enquêteurs ne ressemblaient en rien à celles utilisées lors des attentats terroristes intervenus entre juillet et octobre. L'enquête a été confiée à la brigade criminelle de la police judiciaire de Paris.

■ **FROID : les pluies verglaçantes et le brouillard** ont provoqué, samedi 30 et dimanche 31 décembre 1995 de nombreux carambolages dans le nord et l'est de la France, concernant plus d'une centaine de véhicules et faisant plus d'une dizaine de blessés. Dans le Nord-Pas-de-Calais, des carambolages provoqués par le verglas ont impliqué, dans la nuit de samedi à dimanche, près de 70 véhicules. Sur les autoroutes autour de Lille, une cinquantaine de voitures sont entrées en collision.

DISPARITIONS
Suzanne Prou

DISPARITIONS

Suzanne Prou

Une romancière de la nostalgie douce-amère

NÉE à Grimaud (Var) le 11 juillet 1920, l'écrivain Suzanne Prou est décédée dans la nuit du 29 au 30 décembre 1995, à Paris, à l'âge de soixante-quinze ans.

Son père étant officier de carrière, Suzanne Prou a vécu toute son enfance de ville de garnison en ville de garnison, en Algérie, en Indochine, dont elle gardera toute sa vie la nostalgie. Rentrée en France, elle fait ses études à Marseille puis à Aix-en-Provence avant de se diriger vers l'enseignement. Son premier roman, *Les Patapharis* (Calmann-Lévy), tout entier centré autour de ces « papotages » qui donnent cette appellation étrange au titre, est publié en 1966 et Jacqueline Piatier, dans *Le Monde*, la déclare douée pour *« le comique à froid »*.

Cette description de ce qui peut se passer à l'intérieur d'une cervelle un peu dérangée, cette peinture des milieux clos et confinés où tout le monde se scrute, s'observe, se juge, ces nostalgies douces et violences de la vie ordinaire, se retrouvent dans ses premiers romans (*Les Demoiselles sous les ébéniers*, Calmann-Lévy 1967, *L'Eté jaune*, Calmann-Lévy 1968, et *Méchamment les oiseaux*, Calmann-Lévy 1971, qui lui vaut le prix Cazes en 1972). Mais elle fait vite preuve aussi d'une autre facette de son talent, de quelque chose de plus symbolique, de plus proche peut-être à la fois de Kafka et du Nouveau Roman, en particulier avec *La Ville sur la mer* (Calmann-Lévy 1970).

Après la parution de *La Petite Boutique* (Mercure de France 1973), un essai sur le petit commerce en France, son sixième roman, celui qui reste aujourd'hui sans doute le plus connu, *La Terrasse des Bernardini*, pour lequel elle obtient le prix Renaudot en 1973, marque le passage à la maturité et à la réalité. Elle se rapprochera par la suite de l'intrigue policière avec *Le Pré aux Narcisses* (Calmann-Lévy 1983) mais surtout avec *Les Amis de Monsieur Paul* (1985), qui paraît dans la collection « Crime Parfait » au Mercure de France. Elle reviendra à l'ambiance, aux odeurs et aux paysages de son enfance (*Les Femmes de la pluie*, Calmann-Lévy 1978, *La Petite Tonkinoise*, Calmann-Lévy 1987), mais sans jamais perdre ce goût de la province, du suranné, des silences bourgeois, des tragédies secrètes et des folies douces-amères (*Les Dimanches*, Calmann-Lévy 1979, *Le Voyage aux Seychelles*, Calmann-Lévy 1981). Elle aime tant les jardins, les arbres, les fleurs, l'herbe qu'elle finira par leur consacrer un autre livre, *Le Cygne de Fanny* (Mercure de France, 1980). Elle est l'auteur de vingt-cinq romans et était membre du jury du prix Fémina depuis 1981 et d'autres prix littéraires comme le prix Méditerranée.

Parallèlement, elle a toujours milité : dès l'occupation, étudiante, elle avait participé à la rédaction d'un journal clandestin luttant contre l'antisémitisme, puis elle s'était engagée pour la cause des femmes, au sein de l'Union des femmes françaises (UFF), et pour la paix et les droits de l'homme, en particulier pendant la guerre d'Algérie. Elle avait fait preuve de son grand courage et de sa dignité en participant à la soirée Sidaction, en avril 1994, après la mort de sa petite-fille atteinte du sida. Elle était chevalier de la légion d'honneur.

Martine Silber

Nello Celio

Homme politique et avocat suisse

ANCIEN CONSEILLER fédéral et président de la confédération helvétique en 1972, Nello Celio est décédé, vendredi 29 décembre 1995, à Berne, des suites d'une pneumonie. Il était âgé de quatre-vingt-un ans.

Dans la grisaille de la routine suisse, cet italophone pourtant solidement ancré dans le système se distinguait par une faconde toute méridoniale. Né le 12 février 1914 dans une modeste famille du petit village d'Ambri, au pied du Saint-Gothard, dans le canton du Tessin, il étudie le droit à Bâle et à Berne avant d'ouvrir un cabinet d'avocat, passage quasi obligé d'une réussite politique dans son canton d'origine. Député du Parti radical démocratique (PRD) au parlement local à vingt-cinq ans, il devient, sept ans plus tard, membre du gouvernement cantonal où il dirige pendant treize ans le département des travaux publics. Ensuite, il s'installe à Lugano comme avocat sans renoncer pour autant à la politique. Pratiquant aisément les trois langues officielles, Nello Celio est porté en 1960 à la présidence du Parti radical-démocratique fédéral et élu trois ans plus tard au conseil national à Berne. En 1966, le chef du département militaire, Paul Chaudet, est amené à se retirer du gouvernement helvétique à la suite d'un scandale provoqué par l'affaire des Mirage. Un peu contre son gré, reconnaîtra-t-il, l'avocat tessinois succède au ministre vaudois, démissionnaire.

Pendant les six ans durant lesquels il siège au conseil fédéral, Nello Celio est successivement chargé des départements militaire et des finances. Par son allure joviale, il sait se rendre populaire, même s'il peine à maîtriser l'inflation. Après avoir occupé, en 1972, la présidence tournante de la confédération, il préfère se retirer du gouvernement l'année suivante. Du Crédit suisse à Nestlé en passant par Pirelli ou la Dresdner Bank, il siège alors dans des dizaines de conseils d'administration, avouant lui-même en ignorer le nombre.

Ces multiples activités lui valent parfois des critiques. Ainsi, il se trouvait à la tête d'Alusuisse quand l'entreprise a passé un accord avec le Zaïre s'attirant les reproches de pactiser avec le président Mobutu. Son nom a également été cité lors de l'affaire Sasea parce qu'il avait un temps présidé le conseil d'administration de cette société financière, créée par l'homme d'affaires italien Florio Fiorini, avant qu'elle ne sombre dans l'une des plus retentissantes banqueroutes de l'histoire suisse. L'une des dernières prises de position publiques de Nello Celio avait été de se prononcer en faveur d'un rapprochement de son pays avec l'Europe communautaire.

Jean-Claude Buhrer

■ **JEAN-VICTOR HOCQUARD**, musicologue, spécialiste de Mozart, est mort, le 21 décembre 1995, dans sa maison d'Indre-et-Loire. Il était âgé de quatre-vingt-six ans. D'origine alsacienne, docteur ès lettres, il enseigna la philosophie et écrivit plusieurs livres sur son musicien de prédilection parmi lesquels : *La Pensée de Mozart*, publié dès 1958, puis un *Mozart, Ecrits et propos de Mozart, Mozart l'unique, Mozart dans ses airs de concerts* et *Mozart, l'amour, la mort* réédité en 1992 chez Jean-Claude Lattès. Pour Aubier-Montaigne, Jean-Victor Hocquart avait collaboré de 1978 à 1986 à une édition critique des livrets des grands opéras de Mozart.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Patricia et Arnaud CARRÈRE-SOULA
ont la joie d'annoncer la naissance de

Guillaume,

le 6 décembre 1995, à Paris.

Anne de MONDENARD et Michel GUERRIN,

ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille

Louise,

le 26 décembre 1995, à Paris.

Laure-Alice
partage la joie d'accueillir

Sophie-Clarisse,

née le 27 décembre 1995, à Paris.

Christophe et Oumou BACQUAERT,
Ambassade de France
en Grèce, Athènes.

M. Gilles COTTIN et Mme née Juliette BROSSOLLET
sont heureux de faire part de la naissance à Paris, le 26 décembre 1995, de

Paul.

De la XIIIe génération en Ile-de-France.

19, rue Richer,
75009 Paris.

Christine et Jean-Samuel,

sont très heureux d'annoncer la naissance de

Thomas SERGENT.

Flora
est heureuse d'annoncer la naissance de son petit-frère,

Thomas,

le 20 décembre 1995.

M. et Mme Christophe OSMOND,
50000 Saint-Lô.

Anniversaires de naissance

– Le temps passe, mais le bonheur s'accumule...

Bon anniversaire,

Sophie !

Yvon, Emmanuelle et David.

Mariages

Anne LAGEAT
Félix AUDA

sont heureux d'annoncer leur mariage célébré dans l'intimité le 31 décembre 1995.
Rolland, Claire, Lorraine et Pauline ont approuvé.

22, avenue Saint-Benoît,
04000 Digne-les-Bains.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Elisabeth PROST et Pierre JOLIVET

ont le plaisir de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité familiale, le 30 décembre 1995.

Décès

– Mme Jeannette Aballéa-La Richelière,
son épouse,
Martine,
sa fille,
Ses frères, ses sœurs, et sa famille,
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Jean-Pierre ABALLÉA,

survenu le 29 décembre 1995, à Lesneven.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 30 décembre, en l'église de Saint-Méen.

9, rue Liancourt,
75014 Paris.

– Georges Adda,
son époux,
Norbert Saada, Leila Adda et Serge Adda,
ses enfants,
Mourad Zghidi, Karim Adda et Meriem Zghidi,
ses petits-enfants,
Marc, Michèle et Alain Scialom,
ses frères et sœur,
Et les familles Adda, Saada, Scialom et Fahl,

ont la douleur de faire part du décès de

Gladys ADDA,

survenu le 29 décembre 1995, à Tunis.

5, rue Ibn Bajja, Cité Jardins,
1002 Tunis.
101, rue Leblanc,
75015 Paris.

– Ses collègues et tous ses amis des Mozards
ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre DUPONT,

survenu le 24 décembre 1995.

Ils s'associent à la douleur de sa famille.

« Comme tu m'as envoyé dans le monde, je les ai aussi envoyés dans le monde. »
(Jean 17, 18).

Mme Geneviève Duflo,
sa sœur,
Mme Nicole Legrand Duflo,
Mme Françoise Clement,
M. Michel Duflo,
ses neveu et nièces, et leurs familles,
Mme Bako Rajaobelina Rasoanarimalala,
Toute la famille,
Et ses nombreux amis,
notamment de la Cimade, du Conseil œcuménique des Eglises, de l'ACAT, de la Conférence des religions pour la paix, et des Maisons de retraite de Cannes pour réfugiés étrangers,

ont la douleur de faire part du décès à Paris, le 28 décembre 1995, de

Madeleine BAROT,

dans sa quatre-vingt-septième année,

L'inhumation se déroulera dans l'intimité, et un service d'action de grâces aura lieu le samedi 6 janvier 1996, à 14 h 30, en l'Eglise réformée de Plaisance, sa paroisse, 95, rue de l'Ouest, Paris-14e (métro Pernety).

Cet avis tient lieu de faire-part.

53, avenue du Maine, 75014 Paris.

– La Cimade
a le chagrin de faire part de la mort de sa présidente d'honneur,

Mlle Madeleine BAROT.

Depuis l'automne 1940, et même durant vingt années passées au Conseil œcuménique à Genève, elle n'a pas quitté le service actif de la Cimade, et en a été la principale inspiratrice.

L'inhumation se déroulera dans l'intimité.

Un service d'action de grâces aura lieu le samedi 6 janvier 1996, à 14 h 30, en l'Eglise réformée de Plaisance, sa paroisse, 95, rue de l'Ouest, Paris-14e (Mo Pernety).

(*Le Monde* du 30 décembre 1995.)

– M. Georges Blond,
son fils,
Mme Alice Blond,
sa belle-fille,
Olivier et Tatiana,
ses petits-enfants,

ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Brucha BLOND,

survenu le 26 décembre 1995.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Renaud Cathala,
son époux,
Rosemonde, Manuella, Anthony,
ses enfants,
M. et Mme Esterez,
ses parents,
Ses frères et sœurs,
ont le chagrin de faire part du décès, survenu le 26 décembre 1995, à l'âge de cinquante-deux ans, de

Mme Christine CATHALA,
née ESTEREZ,
qui fut
avocat au Barreau de Paris.

La cérémonie religieuse en sa mémoire aura lieu en l'église Saint-Saturnin, 2, place de l'Eglise, à Antony (Hauts-de-Seine), le jeudi 4 janvier 1996, à 15 h 30.

20, rue Fondouze,
92160 Antony.

– Mme Marianne Hocquard
et ses enfants
font part du décès de

Jean-Victor HOCQUARD,
docteur ès lettres,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre des Arts et Lettres,
mozartien,

survenu le 21 décembre 1995.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, allée des Noisetiers,
37550 Saint-Avertin.

Mme Lassalle,
M. et Mme Jean-Pierre Lassalle,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Jacqueline Rossi y Costa Lassalle,
et ses enfants,
M. et Mme Pierre Maraval
et leurs enfants,
Les familles Lassalle, Chaplain, Asfaux, Couly, Laujol, Rollier,
ont la douleur de faire part du décès de

Marcel LASSALLE,

survenu dans sa quatre-vingt-quatrième année à Saint-Céré (Lot), berceau de la famille.

Les obsèques ont eu lieu le 21 décembre 1995, selon les vœux du défunt, dans la plus stricte intimité.

381, avenue de Gaulle,
46400 Saint-Céré.
11, avenue du Comminges,
31170 Tournefeuille.

– Ses enfants,
Marie-Agnès, Pierre, Marie-Françoise, Bernard, Jean-Marie et Marie-Chantal,
Avec toute leur famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Georges LAURET,

survenu le 24 décembre 1995, dans la nuit de la Nativité, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale, à l'église Saint-Jacques de Montgeron, le 28 décembre.

Famille Lauret,
11, rue Victor-Hugo,
91230 Montgeron.

– Jacques et Annie Paillissé,
Paulette et Lucien Carrive,
ses enfants,
Jean-Philippe et Norma, Marie-Françoise et Joël, Irène et Jérôme, Pierre, Jean et Isabelle,
ses petits-enfants,
Claire, Cécile, Sara, Lætitia, Simon, Agnès, Clément,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Yvonne PAILLISSÉ
née VINCELOT,

le 29 décembre 1995.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Corbusier no 51,
13008 Marseille.
8, allée Gabrielle-d'Estrées,
92340 Bourg-la-Reine.

– Marguerite Doreau, sa mère,
Anne-Françoise Paul Prou, sa fille,
Nicole et Jean Fabre,
Florence Fabre,
Coline Fabre,
Odile, Michel et Gaël Massé,
Toute sa famille et ses amis
ont la douleur de faire savoir la mort de

Suzanne PROU,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Arts et des Lettres,
membre du jury du Prix Femina.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 3 janvier 1996, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-de-Nazareth, 351, rue Lecourbe, Paris-15e ; elle sera suivie de l'inhumation au cimetière Montparnasse.
Paris, le 30 décembre 1995.

Reste avec nous Seigneur
Car déjà le jour baisse.

Famille Paul Prou,
144, rue Lecourbe,
75015 Paris.

(Lire ci-dessus.)

– M. et Mme Armand Doin
et leurs enfants,
Le docteur André Toulas,
M. et Mme François Toulas
et leurs enfants,
M. Vincent Toulas,
M. Philippe Toulas,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Michel TOULAS,

survenu le 30 décembre 1995, dans sa soixante-quatorzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame de Vincennes, sa paroisse, le mercredi 3 janvier 1996, à 9 h 45.

30, rue de l'Eglise,
94300 Vincennes.

– M. Claude Reymond,
M. et Mme Raymond Pernet
et leurs enfants Manuel, Matthieu, Laurence et François,
M. et Mme Antoine Reymond
et leurs enfants Jérôme, Caroline et Emmanuelle,
M. Etienne Reymond,
M. et Mme Fernand Cuenod
et leurs enfants,
M. et Mme Dominique Reymond
et leurs enfants,
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants
de M. et Mme Jules Cuenod,
de M. et Mme André Mussard,
de M. et Mme Pierre Chavannes,
Les familles Reymond, Cuenod, Chavannes, de Blonay et Dufour,
Les familles parentes et alliées,

ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Claude REYMOND,
née Claire CUENOD,

leur très chère épouse, mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine, parente et amie, enlevée à leur affection le 28 décembre 1995, à l'âge de soixante-quatre ans.

Le service funèbre aura lieu le mercredi 3 janvier 1996, à l'église Saint-Etienne, à Prilly.

Culte à 14 h 30.

Honneurs à 15 heures.

Au lieu de fleurs, prière de penser aux Enfants de Terre des hommes (CCP no 10-11504-8).

Les Passiaux,
15, chemin des Passiaux,
1008 Prilly (Vaud, Suisse).

« Si je dis : les ténèbres m'écraseront, la nuit devient lumière autour de moi ; les ténèbres ne sont pas ténèbres devant Toi ; la nuit comme le jour illumine. »
Ps. 139.

Anniversaires de décès

– En souvenir de

Jacques DION

22 octobre 1923 - 1er janvier 1986,

professeur de lettres aux Andelys puis à Antony.

Emmanuel Dion,
34, rue Yves-Toudic,
75010 Paris.

– Le 1er janvier 1976,

Anatole SLOBODANSKY,
Auschwitz no 172 742,

décédait après son dernier acte de grand courage contre l'invincible cancer.

Je lui dois la vie rendant son souvenir éternel.

Son ami, David,
Auschwitz no 172 825.

– 1968. 1970.

Une pensée affectueuse pour

Nicole

et sa maman

Madeleine TAITZ.

49190 Rochefort-sur-Loire.
Résidence Orangeraie,
06200 Nice.

Vœux

Michèle

bonne année.

Régis.

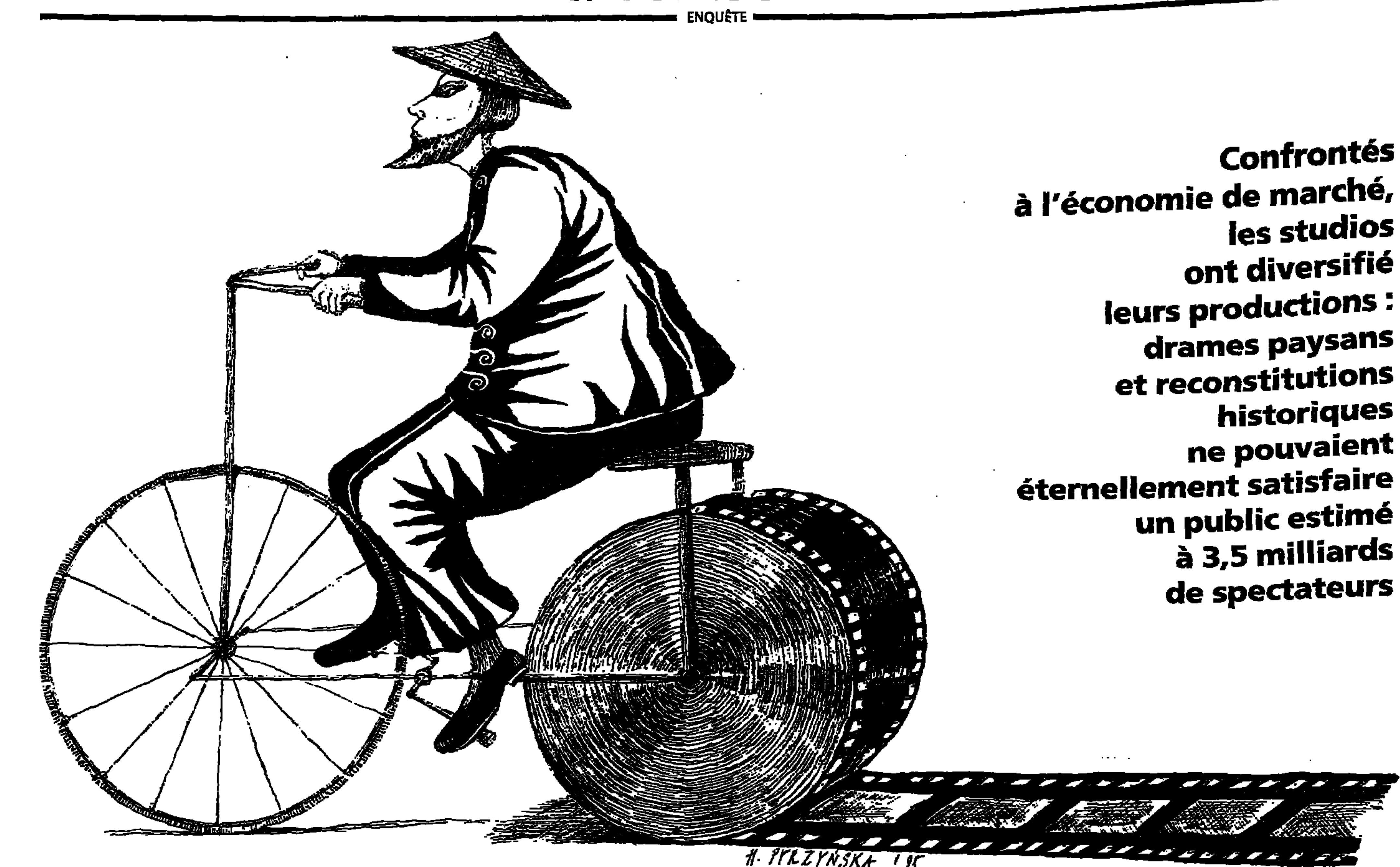
CARNET DU MONDE

Téléphone
40-65-29-94
40-65-29-96

Télécopieur
45-66-77-13

HORIZONS

ENQUÊTE



Confrontés à l'économie de marché, les studios ont diversifié leurs productions : drames paysans et reconstitutions historiques ne pouvaient éternellement satisfaire un public estimé à 3,5 milliards de spectateurs

La longue marche du cinéma chinois

EST-CE rapide ou lent ? Le cinéma n'échappe pas à l'évolution générale de la société chinoise. De spectaculaires coups d'accélérateur vers la modernisation de l'empire se retrouvent souvent engluées dans la lourdeur de l'histoire, de la géographie et de la bureaucratie. Cela ne change rien à ces deux faits majeurs : l'univers – économique, esthétique, sociologique – des images chinoises est en pleine mutation ; aujourd'hui encore marginalisées derrière la Grande Muraille, les images de Chine occuperont dans peu d'années une place cruciale dans le monde. Le deuxième Festival international du film de Shanghaï, organisé à l'automne, permettait de mesurer cette évolution.

Cette manifestation présente un panorama significatif des cent cinquante films produits annuellement, qui se partageaient, avec les soixante films importés, un public estimé à 3,5 milliards de personnes en 1994. Chiffre considérable, bien sûr, chiffre en baisse rapide pourtant, chiffre imprécis surtout, dans la mesure où il correspond au nombre de tickets vendus ; mais le cinéma est aussi consommé, notamment dans les campagnes, dans des installations non commerciales – ce que prenait en compte la précédente statistique connue, à la fin des années 80, pour évaluer le public à... 13 milliards de spectateurs. Encore convient-il désormais d'ajouter les consommateurs de cassettes vidéo, presque toutes illégales, à domicile ou dans des échoppes spécialisées.

Remarqué en Occident grâce à l'essor de la « cinquième génération », celle des réalisateurs qui, après la révolution culturelle et la « rééducation » à la campagne, ont étudié à l'institut du cinéma de Pékin et souvent débuté aux studios de X'ian, le cinéma chinois se résume souvent, à l'Ouest, à deux noms, et deux archétypes : drames paysans, brillamment illustrés par *Terre jaune*, de Chen Kaige, ou *Qiu Ju*, de Zhang Yimou, ou somptueuses reconstitutions historiques, telles que *Epouses et concubines* ou *Adieu, ma concubine*... respectivement de Zhang Yimou et Chen Kaige. Ces genres conservent leur importance, et ces deux cinéastes continuent de s'y illustrer : après *Shanghai Triad* (sorti en novembre en France), Zhang prépare le portrait d'une ancienne impératrice ; Chen termine à Pékin la post-production de *Lune de tempête*, situé dans le Shanghai des années 20. Pourtant, le cinéma chinois ne se limite pas à cette définition.

On y retrouve toujours les anciens genres, directement issus du « réalisme socialiste » de la haute époque. Ainsi du docudrama bien-pensant, tel le nouveau film du vétéran-apparatchik Xie Jin, qui eut du souffle dans les années 50 et encore de beaux éclats au début des années 80. Il signe, avec *Femmes en prison*, un édifiant et déplaisant plaidoyer pour la réhabilitation des jeunes délinquantes (mignonnes) par la prison (modèle) grâce à l'influence de matons (des anges de délicatesse). Comme il se doit, la caméra ne manque pas de se repaître de chairs adolescentes, en toute pruderie hypocrite.

Dans un autre registre, la vaste fresque héroïco-militaire a également la vie dure. En témoigne *Derrière une grande victoire*, signé d'un jeune réalisateur à la mise en scène de vieillard. Ce pensum consacré à un épisode de la guerre antijaponaise avait été commandé par le gouvernement pour célébrer la fin de la deuxième guerre mondiale.

L'épopée montrait des soldats de l'armée nationaliste, mais, entre la commande et son achèvement, les relations avec Taipeh s'étant à nouveau tendues, le grand œuvre a été relégué sur une étagère par ceux-là mêmes qui en avaient réclamé la confection.

TOUJOURS à l'ordre du jour, et même en expansion, les liens avec les « autres Chine », Taiwan et Hongkong, ne sont plus mis en avant. Bien que le financement venu de ces zones contribue toujours davantage à la production, on insiste davantage sur le passage à l'économie de marché des structures du cinéma : seize studios nationaux, treize studios régionaux et China Film, la société d'État qui les coiffe et monopolisa longtemps la distribution intérieure, l'importation et l'exportation. Les studios bénéficient désormais d'une certaine autonomie, financière et artistique. Contraints à la rentabilité, tous ont entrepris de réduire les personnels pléthoriques, jadis employés à plein temps, et de découvrir les joies de la gestion privée.

Patron de l'un des plus grands studios du pays, celui de Shanghai, Zhu Yongde réorganise ainsi un conglomérat qui comprend des plateaux, des salles de montage, des auditoriums, mais aussi un circuit de vingt salles, des laboratoires, des éditions vidéo et encore des sociétés immobilières, une entreprise hôtelière et même une aciérie. Le Studio coiffe à présent huit unités de production et distribue dans la région leurs films ainsi que tous ceux qu'il acquiert. « Si le contenu des films reste évidemment soumis à la censure de Pékin, je n'ai pas à demander d'autorisation économique pour les produire, et tous les revenus restent au Studio. Nous nous contentons de payer des impôts, comme toute société privée », souligne M. Zhu. Le Studio de Shanghaï emprunte auprès des banques pour produire. Il s'apprête à vendre une grande part de ses terrains dans la ville pour faire construire, 18 km plus loin, de nouveaux plateaux, mais aussi des cinémas et des installations multimédias. En Chine aussi, c'est devenu le maître mot du futur des images.

> **« Si le contenu des films reste évidemment soumis à la censure de Pékin, je n'ai pas à demander d'autorisation économique pour les produire, et tous les revenus restent au studio »**

Dépendant désormais des qualités de gestionnaire de leur direction, les studios se différencient par leurs choix artistiques. S'il est clair qu'à Shanghai, capitale commerciale et principal centre de coproductions avec l'étranger, les films « grand public » monopolisent toute l'attention, il n'en va pas forcément de même dans le premier studio du pays, celui de Pékin. Son nouveau et tout jeune directeur, Han Sanping, paraît décidé à soutenir aussi des projets esthétiquement, voire politiquement, audacieux. En témoignait, durant le Festival, le meilleur film projeté : *On the Beat*. Remarquée il y a trois ans grâce à *Zhao Le, jouer pour le plaisir*, sa réalisatrice, Nin Yin, présente une vision fine et complexe de la vie quotidienne dans un commissariat de la capitale, qui offre également une approche subtile de l'ensemble du système politique.

On the Beat représente de manière exemplaire un cinéma d'auteur qui risque de devenir, comme cela s'est produit dans toutes les grandes cinématographies, un secteur à part de la production. Encore s'agit-il d'un film « officiel », c'est-à-dire labélisé par un Studio, faute de quoi il aurait peut-être pu être tourné, mais en aucun cas distribué dans le pays. C'est le sort des réalisations dites « souterraines ». Souhaitant les bloquer sans paraître les interdire, les autorités ont trouvé un système particulièrement retors pour entraver leur diffusion dans les festivals occidentaux : si ces films y sont sélectionnés, le pouvoir ne fait rien contre ces œuvres, dont il feint d'ignorer l'existence. Mais il prend des mesures de rétorsion contre les cinéastes officiels qui participeraient aux mêmes manifestations ; il faut beaucoup de solidarité entre les réalisateurs (elle existe, dans une certaine mesure) pour que les « légaux » ne deviennent pas les adversaires des « hors-la-loi ».

Soucieux de conserver le contrôle de ce qui est produit et, surtout, diffusé en Chine, les dirigeants restent vigilants sur les thèmes poliques, mais relâchent lentement leur pression sur la censure des mœurs (un peu de sexe, beaucoup de violence). Ce qui se traduit, sur les écrans, par une évolution sans doute irréversible : la contamination des films de Chine populaire par les thèmes et les procédés en usage à Hollywood (et à Hongkong). Sans lésiner sur les poursuites en voiture, les coups de feu, les boîtes de nuit aux murs vibrant de rock, il est désormais ouvertement question de drogue, de prostitution et de tous les trafics « modernes ».

L'ÉNONCÉ de leur thème – ou de leur décor – constitue souvent la seule valeur sociologique de ces productions, promises à se fondre dans le flot des navets internationaux marinés dans l'esthétique de la publicité et du téléfilm.

Tout indique que leur nombre va se multiplier, sous l'influence de l'inéluctable ouverture aux images extérieures, rarement les meilleures. Trois étapes décisives ont été franchies. La première fut le lancement de Star TV, la chaîne de télévision satellite privée appartenant au magnat américain Rupert Murdoch, qui diffuse à présent en mandarin. Si le grand public chinois n'a pas (encore) accès à ces programmes, les « élites », et notamment la jeunesse branchée utilisatrice de caméras, y trouve ses références visuelles. Les représentants de Hollywood ont signé un accord avec Pékin pour s'attaquer au problème du piratage et des videos clandestines.

Sa répression était la condition *sine qua non* pour que les Américains, qui ont les yeux braqués sur l'immense marché chinois, rendent disponibles leurs titres les plus porteurs. Ce rapprochement s'est traduit par la création, le 29 septembre, d'un bureau de contrôle agréé par les différentes parties.

Depuis l'été 1994, dans le droit fil de cette évolution, les étrangers (c'est-à-dire Hollywood) ont obtenu d'être associés aux bénéfices, au lieu de recevoir un prix fixe dérisoire pour la vente des droits. Durant le premier semestre 1995, *True Lies*, *Le Roi lion*, *Forrest Gump*, *Le Fugitif* et *Speed* ont été les premiers à bénéficier de cette nouvelle donne – en compagnie du nouveau polar de Hongkong avec Jackie Chan, supervedette dans toute la région. Enfin, le monopole de China Film sur l'importation des films étrangers (deux ans après la suppression de son monopole sur l'exportation) est aboli depuis fin octobre. Autorisant dans un premier temps trois studios, ceux de Pékin, de Shanghaï et de Changchun, à acheter chacun un film étranger par an, la mesure est pour l'heure surtout symbolique. Mais le principe étant acquis, tout le monde s'attend que la brèche s'élargisse prochainement. Ce qui ne pourra qu'accélérer le processus d'occidentalisation de la mise en scène.

De cette tendance, le film chinois en compétition officielle – objet de toute la sollicitude des plus modernistes parmi les officiels du cinéma – offrait un exemple presque caricatural. D'une facture très professionnelle, *Les Cerises rouges*, de Ye Daying, ne traduit en rien son origine nationale : cette histoire de deux orphelins de l'armée maoïste, réfugiés à Moscou en 1940 et qui subissent les horreurs de l'occupation nazie et du siège de Moscou, frappe surtout par la complaisance dans la description des actes de sadisme pratiqués par l'officier allemand sur la jeune fille, dont les formes sont complaisamment suggérées, ainsi que par sa violence racoleuse et froide.

La marche forcée du cinéma chinois vers l'économie de marché – mais toujours sous la direction du Parti – laisse présager, à moyen terme, une différenciation de plus en plus poussée entre trois secteurs. Un secteur « idéologique », soutenu à bout de bras par le pouvoir pour produire des œuvres de propagande. Un secteur « artistique », bénéficiant de la protection de la fraction la plus audacieuse de l'industrie et qui finira par trouver des passerelles avec les réalisateurs « souterrains » – certains, tel Tian Zhan-zhuan, l'auteur du *Cerf-volant bleu*, se débrouillent déjà pour passer d'un côté à l'autre de la barrière réglementaire. Enfin, un secteur « commercial », appelé à fabriquer des films de plus en plus similaires aux productions internationales, notamment américaines. Une évolution que devrait renforcer le retour de Hongkong (pépinière de façonniers et de producteurs avisés, mais aussi d'auteurs) dans le giron de la République populaire en 1997.

Jean-Michel Frodon

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef, adjoints à la direction de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur de la gestion : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 885 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

La grande déception des Québécois

Suite de la première page

Un dernier texte entérine le principe de la décentralisation de certains pouvoirs fédéraux, comme la formation professionnelle, vers les provinces.

Les fédéralistes, tout comme les nationalistes québécois dits *« indépendantistes mous »*, s'attendaient à un programme à la fois plus original, concret et ambitieux. Les éditorialistes ont fustigé le manque d'imagination et de *« vision »* de M. Chrétien. Preston Manning, lui, est allé jusqu'à réclamer la destitution d'un homme jugé incapable de trouver le souffle nécessaire pour sauver la patrie en danger.

Certains auraient souhaité le lancement d'un processus de consultations intensives sur l'avenir de la fédération, mais de tels exercices ont déjà eu lieu sans résultats. D'autres appellent timidement à l'élection d'une Assemblée constituante. Le climat est délétère.

M. Chrétien doit composer avec un processus d'amendement constitutionnel particulièrement lourd et compliqué, qui suppose souvent l'unanimité des gouvernements provinciaux et de leur Parlement. Toutes les parties devront obligatoirement se retrouver avant le 17 février 1997, date limite fixée pour une révision de la Constitution, quand celle-ci a été rapatriée de Londres, en 1982.

Un large éventail d'options paraissent, en revanche, ouvertes pour Lucien Bouchard, l'artisan de la formidable remontée du *« oui »* dans les quelques semaines ayant précédé le référendum. Candidat à la succession du premier ministre démissionnaire du Québec, Jacques Parizeau, il devrait être intronisé, le 12 janvier, par le congrès du Parti québécois (indépendantiste) qui s'annonce comme pure formalité : *« Saint Lucien »*, toujours aussi populaire, n'a pas de concurrent. M. Bouchard, qui vient de recevoir des menaces de mort d'un mystérieux groupe extrémiste anglophone opposé à l'indépendance, deviendra alors automatiquement le chef du gouvernement québécois, conformément aux règles du système politique d'inspiration britannique en vigueur au Canada. Il ne pourra proposer, aux termes de la loi, le nouveau référendum promis (le troisième après ceux de 1980 et 1995) qu'après la tenue d'élections générales, dont il a tout loisir de fixer la date.

Son intention proclamée est d'abord de lutter contre le chômage et d'assainir les finances publiques d'une province lourdement endettée. Autant de *« sacrifices »* qui entameront peut-être sa popularité. En attendant, Jean Chrétien affirme qu'il passe une bonne partie de son temps à dissuader les investisseurs, inquiets d'un climat toujours incertain, à quitter le Québec vers des cieux plus sereins.

Martine Jacot

REVUE DE PRESSE

LIBÉRATION
Gérard Dupuy

■ Bien que son discours de Nouvel An ait été très largement dominé par les événements sociaux que vient de traverser la France, Chirac en a offert la plus insipide analyse qui soit ou plutôt il a préféré se dispenser d'analyse tout court. Pris entre son besoin d'approuver son premier ministre et son souci de ne pas brusquer les adversaires de celui-ci, il s'est réfugié dans un ronron cotonneux (...) Du coup, son discours semblait n'avoir d'autre sens que de rappeler qu'il était là, et pour longtemps.

L'HUMANITÉ
Jacques Coubard

■ S'il suffisait d'un décret pour gagner la confiance des Français, assurément il aurait été publié ce matin au *Journal officiel* et cela leur aurait épargné le plaidoyer surréaliste auquel ils ont été soumis hier soir en guise de vœux présidentiels (...) L'édifice du temple de l'argent-roi s'est fissuré et Jacques Chirac a continué à parler comme si rien ne s'était passé. En appelant les Français à retrouver la confiance, il reconnaissait avoir perdu la leur.

LE FIGARO
Michel Schifres

■ Le long conflit social a trouvé un écho dans les propos présidentiels : l'appel au dialogue et au rassemblement, la détermination de ne pas changer la France sans les Français, l'engagement de ne plus procéder à de nouvelles augmentations des prélèvements obligatoires, autant de résolutions pragmatiques qui annoncent une gestion, voire une méthode, moins abrupte.

FRANCE INTER
Jérôme Dorville

■ Le président est de retour et, avec lui, ce volontarisme qui est sa marque de fabrique. Aux cœurs vaillants rien d'impossible : voilà ce que les Français sont invités à se mettre dans le crâne. La crise est psychologique, la confiance n'est qu'une affaire de volonté : alors Jacques Chirac décline toutes les bonnes raisons d'espérer (...) Non sans courage, il persiste dans la ligne qu'il avait définie à la fin de l'été et maintient fermement le gouvernail. Alain Juppé s'en trouve, du même coup, confirmé et conforté, avec une feuille de route riche en réformes.

Le Monde

ÉDITORIAL

Les bonnes intentions de Jacques Chirac

Au lendemain d'une crise sociale de grande envergure dont il a laissé son premier ministre, Alain Juppé, porter tout le poids devant l'opinion, on attendait de Jacques Chirac qu'à l'occasion des vœux du nouvel an il s'exprime enfin sur ce vaste mouvement de protestation, qu'il dise aux Français quelles leçons il en tire et qu'il fixe à nouveau le cap.

Entre la priorité sociale affichée par le futur chef de l'Etat durant sa campagne présidentielle et la réalité des mesures adoptées par le gouvernement après le discours de rigueur du 26 octobre, le décalage était tel, en effet, que le sens même de l'action conduite par Jacques Chirac ne pouvait qu'en être brouillé. Il appartenait donc au président de la République de clarifier ses choix, afin de commencer à rétablir la confiance, indispensable, de l'avis de tous, au redressement économique du pays.

L'allocution présidentielle a, de ce point de vue, répondu aux attentes. Le chef de l'Etat a su redonner une certaine cohérence aux orientations de son septennat. Il a retrouvé l'inspiration de sa campagne présidentielle en réaffirmant son refus de la *« fracture sociale »*, en assurant que les espoirs suscités par son élection *« ne seront pas déçus »*, en souhaitant une Europe plus attentive aux *« préoccupations quotidiennes »* et aux *« aspirations sociales »* des Français ; mais il a, en même temps, justifié la nécessité de remettre de l'ordre dans les finances publiques, et surtout de réformer le système de protection sociale afin de le rendre *« efficace, juste et accessible à tous »*. Avec sept mois de retard, il a tenu le discours équilibré qui aurait pu être le sien avant son élection et auquel il avait préféré, à l'époque, un langage plus démagogique.

A la redéfinition des objectifs s'ajoute celle d'une méthode dont l'application aurait évité bien des déboires à M. Juppé : la réforme, oui, mais dans le dialogue et l'écoute de l'autre. Telle est pour Jacques Chirac le principal enseignement de la crise : la France doit *« bouger »*, elle doit aussi apprendre la *« concertation »*. Le message des grévistes et des manifestants a donc été entendu. Il convient d'en donner acte au chef de l'Etat, qui annonce d'ores et déjà une double négociation – sur le temps de travail et sur l'emploi des jeunes.

Toutes ces intentions sont excellentes. La question est de savoir si elles sont crédibles et s'il suffit de prononcer sept fois le mot de confiance pour que celle-ci revienne. Il faut aussi que la politique du gouvernement soit conforme à ces engagements. Un discours, aussi habile soit-il, ne convaincra pas les Français que le premier ministre gouvernera autrement qu'il ne l'a fait depuis son arrivée à l'Hôtel Matignon. Une promesse, aussi solennelle soit-elle, ne les rassurera pas sur le montant des prélèvements qu'ils auront à payer en 1996. Un appel à la *« mobilisation »* des énergies, aussi vigoureux soit-il, ne restaurera pas la foi en l'avenir si le *« chemin »* suivi au cours des prochains mois ressemble à celui qu'a emprunté le nouveau président en 1995.

Meilleurs vœux



DESSIN RONALD SEARLE

Retraite et avenir ouvrier

par Marie-Noëlle Thibault

UNE des banalités que l'on n'a cessé d'entendre, tout au long de ce conflit social de novembre et décembre 1995, c'est l'idée que l'âge de la retraite est lié à la pénibilité du travail, et que celle des cheminots roulants avait été fixée *« autrefois »* à 50 ans parce qu'alors leur métier était pénible. Maintenant il est moins pénible, il est donc parfaitement normal de retarder le départ en retraite. M. Giscard d'Estaing, sur France-Inter, a même proposé de remettre à plat les conditions de travail pour faire une sorte d'*« échelle de pénibilité »*. Superbe idée technocratique. La notion même de pénibilité dépend évidemment de l'état d'une société à un moment donné. Elle varie historiquement. Et elle varie aussi en fonction d'un rapport de forces. Comment se fait-il que les OS en 3 x 8 ou les femmes OS de la mécanique de précision ne soient jamais parvenus à faire reconnaître l'extrême pénibilité de leur travail ? Bref, nous souhaitons bien du courage à M. Giscard d'Estaing.

Autre idée très répandue, c'est par souci de « justice » qu'il faudrait remettre en cause la retraite des cheminots, car il ne serait pas « juste » qu'un cheminot parte à 50 ans quand un OS part à 60 ans.

Ces types de raisonnement appellent plusieurs réponses.

La première est historique. Non, ni la retraite ni l'âge auquel on la prend n'ont jamais été liés à la pénibilité du travail. Prenons le cas des cheminots. Ils furent parmi les premiers dans la classe ouvrière à avoir une retraite. Serait-ce parce qu'ils faisaient un métier plus pénible que les autres ouvriers ? Pas du tout. Plus pénible que les puddleurs, qui mouraient brûlés par le contact journalier du métal en fusion entre 35 et 40 ans ? Plus pénible que celui des travailleuses des allumettes qui perdaient leurs dents à 20 ans, et avaient des trous dans les os des mâchoires à 25 ans, grâce au phosphore qu'elles travaillaient à main nue ? (Après cet âge-là, elles sont renvoyées, on ne sait pas ce qu'elles deviennent). Plus pénible que les ouvriers du bâtiment qui hissaient les pierres sur leur dos ?

Ni la retraite ni l'âge auquel on la prend n'ont jamais été liés à la pénibilité du travail

On pourrait multiplier à l'infini les exemples. Au XIX[e] siècle, les conditions de travail étaient extrêmement dures pour la plupart des ouvriers.

Mais il faudrait aussi rappeler que les mécaniciens des chemins de fer (ceux qui conduisent la locomotive, tandis que les chauffeurs étaient ceux qui chargent la chaudière) étaient des ouvriers très qualifiés, originaires pour une grande part de l'artisanat ou de la métallurgie, qui étaient très fiers de leur travail, et avaient un grand souci de leur dignité. Dans les années 1870, un mécanicien montait sur sa locomotive en redingote et haut de forme. Il les accrochait derrière lui quand il conduisait, et les remettait aux passages à niveau pour saluer la garde-barrière, et évidemment pour entrer en gare. Incontestablement, les mécaniciens appartenaient à une aristocratie ouvrière, et ils en étaient conscients.

Alors, cette retraite cheminote, pourquoi ? Parce que les patrons cherchaient à attirer une main-d'œuvre qualifiée, donc nécessairement bien payée, et souhaitaient la stabiliser, l'attacher à l'entreprise. Ils préféraient donc un système de retraite à un salaire direct plus élevé, à une époque où la mobilité ouvrière était considérable. La retraite cheminote est un salaire différé, pas une prime à la pénibilité. Deuxième point intéressant dans le raisonnement technocratique : il faut rétablir l'égalité entre les cheminots et les salariés du privé, c'est une question de justice. Admirable, cette notion de *« salarié du privé »*. M. Suard gagne 1 million par mois. Il est salarié du secteur privé. Mais, évidemment, il n'est pas urgent de se poser le problème de l'égalité entre son salaire et celui du smicard. M. Suard ne relève pas de la rhétorique de l'égalité, mais de celle de l'économie de marché.

Nous sommes obligés de le payer énormément, si nous voulons le garder. En fait, ne relèvent de la rhétorique de l'égalité que ceux qui ne sont pas des collaborateurs et des cadres. Les ouvriers, les employés, les fonctionnaires de la grille. Pour simplifier, la classe ouvrière.

Maintenant, demandons-nous où nous mène cette politique d'égalité au sein de la classe ouvrière. Ce n'est pas une nouveauté. Le relèvement du smic (phénomène très positif en soi) est en route depuis une bonne vingtaine d'années. Il a abouti à un écrasement de la hiérarchie ouvrière. Rien n'a été fait pour rouvrir l'échelle des salaires vers le haut. On aurait pu, par exemple, unifier les grilles ouvriers-techniciens-collaborateurs, on aurait pu développer des formes diverses de promotion ouvrière. Au lieu de cela, on développe maintenant l'idée qu'il faut que tous soient égaux, au sein de la classe ouvrière. C'est-à-dire tous alignés sur le smic. Encore estimez-vous privilégiés si vous êtes en contrat à durée indéterminée, parce que tous les autres, les précaires, sont en dessous du smic, eux.

Les conséquences d'une telle politique sont graves. S'il n'y a pas de promotion possible dans la classe ouvrière, pas de valorisation du travail manuel (et, dans notre société, la valorisation, ça se paie), chacun évidemment cherche à échapper à la condition ouvrière. Et on retrouve là une des *tares de la société française* : le mépris du travail manuel, la survalorisation des diplômes, la surabondance des cadres, chers et peu compétents. Voilà ce qui freine l'entrée de la France dans le XXI[e] siècle, plus que la retraite des cheminots.

La retraite des cheminots a été une forme d'avenir ouvrier. Bien sûr, cette forme peut évoluer. A condition de trouver de nouvelles façons de se projeter dans l'avenir, et de ne pas offrir comme perspective l'écrasement collectif de tous les travailleurs manuels.

Marie-Noëlle Thibault
est maître de conférences en histoire à l'université Paris-VIII.

ENTREPRISES

DÉRÉGLEMENTATION **Conformément à la politique européenne de l'aviation civile, les compagnies aériennes d'un pays membre sont libres, à partir du 1er janvier, d'ouvrir une ligne de leur choix dans leur pays sans avoir besoin d'une autorisation administrative. Le 1er avril 1997, cette liberté sera offerte aux compagnies des autres pays membres. ● LES PREMIÈRES LIAISONS autorisées, depuis 1991 entre Paris et Nice, puis vers les autres grandes villes de province, ont déjà rogné le monopole d'Air Inter. La compagnie affichera des pertes de 400 à 500 millions de francs en 1995 contre un bénéfice en 1994. ● AIR INTER change de nom et s'appelle Air Inter Europe. En avril 1997, la société sera fusionnée avec Air France Europe. ● UNE HARMONISATION des statuts des personnels est nécessaire. Les négociations s'annoncent très difficiles tant l'hostilité est grande.**

Air Inter doit affronter une concurrence libre dans le ciel français

Les compagnies aériennes françaises sont autorisées à ouvrir toutes les lignes de leur choix. En avril 1997, ce sera le tour des étrangères. Pour faire face, la compagnie intérieure, qui prend le nom d'Air Inter Europe, se rapproche d'Air France

AIR INTER ne devait pas bouillir d'impatience à attendre le 1er janvier 1996. Cette date a marqué pour la compagnie aérienne la fin officielle et irréversible de son monopole dans le ciel hexagonal. Conformément au règlement européen, la concurrence est désormais totalement ouverte aux compagnies aériennes françaises. Les AOM, Air Liberté, TAT, Euralair ou Air Littoral sont en droit de desservir toute destination de leur choix sans plus avoir à en demander l'autorisation au Conseil supérieur de l'aviation maritime (CSAM).

Dans les faits, le régime d'exclusivité dont bénéficiait Air Inter avait déjà été largement entamé depuis mai 1991, date à laquelle Minerve obtint l'autorisation d'établir des vols entre Orly et Nice. Au 31 décembre 1995, six lignes dites *« millionnaires »* – transportant plus d'un million de passagers par an – *étaient déjà ouvertes à la* concurrence : Paris-Nice (AOM, Air Inter, Air France), Marseille (Air Inter, AOM, TAT) et Toulouse (Air Inter, Air Liberté, Euralair, TAT) depuis le 1er janvier 1995, Bordeaux (Air Inter et Air Liberté) depuis le 18 mai, Strasbourg (Air Inter, Air Liberté) depuis le 2 octobre et Montpellier (Air Inter et AOM) depuis le 2 novembre.

En 1996, la liberté est entière. Les nouvelles dessertes envisagées *concerneront des lignes comme* Paris-Toulon (675 000 passagers en 1994), Perpignan (457 000 passagers en 1994) ou encore Biarritz, Lyon, Mulhouse. Ou encore des lignes transversales, de province à province. Mais l'ouverture d'une ligne coûte cher : entre 50 à 60 millions de francs selon Marc Rochet, le président d'AOM, et seulement 25 millions selon Lotfi Belhassine, *le président d'Air Liberté. La rentabilité d'un tel investissement n'est pas toujours assurée.*

DÉFICIT

AOM, filiale de la société de défaisance du Crédit lyonnais, a trouvé un équilibre financier en 1995. Son objectif étant la rentabilité, sa politique est la prudence. Air Liberté, à l'inverse, a annoncé la mise en place de liaisons vers Nice, Montpellier, Biarritz et Toulon, au départ de Paris, et des liaisons entre Nice et Bordeaux, notamment. Pour s'étendre, la compagnie veut abaisser les prix (notamment sur Nice), *ce qu'AOM s'est refusée à* faire. Un vaste programme qui *soulève des interrogations sur son* coût et sur la puissance financière de la compagnie. D'autant qu'Air Liberté vient d'être privée du contrat qui la liait avec l'agence de voyages Look Voyages et qui lui apportait, selon les sources, de 20 % à 40 % de ses voyageurs. Rappelons que le ministère des transports peut retirer une licence d'exploitation à une entreprise s'il juge sa santé financière trop fragile.

Les premiers effets de la concur*rence sur Air Inter* se sont fait sentir puisque la compagnie prévoit de perdre 450 à 500 millions de francs en 1995, alors qu'elle avait enregistré un bénéfice de 21 millions de francs en 1994. Pour faire face à la nouvelle concurrence, Air Inter a renforcé ses positions sur les lignes transversales : la rocade ouest Lille-Bordeaux-Toulouse *a été dé*doublée, les dessertes Lille-Marseille et Bordeaux-Nice ont été consolidées. Pour les lignes à faible trafic – dites d'aménagement du territoire –, un processus de compensation financière par l'Etat *sera mis en place en* 1996. La compagnie n'a pas prévu pour cette année d'augmentation moyenne de ses tarifs. Au contraire, elle annonce des réductions, avec un effort particulier sur les vols bleus, qui baisseront de 4 % environ, et sur les vols interrégionaux, qui baisseront de 15 %.

La date du 1er janvier 1996 marque aussi pour Air Inter son *changement* de nom : la compagnie nationale intérieure vole désormais aux couleurs d'Air France *sous la marque Air Inter Europe*, tout en étant inscrite au registre du *commerce sous* le nom d'Air France Europe.

L'EUROPE EN 1997

Pour survivre à la concurrence de British Airways, Lufthansa ou KLM, qui seront autorisées à ouvrir des lignes le 1er avril 1997, Air Inter doit regarder vers l'Europe. Air France doit pouvoir, de son côté, maîtriser son marché intérieur *pour alimenter ses lignes internationales.* Le PDG, Christian Blanc, a donc décidé de fusionner à l'échéance d'avril 1997 les activités d'Air Inter avec celles d'Air France en Europe. La compagnie européenne, avec un effectif de 16 000 personnes et une flotte de 126 appareils, devrait transporter chaque année quelques 26 millions de passagers et dégager un chiffre d'affaires de 20 milliards de francs. Ce qui la placerait *dans les premiers* rangs européens.

Il lui reste à se mettre rapidement au niveau de productivité et *de rentabilité de ses concurrentes.* Rude tâche, déjà source de conflit social, en 1995. L'année 1996 s'annonce aussi difficile que décisive.

Virginie Malingre

Une harmonisation des statuts conflictuelle

Air Inter et Air France Europe vont devoir harmoniser les statuts de leur personnel. Si aucun licenciement n'est pour l'instant à l'ordre du jour – seules des mesures de départ volontaires devraient être mises en place –, les *négociations s'annoncent animées. Surtout si l'on se souvient de l'hostilité des personnels des deux* compagnies.

Le sujet le plus épineux devrait être celui des pilotes. Ceux d'Air Inter sont parmi les mieux payés du monde : 72 560 francs par mois en moyenne en 1994. Selon l'étude comparative du cabinet Berger, le surcoût par rapport à Lufthansa était de 91 % en 1994. Et de 45 % chez Air France.

Les premiers contacts (portant sur le réaménagement du temps de travail et du temps de repos), à la fin de 1995, ont été infructueux. *Les partenaires sociaux doivent* faire connaître leur position dans *les premiers jours de janvier*, après avoir consulté la base. En cas de désaccord, le conflit sera probable et l'entreprise connaîtra de nouvelles grèves que pourraient rejoindre les autres catégories de personnel.

Air France se retire du marché australien

SYDNEY
de notre correspondante

Dans le jargon des transporteurs aériens et des agents de voyage, on appelle la ligne Sydney-Londres, et par extension tous les vols entre l'Australie et l'Europe passant par l'Asie, *« la route du kangourou »*. Cette route, extrêmement longue (vingt-deux à *vingt-cinq heures de vol) semble* n'avoir de poétique que le nom. Après trois ans de présence en Australie, Air France vient de se retirer du marché, faute de rentabilité, tout comme Lufthansa et trois grandes compagnies américaines (American, Continental et Northwest). Qantas, la compagnie australienne, a également cessé de voler vers Paris depuis avril.

Air France avait déjà arrêté ses opérations à Auckland (Nouvelle-Zélande) en novembre 1994. En quittant l'Australie, la compagnie *nationale se retire symboliquement* du Pacifique et de l'Asie aus*trale. La ligne Paris-Nouméa, sur* laquelle Sydney n'était qu'une escale, continue toutefois de fonctionner, *via* Tokyo, avec désormais trois vols par semaine. Ce départ, envisagé depuis plusieurs années, se situe *« dans la logique suivie pour faire redevenir Air France rentable »*, affirmait, lors de l'annonce officielle du départ d'Air France, son directeur régional (Pacifique sud), Michel Ceccaldi, qui insiste sur la mise en place de nouvelles correspondances en Asie.

Pourtant, à moins de cinq ans des Jeux olympiques de Sydney et *alors que les investissements français* (à peine ralentis par la tension due à la reprise des essais nucléaires) semblent devoir se développer rapidement, le bien-fondé de ce départ est mis en doute par un certain nombre d'observateurs. *« Nous ne perdons pas d'argent sur Paris et nous n'en avons jamais perdu »*, déclare un responsable français de Singapour Airlines, qui estime par ailleurs que l'image d'Air France s'était dégradée en Australie.

PARTIR POUR REVENIR

Les concurrents de la compagnie française s'accordent pourtant à reconnaître que le « produit Air France » était de haute qualité. *« Mais Air France est allé trop loin, surclassant de trop nombreux passagers et rajoutant des secteurs gratuits sur l'Europe (comme un Paris-Moscou) qui finirent par coûter très cher »*, estime un des principaux agents de voyage sur la place de Sydney.

Cela n'a, semble-t-il, pas découragé AOM, *la compagnie de charters* française qui a immédiate*ment repris les droits de vol d'Air* France entre la France et l'Australie et propose, depuis la mi-décembre, deux vols entre Paris et Nouméa *via* Sydney. Exactement comme le faisait Air France. *« Sauf que nous affrétons un DC10, que nous faisons une seule escale, à Colombo, et que nos coûts à Sydney sont sans commune mesure avec ceux d'Air France quand elle était présente »*, affirme Warwick Brady, chef des ventes AOM à Sydney.

Un concurrent d'Air France résume ainsi la situation : *« Pour regagner une place rentable et prestigieuse, Air France ne pouvait que partir, afin de revenir, d'ici quelques années, avec une politique commerciale plus claire. »* On ne nie pas à Air France avoir l'intention de revenir, une équipe commerciale reste en place *« dans une logique de rebond »*. L'an 2000, où Sydney accueillera les Jeux olympiques, pourrait être une bonne date.

Florence de Changy

Church : les chaussures de gentleman sont noires ou brunes, pas bordeaux

Nous publions le sixième volet d'une série d'articles sur le luxe dans le monde réalisée à l'occasion des fêtes.

NORTHAMPTON
de notre envoyé spécial

Tous les récits consacrés à Northampton, *« ville de la chaussure »*, commencent invariablement par le séduisant paradoxe de la statue *de Charles II. Il était une fois, au cœur de l'Angleterre*, un éden forestier et une rivière, la Nene, *sinuant dans des prés où paissaient* vaches et bœufs, avec la lenteur du *God Save the Queen*. Un petit artisanat de la tannerie s'était développé en ces lieux, grâce à l'abondance de bétail et d'écorce en provenance des chênes. Au cours de la première guerre civile anglaise, en 1645, Olivier Cromwell passe commande au bourg campagnard, loyal au Parlement, de quelque quatre mille six cents bottes pour chausser ses redoutables « cotes de fer » qui vont affronter les troupes royales à Naseby, localité voisine du Leicestershire. L'industrie de la chaussure est née.

Mais à Northampton, aucune rue, place, avenue, ne porte le nom du dictateur qui fit la *fortune de la ville. « Cromwell n'est pas l'un de mes héros »*... John Church, cinquante-huit ans, quatrième président de l'entreprise familiale, qui raconte l'anecdote, a cette façon toute britannique de prodiguer mille politesses exquises et de dire les choses sans employer les mots. Church's and Co. a été fondée en 1876 par Thomas Church, qui avait trois fils: Alfred, Thomas Jr. et William. Ce chausseur possédait une petite entreprise d'une vingtaine d'ouvriers, chargés de coudre la par*tie supérieure des souliers, petits chefs-*d'œuvre réclamant des heures de labeur. Les artisans *travaillent à domicile*, fabriquent les semelles et sont payés à la pièce. Chaque vendredi, sur leur trente et un, ils viennent à l'atelier pour déposer des cabas bourrés d'ouvrages achevés. *« C'était un travail solitaire. Ces hommes étaient très qualifiés et savaient lire. De là découle, sans doute, cette réputation d'arrogance qui colle à Northampton »*, indique Vicky Wood, directrice du musée municipal.

Combiner le savoir-faire des artisans du Northamptonshire, les deux cent cinquante opérations manuelles que nécessite chaque paire de souliers et les nouvelles machines Goudiar qui permettent de coudre la semelle à la chaussure : cette gageure, Alfred Thomas et William Church vont la relever en 1878 en bâtissant une usine regroupant tous les corps de *métier sous un même toit. Alfred s'occupe de* la production ; Thomas Jr. de la commerciali*sation ; William de l'administration et de la fi*nance. On retrouve dans ce *sweat shop* (litté*ralement « atelier de la sueur »*) la liste habituelle des épouvantables conditions de travail prévalant dans les filatures et les mines au dix-neuvième siècle décrites par Charles Dickens : seize heures de travail par jour, une seule interruption de vingt minutes le midi, un jour de congé – le dimanche, jour du Seigneur –, pas de retraite, bas salaires et licenciements abusifs.

LES BROGUES PERCÉS DE TROUS

Peaux les plus belles, modèles au classicisme bon teint, refus de galvauder l'image, main*tien d'un prix de vente élevé : au début du* siècle, Church's glorifie une Angleterre à son *apogée, gonflée d'orgueil.* Les *Oxford's* traditionnelles et les *brogues* percés de trous baptisées de noms prestigieux comme Albermale, Balmoral, Sackville donnent le ton à l'univers des *dandies*. De Londres à Munich, en passant par Vienne et Rome, Church's renforce un code vestimentaire rigoureux : les chaussures du *gentleman* sont noires ou brunes – brun veut dire marron, pas bordeaux ou jaune.

Comme l'explique John Morgan, rédacteur en chef adjoint de l'édition anglaise de *Gentlemen Quarterly*: *« L'élégance britannique tient au soin apporté à une multitude de détails. »* Dans le cas de Church's : les références des chaussures, inscrites à la main, en encre de Chine, sous la languette ou le sceau de la firme, à la feuille d'or. La société de Northampton se devait de confectionner également les chaussures des officiers de l'armée des Indes, guindés et hautains, sans oublier les bottes de cheval de la *gentry* de province. Comme il sied à un fleuron d'un *establishment* bannière de la suprématie masculine, Church's, à l'époque, dédaigne le soulier féminin.

Après la première guerre mondiale, deux événements viennent entacher cette voie royale. Le *royal warrant* – cet écusson couronné qui distingue les fournisseurs de la cour – échappe à la famille Church. Tropisme de la capitale oblige, le roi et les princes préfèrent *Lobb, spécialiste du sur-mesure, installé à* Saint-James, à un jet de pierre de Buckingham *Palace. Les Church, ces protestants rigoristes* et austères qui se plaisent dans l'incognito et *abhorrent le clinquant, considèrent volontiers* le *swinging London* comme une seconde Babylone. Plus grave : à la suite d'un différend financier, William Church claque la porte et entre au service d'un concurrent de Leicester.

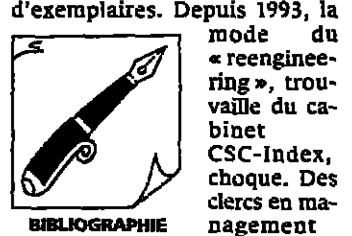
L'entreprise se remettra difficilement de cette défection, qui aujourd'hui encore alimente la chronique locale. *« Nous ne sommes guère en contact avec cette branche de la famille »*, réplique, d'un ton pincé, John Church. Clin d'œil à l'appui, le gentleman fait preuve d'une mémoire longue et impitoyable. Malgré le lâchage de « Willie », Church's n'a cessé de cultiver son art et de chausser les initiés.

Cotée au Stock Exchange depuis 1951, Church and Co. PLC *est toujours contrôlée* par la famille des fondateurs. *« Une valeur de bon père de famille, sûre, au rendement régulier, peu excitante, mais sans surprise »*, commente un analyste de la City. Forte de quatre usines, dont trois au Royaume-Uni, d'un réseau de cent soixante magasins de détail (dont neuf en France) et d'une soixantaine de points de vente franchisés, l'entreprise, qui compte près de deux mille employés, a réalisé en 1994 un chiffre d'affaires de 76,6 millions *de livres (580 millions de francs)* et un bénéfice avant impôts de 4,1 millions de livres. Les exportations constituent 70 % des ventes. Pour maintenir la marque sur le créneau grand luxe, la stratégie commerciale passe par le maintien de prix élevés et un système draconien de contrôle de la distribution destiné à éviter les promotions tapageuses. Quatorze semaines et, toujours, deux cent cinquante opérations, la moitié d'entre elles manuelles, sont nécessaires pour fabriquer une paire de chaussures.

Marc Roche

Les bons sentiments du reengineering nouveau

JAMES CHAMPY est, avec Mike Hammer, le coauteur du best-seller *Le Reengineering*, vendu à plus de deux millions d'exemplaires. Depuis 1993, la mode du « reengineering », trouvaille du cabinet CSC-Index, choque. Des clercs en management s'évertuent à le persifler. Des cadres concourent pour décrocher le prix de la meilleure blague sur son sujet. N'empêche : elle a rencontré un beau succès.


BIBLIOGRAPHIE

Cette rhétorique managériale virilisante légitime les cures de rajeunissement et les régimes amaigrissants des firmes. Avec des résultats. Au fil d'une enquête remarquée, *Business Week* (du 16 octobre) souligne l'influence du reengineering dans le regain compétitif des entreprises américaines. Son rival britannique *The Economist* (du 16 septembre) se montre plus circonspect lorsqu'il brosse un panorama remarquable sur le nouveau monde des firmes américaines. Les succès à court terme du reengineering entraîneraient, selon l'hebdomadaire, un cortège d'effets pervers.

Des produits *« after-reengineering »* proposent des démarches pour les éviter. Le reengineering s'enlise au ras des pâquerettes, affirment des *« pros »* de la stratégie, Gary Hamel et C. K. Prahalad, dans un livre à succès, *La Conquête du futur*. Deux partenaires de Gemini Consulting, Francis Gouillard et James Kelly (*Transforming the Organization*), regrettent que le reengineering garde le nez collé sur le guidon des coûts. Dans *Transforming the organization*, les auteurs dessinent *un projet* monumental, sinon gargantuesque, de l'entreprise bien gérée : la transformation permanente... L'ouvrage vient de sortir sous le titre très parisien *Du mécanique au vivant*. Gemini Consulting, au moins, croit à son produit : le cabinet en a acheté cinq mille exemplaires...

Plein de malice, James Champy voit dans l'agitation du marché des modes managériales une bonne occasion pour parfaire sa « révolution ». Son réflexe est celui de tous « les révolutionnaires » cernés par les turbulences. Il dresse un procès-verbal sans complaisance : *« Un double constat s'impose à partir de mes observations des dix-huit derniers mois : d'une part, la révolution que nous avons déclenchée n'a réussi – dans le meilleur des cas – qu'à moitié ; d'autre part, une demi-révolution ne vaut pas mieux que l'absence de tout changement, et peut même être pire dans certains cas. »*

La cuvée 1993 du reengineering s'intéressait au « remodelage du travail », à l'opérationnel des cadres, des employés, des ouvriers. Un nouveau bond en avant s'impose : le reengineering des dirigeants et des cadres supérieurs. *« Le but est de transformer le management lui-même. »* Rassurons tout de suite les classes dirigeantes. La « révolution » du chairman Champy s'embourgeoise, malgré des formules cocasses : *« La meilleure façon de détenir le pouvoir est d'y renoncer. »*

Le reengineering 1993, viril, brutal et parfois myope, séduisait ou exaspérait. Le primeur de 1995 manque de corps et de saveur. C'est avec de bons sentiments, aurait pu dire André Gide, qu'on fait le mauvais gouvernement des entreprises.

En revanche, les amateurs de livres anglo-saxons de gestion goûteront avec plaisir la toute dernière récolte d'Harvard Business School Press. Dorothy Leonard-Barton y publie *Wellspring of Knowledge*. Dans cet ouvrage sérieux, le dernier cri du management, *« la firme apprenante »* apprend beaucoup.

Jean-Gustave Padioleau

★ ***Reengineering du management***, **de James Champy. Ed. Dunod, Paris, 236 p., 158 F.**
★ ***La Conquête du futur***, **de Gary Hamel et C. K. Prahalad, InterEditions, 148 F.**
★ ***Du mécanique au vivant***, **de Francis Gouillard et James Kelly. Éditions Village mondial, 168 F.**

OLYMPISME Il reste deux cents jours avant que les athlètes entrent en scène à Atlanta. La préparation des Jeux se poursuit et la construction du stade olympique s'achève. Mais si le responsable du comité d'organisation affiche son optimisme, il n'en est pas de même pour les habitants de la capitale de la Géorgie. ● L'ATTRIBUTION des places provoque le mécontentement de candidats *« déçus »* d'une loterie électronique, système prétendument juste et égalitaire. Le *« parfait équilibre des chances »* ne semble pas avoir été la règle, et les postulants protestent. ● DES MODIFICATIONS peuvent encore se produire dans le programme. Pour permettre à Michael Johnson, champion du monde des 200 mètres et 400 mètres, de répéter son exploit, les instances de la Fédération internationale d'athlétisme accepteront-elles que les épreuves ne se chevauchent pas ?

Les habitants d'Atlanta sont les premiers déçus des Jeux

A deux cents jours de l'ouverture des JO d'été, le mode d'attribution des billets soulève une vague de protestations parmi la population, qui remet en cause une offre qu'elle juge inégalitaire

ATLANTA
Correspondance

Lundi 1er janvier, Atlanta ne fête pas seulement la nouvelle année, celle des Jeux du centenaire, de « ses » Jeux du centenaire. Par un curieux hasard du calendrier, le compte à rebours olympique affiche ce jour-là le chiffre rond de J-200. Une heureuse coïncidence, rien de plus, derrière laquelle la ville se plaît pourtant à reconnaître un signe du ciel.

A J-200, les indicateurs budgétaires affichent presque tous un vert éclatant et optimiste. Les travaux de construction du stade olympique, le plus coûteux des sites de compétition, avancent au grand galop. Et Billy Payne, le patron du Comité d'organisation des Jeux (ACOG), peut occuper ses rares heures de liberté à signer à la main ses 12 000 cartes de vœux, rédigées en anglais comme en français, et paraphées d'une élégante encre d'or.

A J-200, tout irait donc pour le mieux sur le sol de Géorgie si un vent de colère et de déception ne s'était mis à souffler sur Atlanta, au début de l'automne, emportant avec lui le bel enthousiasme de la population locale. Un vent mauvais dont les premiers souffles se sont fait sentir au moment où ont été connus les résultats de la loterie électronique, le procédé choisi par l'ACOG pour décider de l'attribution au public américain des billets pour les Jeux.

En théorie, le système se voulait pourtant juste et égalitaire. Chaque formulaire de demande de places posté avant le 30 juin et accompagné du règlement de la commande était introduit dans cette vaste loterie. *« Les chances d'obtenir un ticket pour la cérémonie d'ouverture, la gymnastique ou la finale du basket,* avaient insisté les dirigeants de l'ACOG, *seront donc les mêmes pour tous. C'est le hasard, et seulement lui, qui décidera. »*

Sans doute. Mais ce hasard a fait, semble-t-il, une maigre poignée de vainqueurs et de bruyants bataillons de mécontents. *« J'ai cru que mes jambes se dérobaient sous moi en lisant la lettre de l'ACOG m'informant du résultat de la loterie,* se souvient Lisa Hummer, une habitante d'Atlanta. *J'avais demandé des tickets pour seize compétitions. Au total, le montant de ma commande atteignait presque 18 000 francs. Mais j'ai eu seulement quatre places pour la GRS. Nous avons été tellement déçus, avec mon mari et mes enfants, que nous avons décidé de les rendre. Entre le 19 juillet et le 4 août prochain, nous serons en vacances en Floride. »*

« INJUSTE ET ÉCŒURANT »

La loterie électronique s'est montrée plus cruelle encore pour Dwight Kees, un jeune avocat natif de Géorgie. *« J'ai commandé vingt et un tickets,* explique-t-il. *Et je n'en ai eu aucun. Du coup, j'ai décidé de renoncer à être volontaire pendant les Jeux. Si le bel esprit olympique consiste désormais à priver le public du spectacle sportif, j'aime autant ne pas en être. »*

De tels exemples de déçus du tirage au sort, l'ACOG en a recensé plusieurs dizaines de milliers. Aux premiers jours de l'annonce des résultats, son standard a menacé plusieurs fois d'exploser sous la pression des appels de mécontents. Et l'*Atlanta Journal Constitution*, le principal quotidien de la ville, a consacré pendant plusieurs semaines de suite une pleine rubrique de son courrier des lecteurs aux nombreuses lettres de spectateurs frustrés.

« J'ai commandé une vingtaine de billets, assurait l'une de ces missives. *J'ai posté ma lettre dès le premier jour et ma carte de crédit a été débitée du montant de ma commande seulement quatre jours après mon envoi. Au final, j'ai obtenu deux places pour les éliminatoires de la lutte gréco-romaine. L'ACOG a gardé mon argent pendant plusieurs mois. Et tout cela pour rien. C'est injuste et écœurant. »*

Au plus fort de la tempête, les dirigeants du Comité d'organisation des Jeux ont tenté de calmer les esprits. Mais ils l'ont fait avec tant de maladresse que la colère du public n'en a été que plus forte. M. Payne a expliqué que plusieurs de ses proches amis, et même certains membres de sa famille, avaient connu eux aussi un sort malheureux. Un aveu qui n'a, semble-t-il, consolé personne. Scott Anderson, le responsable de la billetterie, a cru bon d'expliquer que *« cette terrible déception démontrait au moins le formidable enthousiasme qui avait animé la population d'Atlanta depuis le début de l'aventure olympique »*.

Le jeu du hasard était-il donc faussé ? Pas vraiment. Mais certaines lois mathématiques ont perturbé ce que les organisateurs avaient présenté, sans doute à tort, comme *« un parfait équilibre des chances »*. Première raison de cette dérive, la demande a rapidement dépassé les prévisions les plus optimistes. Le public américain s'est révélé prêt à dépenser sans compter pour assister à l'événement. A en croire les chiffres publiés par l'ACOG, la commande moyenne aurait été de 17 billets, ce qui représenterait une valeur de 5 500 francs.

Deuxième « détail », soigneusement tenu secret par les organisateurs : l'offre n'était peut-être pas si « égalitaire » que cela. Un exemple : sur les 75 000 places imprimées par l'ACOG pour la cérémonie d'ouverture, 15 000 seulement étaient destinées au public. Le reste a été l'objet d'un partage diplomatique entre les partenaires économiques, les délégations étrangères, la presse et les personnalités politiques. Aux Etats-Unis, ils ont pourtant été 650 000 à inscrire cet événement en première position sur leur bon de commande.

Alain Mercier

Changements de programme en vue

Michael Johnson, vingt-huit ans, sera-t-il le plus grand athlète des Jeux d'Atlanta ? La réponse ne lui appartient pas totalement. Champion du monde sur 200 et 400 m en 1995 à Göteborg, le Texan se sent de taille à répéter l'exploit : un doublé historique, dont les experts le jugent fort capable. Seul ennui : l'athlète américain ne relèvera ce défi qu'à la condition d'un changement de programme. Aux derniers championnats du monde, les quatre tours du 400 m avaient été disputés en cinq jours, suivis des quatre tours du 200 m. Or, aux Jeux d'Atlanta, les deux épreuves se chevauchent.

La décision de modifier le programme appartient à la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF). Ses dirigeants auraient fixé à mars la date de leur réponse. Un autre changement, celui de l'horaire du marathon masculin, pourrait être effectué à la même époque. Son départ est prévu à 18 h 30, le 4 août. Trop tôt, assurent les coureurs. A la même heure, le 4 août 1995, le thermomètre affichait 28 degrés. Et le taux d'humidité approchait les 90 %.

A trente-trois ans, John N'Gugi court après le temps perdu

DIMANCHE 31 DÉCEMBRE, dans une échoppe de la rue commerçante de Houilles (Yvelines), qui fait office de salle de presse et de vestiaire de fortune, John N'Gugi passe nonchalamment un peigne dans ses cheveux ras. Il se rhabille sans hâte. Le quintuple champion du monde de cross-country n'a terminé que quatorzième de la course de 9,5 kilomètres, à 1 minute 53 secondes du vainqueur, le Marocain Khalid Skah. Mais qu'importe. *Il se sent mieux qu'hier*, au cross de Durham (Royaume-Uni). Et il sait qu'il sera plus en forme la semaine prochaine, au départ du cross de Belfast.

PORTRAIT

N'Gugi s'exprime dans un anglais laborieux. Il n'a guère progressé dans ce domaine depuis février 1993, lorsque, fatigué de ne pas comprendre ce qu'on lui voulait, il a claqué la porte au nez de John Whetton. Ce dernier était mandaté par la Fédération internationale d'athlétisme amateur (IAAF) pour effectuer un contrôle antidopage inopiné. Le mouvement d'humeur de N'Gugi lui valut alors quatre ans de suspension. Jugé *« suffisamment puni et handicapé par des problèmes linguistiques et par le manque d'information de la Fédération kenyane d'athlétisme en matière de contrôles antidopage hors périodes de compétitions »*, il a finalement été réhabilité au printemps par le conseil de l'IAAF.

Mais, à force de ruminer son infortune, le coureur de fond avait eu le temps d'accumuler 30 kilos : un véritable désastre. Déprimé par cette mise au ban, le simple soldat de l'armée kenyane avait boudé l'entraînement pendant un an. Il avait aussi abusé de l'*ugali*, une sorte de gâteau de semoule cuite aux épinards et à la viande bouillie arrosé de sauce. La remise en train a été rude. Parcourant quotidiennement de 30 à 35 kilomètres d'entraînement, le coureur a fini par revenir à ses 70 kilos de forme. Mais il manque encore de compétition. Il y a deux mois et demi, pour son retour, il a terminé les 10 kilomètres d'Edimbourg à près de 4 minutes du premier.

Dimanche, sous un crachin à glacer les os, N'Gugi n'a pu suivre le Marocain Khalid Skah, vainqueur de la 24e édition de la Corrida de Houilles en 26 minutes 50 secondes. Il a souffert dès le départ, s'est cramponné avec orgueil pendant un peu plus de six minutes, puis a regardé partir les hommes de tête. Flottant dans un débardeur trop lâche rayé bleu et noir, la silhouette voûtée du champion de trente-trois ans se balançait lourdement à la traîne des corps secs et affûtés.

Lorsqu'il est arrivé, luisant et écumant, son manager, John Bicourt, manteau noir et gants de cuir, s'affairait avec satisfaction autour du blond Adrian Passey, un autre de ses poulains, deuxième de l'épreuve. *« Il n'y a pas de quoi s'en faire,* assure-t-il. *N'Gugi court de mieux en mieux. »*

« JE SUIS GELÉ »

« Il m'en met plein la vue à l'entraînement », renchérit Passey. N'Gugi, lui, ne fanfaronne pas. *« Je suis gelé et j'ai faim »*, constate-t-il simplement en entassant ses affaires dans un minuscule sac à dos. Hapte Jifar, l'Ethiopien, quatrième de la Corrida, lui parle de boissons énergétiques, il répond bière. A quelques pas de là, le maire de Houilles et fondateur de l'épreuve, Alexandre Joly, et toute sa ville font fête à Skah. Vainqueur pour la septième fois en sept participations, le Marocain, champion olympique du 10 000 mètres, est toujours accueilli en fils prodigue. Il a révélé son talent à Houilles en 1988. Sur le bitume brillant comme une patinoire, il a, cette année, imposé le train de bout en bout, emmenant sur ses talons l'Anglais Passey et le Kenyan Wilson Omwoyo (troisième).

Avant chaque course, il reconnaît le parcours la veille, à la même heure, presque religieusement. Il n'a jamais manqué son coup. *« C'est un grand coureur et un fin tacticien,* admire Passey ; *il a passé la course à nous observer et à jouer avec nous. »* Pieds nus dans ses chaussures ultra-légères, la tête rentrée dans les épaules, Skah minaude : *« Je n'ai pas pu attaquer dans les virages, la route était trop glissante, mais je me suis amusé. Cette course me porte bonheur : c'est une fête, et c'est la fin de l'année. »*

Dans ces conditions, N'Gugi ne pouvait que jouer les seconds rôles. Pour le moment. *« J'étais préparé mentalement à mes performances actuelles,* dit le Kenyan. *Ce qui compte c'est d'être là. Je veux prouver au monde que je suis encore très fort. »* L'*ugali* digéré, N'Gugi a soif de reconnaissance. *« Il voudrait courir le 10 000 mètres aux Jeux olympiques d'Atlanta. Il est aussi intéressé par le marathon, et ça c'est nouveau,* confie son manager. *Il pense faire celui de Londres ou de Boston. »* En attendant, John N'Gugi se reprend à rêver d'un titre mondial en cross-coutry, à Stellenbosch, en Afrique du Sud, à la fin du mois de mars. Alors il retrouvera Khalid Skah pour un duel plus équitable.

Patricia Jolly

■ **Les coureurs kényans** ont affiché leur supériorité en prenant, dimanche 31 décembre, les trois premières places de la 71e édition de la *Corrida de Sao Paulo, au Brésil*. Paul Tergat, le champion du monde de cross-country en titre, l'a emporté devant ses compatriotes Simon Chemwoyo et Moses Tanui. Chez les dames, la Brésilienne Carmen de Oliveira, deuxième à quatre reprises, s'est enfin imposée devant la Kenyane Rose Cheruiyot et la Mexicaine Maria del Carmen Dias. – *(AFP.)*

Toulouse en finale de la Coupe d'Europe de rugby

LE STADE TOULOUSAIN participera à la première finale de la Coupe d'Europe de rugby, comme Reims le fit en football, en 1956. Les champions de France se sont imposés aisément, samedi 30 décembre, sur leur terrain, face aux Gallois de Swansea (30-3). Ils rencontreront un autre club gallois, Cardiff, le 7 janvier, à l'Arms Park.

Thomas Castaignède, le trois-quarts centre du Stade toulousain, convenait pourtant aisément que la demi-finale disputée samedi n'avait pas *« atteint l'intensité d'une rencontre internationale de haut niveau »*. Les joueurs de Haute-Garonne, qui avaient déjà remporté haut la main leur trois matches de poule, n'ont guère souffert face à une équipe empruntée. En l'absence de représentants anglais dans cette coupe d'Europe, il était naturel qu'au moins un club français aille jusqu'au bout du parcours.

La nouvelle compétition, qui s'achèvera dans le stade mythique de la capitale galloise, n'a pas encore *l'aura de ses aînées du football* et du basketball. Elle porte pourtant en embryon les nouvelles ambitions d'un sport qui s'est beaucoup fait violence ces derniers temps. Elle est le symbole d'une marche forcée vers ce qui n'est encore que l'élitisme, en attendant de parler de vrai professionnalisme. Il est par conséquent logique que le club qui, le premier, a adapté ses structures à un environnement en pleine mutation soit la figure de proue du rugby français sur la nouvelle scène européenne (*Le Monde* du 30 décembre 1995).

Mais ce qui se concrétise sur le terrain avance moins vite dans les institutions, où les réformes ont plus de mal à passer. La Fédération française de rugby (FFR) se montre encore hostile à la création d'une ligue à l'image de celles qui régissent les clubs de football ou de basket professionnels. L'Union des présidents de club en a pourtant fait la demande officielle lors d'une réunion, samedi 30 décembre, à Toulouse, juste après la victoire de l'équipe locale.

CRÉER UNE LIGUE

Dans un communiqué, l'association demandait à la fédération de *« solliciter le ministère de la jeunesse et des sports afin d'obtenir la création d'une ligue au sein de laquelle la FFR et les clubs seront représentés selon les dispositions légales en vigueur »*. *« Nous ne demandons pas d'argent au ministère,* a expliqué René Bouscatel, président du Stade toulousain. *Nous demandons seulement plus d'autonomie pour organiser et gérer nos propres événements. »*

Mais le président de la Fédération française, Bernard Lapasset, a estimé qu'il était prématuré de créer un telle ligue, qui renforcerait le pouvoir des clubs aux dépens de la FFR. *« Je réunirai les 40 clubs du groupe A le 19 janvier à Paris. Nous ferons alors le tour de la situation financière de chacun d'eux »*, a expliqué M. Lapasset, avant d'ajouter : *« Le rugby appartient à tous, et c'est donc à tout le monde de réfléchir à son avenir. »*

Le sauteur à ski Mika Laitinen écarté des tremplins

LE FINLANDAIS Mika Laitinen, actuellement en tête de la Coupe du monde de saut à ski après neuf épreuves, a été victime, dimanche 31 décembre 1995 à Garmisch-Partenkirchen, en Autriche, d'une chute à l'entraînement. Vainqueur, samedi 30 décembre à Oberstdorf (Allemagne), de la première étape de la prestigieuse épreuve baptisée Tournée des quatre tremplins, le sauteur s'est fracturé la clavicule et plusieurs côtes. Il a été également victime d'une commotion cérébrale. Hospitalisé à Garmisch, il doit rester en observation pendant quelques jours avant de regagner son domicile. L'état de la piste est mis en cause par certains sauteurs qui ont assisté à la chute du Finlandais. Cet accident va éloigner le champion des tremplins pendant au moins deux mois, selon les médecins de son équipe. Dans cette hypothèse, il reprendrait la compétition au début du mois de mars, alors que la saison dans ce sport s'achève quelques jours plus tard.

■ **GOLF : le Français Olivier David a remporté l'Orange Bowl de** golf à l'issue du quatrième et dernier tour qui a eu lieu, samedi 30 décembre 1995, sur le parcours de Biltmore à Miami (Floride). L'Américain Jeremy Anderson, qui partageait la première place avec lui à l'issue de la troisième journée de compétition, s'est effondré et a été relégué en troisième position. La deuxième place est revenue à son compatriote Charles Howell, à quatre coups du Français.

■ **FOOTBALL : William Prunier, à l'essai pour trois semaines dans** le club de Manchester United, a réussi de bons débuts dans le championnat d'Angleterre de football, samedi 30 décembre 1995, au centre de la défense de son équipe d'adoption, en contribuant au premier but face à Queen's Park Rangers (2-1). L'ancien Bordelais et Eric Cantona avaient déjà joué ensemble à Auxerre. – *(AFP.)*

■ **Le Nigeria, tenant du titre, a renoncé,** samedi 30 décembre 1995, à participer à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations de football, qui débutera le 13 janvier en Afrique du Sud, en raison du manque de garanties sur la sécurité de sa délégation. Les champions d'Afrique auraient reçu des menaces de mort. – *(AFP.)*

RÉSULTATS

ATHLÉTISME

CROSS DE DURHAM

Messieurs

1. A. Mezgebu (Eth.), les 10,05 km en 30 min 12 s ; 2. A. Pearson (G-B) 30 min 29 s , 3. V. Rousseau (Bel.)30 min 43 s.

Dames

1. P. Radcliffe (G-B), les 5,55 km en 18 min 15 s ; 2. Z. Ouazz (Mar.) 18 min 37 s ; 3. E. Fidatof (Rou.)18 min 43 s.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT D'ANGLETERRE

21e journée

Arsenal-Wimbledon	1-3
Blackburn-Tottenham	2-1
Bolton-Coventry	1-2
Chelsea-Liverpool	2-2
Everton-Leeds	2-0
Manchester United-QPR	2-1
Nottingham Forest-Middlesbrough	1-0
Southampton-Manchester City	reporté
West Ham-Newcastle	reporté
Aston Villa-Sheffield Wednesday	reporté

Classement : 1. Newcastle, 45 pts ; 2. Manchester United, 41 ; 3. Liverpool, 35 ; 4. Tottenham, 35 ; 5. Arsenal, 34 ; 6. Nottingham Forest, 34 ; 7. Middlesbrough, 33 ; 8. Aston Villa, 32 ; 9. Blackburn, 31 ; 10. Leeds, 31 ; 11. Everton, 29 ; 12. Chelsea, 29 ; 13. West Ham, 23 ; 14 Sheffield Wednesday, 22 ; 15. Wimbledon, 21 ; 16 Southampton, 19 ; 17. Coventry, 18 ; 18. Queen's Park Rangers, 18 ; 19. Manchester City, 16 ; 20. Bolton, 10.

GOLF

ORANGE BOWL

Garçons

1. O. David (Fra.), 281 ; 2. C. Howell (EU), 285 ; 3. J. Anderson (EU) et K. Thompson (EU), 286.

Filles

1 H. Hee-Won (CdS), 286 ; 2. G. Park (CdS) et C. Kerr (EU), 288.

HOCKEY SUR GLACE

COUPE D'EUROPE DES CLUBS

Finale

Cologne Haie (All.)-Jokerit Helsinki (Fin.)	3-3

Helsinki vainqueur 3 tirs au but à 2.

Match pour la 3e place

HV 71 Joenkoeping (Suè.)-VEU Feldkirch (Aut.) 3-1

RUGBY

COUPE D'EUROPE

Demi-finales

Leinster (Irl.)-Cardiff (PdG)	14-23
Stade Toulousain (Fra.)-Swansea (PdG)	30-3

SKI ALPIN

COUPE DU MONDE

Deuxième slalom du Semmering

Dames

1. E. Eder (Aut.)1 min 40 s 70 ; 2. M. Kjorstad (Nor.)1 min 40 s 98 ; 3. K. Andersson (Suè.)1 min 41 s 02 ; 4. M. Oester (Sui.)1 min 41 s 18 ; 5. C. Riegler (N-Z) 1 min 41 s 22.

Classement général de la Coupe du monde : 1. A. Wachter (Aut.), 504 pts ; 2. A. Meissnitzer (Aut.), 488 ; 3. M. Ertl (All.), 453 ; 4. K. Seizinger (All.), 413 ; 5. E. Eder (Aut.), 360.

SKI NORDIQUE

COUPE DU MONDE

Grand tremplin

1. M. Laitinen (Fin.), 247,9 pts ; 2. J. Weissflog (All.), 244,2 ; 3. M. Harada (Jap.), 236,4.

Classement général de la Coupe du monde : 1. M. Laitinen (Fin.), 678 pts ; 2. A. P. Nikkola (Fin.), 605 ; 3. M. Harada (Jap.), 431.

SPORTS ÉQUESTRES

CSIO DE MALINES

Coupe des nations

1. France, 12 pts ; 2. Grande-Bretagne, 16 pts ; 3 Autriche et Suisse, 20 pts ; 5. Belgique, 24 pts.

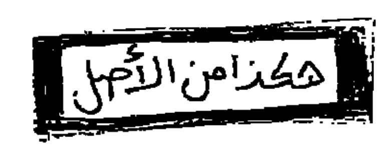
TENNIS

HOPMAN CUP

1re journée

Suisse-Australie	2-1

M. Hingis (Sui.) b. N. Provis-Bradtke (Aus.) 6-7, 6-3, 6-3 ; M. Rosset (Sui.) b. M. Philippoussis (Aus.) 6-3, 6-3 ; N. Provis-Bradtke- M. Philippoussis (Aus.) b. M. Hingis-M. Rosset (Sui.) 7-5, 6-1.



Beaucoup de nuages et quelques pluies

UNE PERTURBATION a abordé le Sud-Ouest lundi et finira de traverser le pays mardi. La dépression se déplacera du large de la Corogne au centre de la France. En Méditerranée, les vents tourneront au nord-ouest.

Mardi matin, le ciel sera très nuageux et pluvieux sur la Bourgogne, la Franche-Comté, la région Rhône-Alpes, l'Auvergne, le Limousin, le Centre et l'Ile-de-France. Les précipitations seront modérées, temporairement fortes. La limite pluie-neige se situera vers 1 600 mètres sur les Alpes et le Jura.

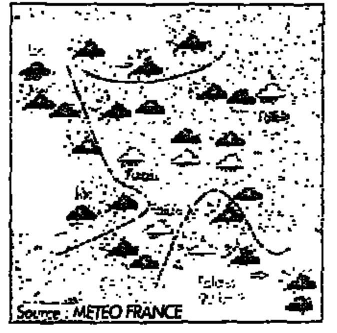
Sur le Nord-Picardie, la Champagne-Ardenne, la Lorraine et l'Alsace, les nuages bas ou les brouillards domineront. Sur les régions méditerranéennes, les nuages élevés voileront le ciel mais laisseront par moment passer le soleil.

Partout ailleurs, les nuages seront très nombreux avec quelques pluies faibles intermittentes. Il neigera sur les Pyrénées au-dessus de 1 600 mètres. Quelques éclaircies perceront sur les côtes atlantiques.

En cours d'après-midi, les pluies continueront sur la Bourgogne, la Franche-Comté, la région Rhône-Alpes, le Limousin et l'Auvergne mais s'atténueront. La limite pluie-neige s'abaissera vers 1 000 mètres. Sur le reste du pays, quelques éclaircies perceront. La tramontane et le vent d'ouest sur la côte varoise souffleront à 80-90 km/h.

Les températures minimales varieront entre 0 et 4 degrés sur le Nord et le Nord-Est et entre 5 et 11 sur le reste du pays du nord au sud. L'après-midi, le mercure montera de 6 à 15 degrés du nord au sud du pays, atteignant localement 15 à 17 degrés sur le pays basque.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

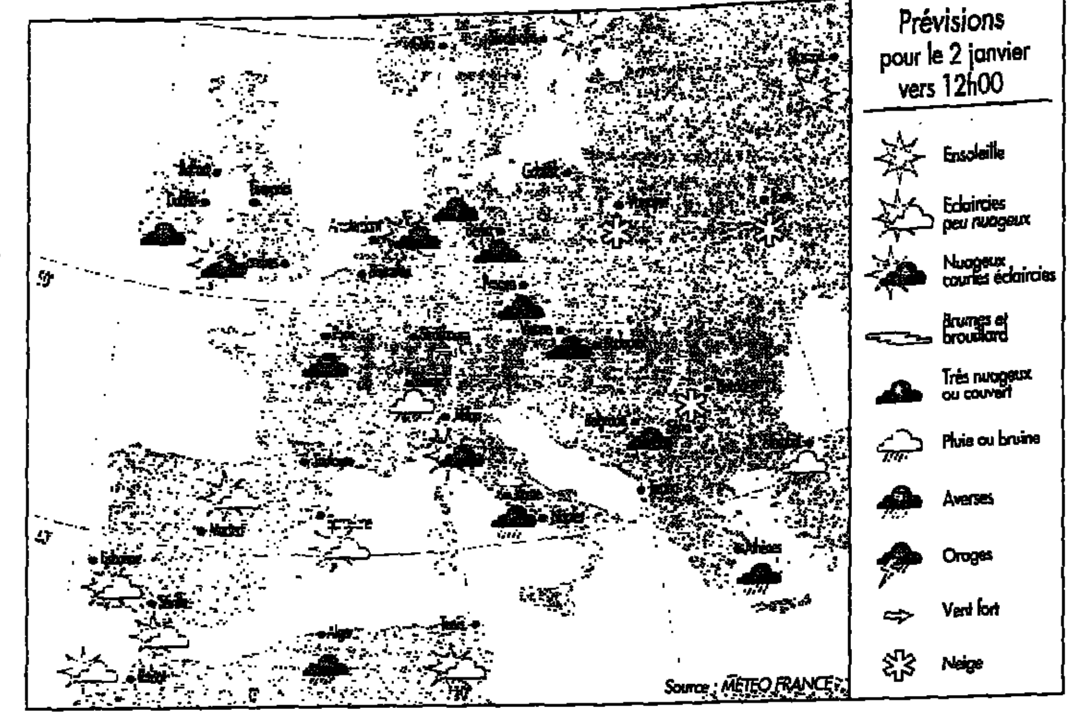


Prévisions pour le 2 janvier vers 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 1er janvier : bon



TEMPÉRATURES du 31 déc. 1995 maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	16/11
BIARRITZ	15/8
BORDEAUX	13/8
BOURGES	10/6
BREST	11/10
CAEN	10/6
CHERBOURG	11/7
CLERMONT-F.	11/3
DIJON	3/3
FORT-DE-FR.	29/23
GRENOBLE	6/3
LILLE	4/2
LIMOGES	10/6
LYON, BRON	10/6
MARSEILLE	14/6
NANCY	1/1
NANTES	13/7
NICE	12/6
PARIS	8/6
PAU	14/6
PERPIGNAN	15/6
POINTE-À-PIT.	31/21
RENNES	10/8
ST-DENIS-RÉUNION	29/24
ST-ETIENNE	12/4
STRASBOURG	0/0
TOULOUSE	12/5
TOURS	10/8
ÉTRANGER	
ALGER	21/16
AMSTERDAM	-2/-3
ATHÈNES	16/13
BANGKOK	26/15
BARCELONE	19/4
BELGRADE	3/1
BERLIN	-10/-11
BOMBAY	28/20
BRASILIA	-/-
BRUXELLES	2/2
BUCAREST	-5/-5
BUDAPEST	-2/-2
BUENOS-AIRES	29/-
CARACAS	30/-
CHICAGO	2/0
COPENHAGUE	-3/-4
DAKAR	36/19
DJAKARTA	27/23
DUBAI	24/15
DUBLIN	6/6
FRANCFORT	0/0
GENÈVE	3/1
HANOÏ	26/10
HELSINKI	-5/-7
HONGKONG	21/15
ISTANBUL	8/5
JÉRUSALEM	20/9
KIEV	-12/-18
KINSHASA	32/24
LE CAIRE	20/11
LIMA	-/20
LISBONNE	17/15
LONDRES	4/1
LOS ANGELES	20/12
LUXEMBOURG	0/0
MADRID	14/11
MARRAKECH	22/14
MEXICO	14/5
MILAN	2/-4
MONTRÉAL	-1/-9
MOSCOU	-14/-19
MUNICH	-5/-7
NAIROBI	26/11
NEW DELHI	21/12
NEW YORK	6/2
PALMA DE MAJ.	19/10
PÉKIN	7/-4
PRAGUE	-4/-5
PRETORIA	29/18
RABAT	21/17
RIO DE JAN.	-/-
ROME	16/8
SAN FRANC.	14/12
SANTIAGO	27/15
SÉVILLE	18/16
ST-PÉTERS.	-3/-8
STOCKHO.	-7/-16
SYDNEY	27/-
TENERIFE	25/17
TOKYO	10/2
TUNIS	18/13
VARSOVIE	-10/-12
VENISE	8/5
VIENNE	-3/-3



Situation le 1er janvier, à 0 heure, temps universel — Prévisions pour le 3 janvier, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

Un acte de foi

UNE VAGUE de découragement paraît s'étendre sur notre pays. On parle d'« *innombrables* » jeunes gens qui voudraient quitter la France. On a raison de donner l'alarme, mais, à notre sens, il vaudrait mieux dire à ces jeunes gens, s'ils veulent partir pour les raisons que l'on prétend, qu'ils commettent une erreur, une faute et même une mauvaise action.

Vous vous plaignez d'entraves aux libres initiatives ? Vous avez raison. Travaillez à les briser. Luttez contre la bureaucratie routinière, et ne désertez pas. L'effort ne paie pas, dites-vous ? Négligeriez-vous donc la valeur propre de l'effort ? Des centaines de savants, d'intellectuels, ont vécu longtemps d'une vie précaire. On leur aurait fait injure en leur disant : « *Vous n'êtes pas assez payés ? Eh bien, partez, ou ne faites plus rien.* »

Les charges fiscales sont trop lourdes, les patrimoines sont menacés, et c'est des patrimoines particuliers qu'est fait le patrimoine commun. Le vrai patrimoine commun est celui qui a été réuni par les générations successives, par les sacrifices, la ruine même et la mort, par l'effort collectif – pareil à celui qui a permis de construire les cathédrales.

C'est le patrimoine collectif de la nation que les jeunes hommes doivent s'attacher à constituer, à grossir. Il y a une belle tâche à entreprendre : empêcher que ce patrimoine commun ne soit gaspillé. Partir ou s'abstenir parce que le gain est trop faible, parce qu'il y a trop d'entraves, parce que les charges fiscales sont trop lourdes, ce n'est pas faire preuve d'esprit d'initiative ou de désir d'activité féconde, mais de paresse, d'égoïsme et surtout d'incompréhension et d'impuissance.

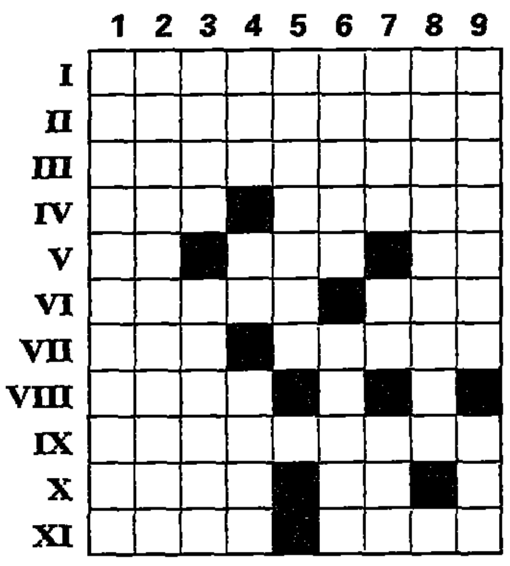
Ce premier jour de l'année nouvelle, malgré son amertume, doit être consacré par notre jeunesse à un acte de foi.

Rémy Roure

(2 janvier 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6725



HORIZONTALEMENT

I. Qu'il ne faut pas détacher. – II. Mettra l'eau dans son vin. – III. Qui rassemblent tout le monde. – IV. Pronom. Fais circuler. – V. Règle. Un recueil amusant. Interjection. – VI. Ne conservent pas. Vicié, dans les maisons closes. – VII. Force cosmologique pour les Chinois. Pris en main. – VIII. Poète antique. – IX. Peuvent soutenir un piano. – X. Mit en l'air. D'un auxiliaire. – XI. Victime d'une tromperie. Etait hygiénique à une époque où l'on avait du pot.

VERTICALEMENT

1. Qui ne connaît pas le quartier. – 2. Des bandes d'hommes, autrefois. – 3. Echanges de timbres. Fit bouillir comme jadis. – 4. Rivière. Son jour est férié. Est parfois limeur. – 5. Les bons donnent beaucoup de liquide. – 6. Connaît bien le Coran. Le monde en morceaux. – 7. Dans le Cher. Animal très mou. Reste au fond de la pièce. – 8. Est dangereux pour le coeur. – 9. En Sardaigne. Est ce qu'il est pour le rat.

SOLUTION DU N° 6724

HORIZONTALEMENT

I. Valétudinaires. – II. Anorexique. Agui. – III. Lave. Orbite. Ors. – IV. Ira. Création. Aï. – V. Scie. Usuels. – VI. Eh ! Pila. Psi. Ci. – VII. Sinologue. Neume. – VIII. Quiscale. Or. Et. – IX. Vues. En. Prône. – X. Ré. Sol. Mèche. Tu. – XI. Nés. Ma. Aï. Pal. – XII. Moussue. Laité. – XIII. Blé. Ennuagé. Ni. – XIV. Ile. Tiercé. Ecot. – XV. Resserre. Retenu.

VERTICALEMENT

1. Valises. Vrombir. – 2. Anarchique. Ollé !. – 3. Lovai. Nue. Nuées. – 4. Ere. Epoisses. – 5. Té. Ils. Ossète. – 6. Uxorilocal. Unir. – 7. Dire. Aga. Mener. – 8. Iqbal. Uléma. Ure. – 9. Nuit. Peene. Sac. – 10 Aetius. Ca. Ger. – 11 Eosinophile. – 12. Râ. Nu. Erre. Et. – 13. Ego. Ecu. Pince. – 14. Suralimentation. – 15. Isis. Eteule. Tu.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Mercredi 3 janvier

■ *MUSÉE DU LOUVRE* (33 F + prix d'entrée) : *Le Sacre de Napoléon*, de David, 12 h 30 ; exposition sur les émaux de Limoges, 19 heures ; *La Pietà de Villeneuve-lès-Avignon*, d'Enguerrand Quarton, 19 h 30 ; les primitifs français et l'école de Fontainebleau, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : exposition « A l'ombre du Vésuve » (55 F + prix d'entrée), 13 h 30, hall du musée (Mathilde Hager).

■ **AUTOUR DE MAUBERT** (50 F), 14 h 30, devant Saint-Nicolas-du-Chardonnet (Paris pittoresque et insolite).

■ **LE SENTIER**, du Mail à la fontaine Molière (50 F), 14 h 30, sortie du métro Sentier (Emilie de Langlade).

■ **LES CATACOMBES** (25 F + prix d'entrée), 14 h 45, 1, place Denfert-Rochereau (Musées de la Ville de Paris).

■ **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE** : exposition Jean de La Fontaine (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 58, rue de Richelieu (Monuments historiques).

■ **LA BOURSE DU COMMERCE** (37 F), 15 heures, devant l'entrée côté rue de Viarmes (Monuments historiques).

■ **LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, place du Puits-de-l'Ermite (Monuments historiques).

■ **MARAIS** : de la place des Vosges à l'église des Blancs-Manteaux (37 F), 15 heures, devant la statue de Louis XIII au centre de la place des Vosges (Monuments historiques).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MARAIS** : le quartier juif (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 21 *bis*, rue des Tournelles (Paris et son histoire).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : exposition Robert Doisneau (25 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **GRAND PALAIS** : exposition « Sérinde, terre de Bouddha » (50 F + prix d'entrée), 16 heures, entrée de l'exposition (Pierre-Yves Jaslet).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CHYPRE.** 2,2 millions de touristes se sont rendus à Chypre pour de longs séjours en 1995. Si le nombre des visiteurs en provenance de l'Europe centrale et de la Russie a considérablement augmenté, celui des touristes britanniques, clients traditionnels de l'île, a enregistré une baisse de 8 %. – *(AFP.)*

■ **ITALIE.** Après huit mois de travaux, les célèbres escaliers baroques reliant la place d'Espagne à l'église de la Trinité-des-Monts, à Rome, ont été rouverts au public. Pour éviter bivouacs, pique-niques et tapages qui étaient pratiques courantes avant leur restauration, ils seront surveillés par la police 24 heures sur 24. – *(AFP.)*

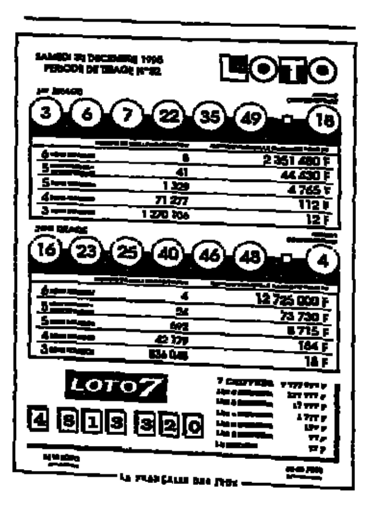
■ **POLOGNE.** La compagnie aérienne polonaise LOT vient de vendre son dernier Tupolev-154. La LOT, qui possédait à la fin des années 80 trente-huit avions de fabrication soviétique, exploite actuellement une flotte de quatorze Boeing et de sept ATR-72. – *(AFP.)*

■ *RUSSIE.* D'après le classement bisannuel de la cherté de la vie établi par la société genevoise Corporate Resources Group, et qui prend en compte le prix de 115 produits et services dans 136 grandes villes, Moscou est devenue la ville la plus chère du monde hors Japon, Tokyo et Osaka arrivant toujours en tête du classement. La capitale russe passe de la 8e à la 3e place et devance maintenant Zurich, Genève, Oslo et Copenhague. – *(AFP.)*

■ **ILES VIERGES.** Le petit aéroport Capitaine-Auguste-George-d'Anegada, dans les îles Vierges britanniques, a été réaménagé et peut désormais accueillir des vols internationaux. – *(AP.)*

■ **JAMAÏQUE.** Après une chute sensible en 1994 (– 2,5 % par rapport à 1993), consécutive à l'assassinat de plusieurs visiteurs étrangers, le tourisme est à nouveau en hausse à la Jamaïque. 855 972 personnes se sont rendues dans le pays au cours des neuf premiers mois de l'année 1995, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à la même période de l'année précédente. – *(AP.)*

JEUX



LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn).	

Le Monde [illegible]

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437 ISSN : 0395-2037

Imprimerie du Monde [illegible] 94852 Ivry-Cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITÉ

Président-directeur général Jean-Marie Colombani
Directeur général Gérard Morax
Membres du comité de direction Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

CULTURE

THÉÂTRE L'un des plus importants auteurs de théâtre du siècle est mort le samedi 30 janvier, à Berlin, des suites d'un cancer. Heiner Müller était âgé de soixante-six ans. Directeur du Berliner Ensemble, le théâtre mythique de Bertolt Brecht, il avait été profondément marqué par la guerre et ses trahisons qui lui inspirèrent une œuvre puissante, provocatrice et sans illusion sur la nature des hommes et de la politique. ● AUTEUR EST-ALLEMAND, il a, jusqu'à la chute du mur, refusé de s'exiler comme d'autres artistes de sa génération, par une sorte de fatalisme teinté de fidélité, ce qui ne l'empêcha jamais de conserver de manière éclatante la liberté de ses mots et de ses mouvements ● IL A ÉCRIT plus de trente pièces qui ont été indifféremment montées en Allemagne de l'Est et de l'Ouest, et à l'étranger, notamment en France, où il était régulièrement joué depuis les années 70.

La mort du dramaturge Heiner Müller, poète des déchirures du siècle

Le directeur du Berliner Ensemble s'est éteint dans sa ville à soixante-six ans. Son style « incendiaire » a transformé l'écriture du théâtre, et en a fait l'un des auteurs les plus importants de notre époque

HEINER MÜLLER naît à Eppendorf (Saxe) en 1929, période noire de chômage et de désarroi qui a fait le lit du nazisme. Sa mère est ouvrière dans l'industrie textile, son père col blanc, membre du Parti social-démocrate. Il est arrêté en 1933, dès la prise de pouvoir de Hitler, une scène fondamentale dans la vie de Heiner Müller. Il l'a souvent racontée, avec des variantes, mais restent le bruit des hommes dans la nuit, la voix de son père qui l'appelle par son nom. Et lui ne répond pas ; il fait semblant de dormir. Souvenirs d'une peur, sentiment d'une trahison.

Quelques mois plus tard, son père est libéré. Il emmène sa famille à Waren, dans le Mecklembourg. Chômeur, il fait des études de droit en cours du soir et offre à son fils – enrôlé par obligation dans les Jeunesses hitlétiennes – *« une autre expérience de la trahison »* : il l'aide à écrire une rédaction sur les autoroutes, orgueil des nazis. L'enfant y dit qu'elles sont une bonne chose car elles permettront peut-être à son père à trouver du travail... Pour autant, le père n'abandonne pas ses convictions. En 1941, il est à nouveau arrêté, envoyé en France dans un bataillon disciplinaire. Sans doute a-t-il transmis à son fils ce trait de caractère que Wolfgang Engel, metteur en scène en RDA, résume ainsi : *« dire non, faire le contraire »* (*Le Monde* du 4 juillet 1991).

En 1944, Heiner Müller est mobilisé dans le *Volkstürm*, service obligatoire pour les hommes qui n'ont pas encore, ou n'ont plus, l'âge d'être au front. Il passe les derniers jours de la guerre au nord de l'Allemagne, subit les bombardements anglais : *« Les avions piquaient sur nous, on les voyait à quinze mètres au-dessus de nous, qui tiraient, il fallait se cacher n'importe où. Voilà ma seule vraie expérience de la guerre, mais ça m'a suffi »* (in *Théâtre public*, mai-juin 1989). En 1951, ses parents partent pour l'Ouest. Heiner Müller ne les suit pas. On lui a souvent demandé pourquoi. Les réponses varient : *« les impôts sont moins lourds à l'Est »*, *« ici, je suis le premier, puisque les autres sont partis »*. Heiner Müller se plaisait à s'exprimer par paradoxes, anecdotes. Finalement, sa réponse la plus sincère était certainement : *« Demandez vous à un Français pourquoi il reste en France ? »*

MIEUX CONNU A L'OUEST

Il vit à Berlin, crapahute dans le journalisme, collabore à l'Union des écrivains, commence à écrire, mais c'est seulement en 1956, l'année de la mort de Brecht, qu'un texte de lui, *La Croix de fer*, est publié. Heiner Müller travaille à la revue *Junge Kunst*, et va déjà vers le théâtre. Avec sa femme, Inge, il écrit la première version de *Der Lohndrücker (Le Briseur de salaire)*, qui reçoit le prix Henrich Mann en 1959, mais, deux ans plus tard, l'année de la construction du mur de Berlin, sa nouvelle pièce, *Die Umsiedlerin (L'Emigrante)*, est interdite après une seule représentation. Il est exclu de l'Union des écrivains. Et puis sa femme se suicide. C'est alors qu'il semble se détourner de son époque, tout au moins il en parle par le biais des anciens, Shakespeare, les Grecs. Pour Benno Besson, il adapte *Œdipe Tyran* de Sophocle et Hölderlin. Il continue avec *Empédocle* et *Philoctète*, créés en RFA et en Suisse.

Son théâtre est connu à l'Ouest mieux qu'en RDA, où d'ailleurs son adaptation de *Macbeth*, publiée en 1971, est interdite pour crime de « pessimisme historique » – reproche habituel, notamment à propos de *Quartett* où l'on voit Merteuil et Valmont, les héros des *Liaisons dangereuses*, se retrouver dans un bunker, après la troisième guerre mondiale. Ce à quoi Heiner Müller répond qu'imaginer deux survivants après une telle guerre, c'est faire preuve d'optimisme... De 1970 à 1976, il est conseiller artistique au Berliner Ensemble, avant de passer à la Volksbühne. Il devient une sorte de grand-frère pour la nouvelle génération d'artistes qui ne se sent pas *« légitimée par la seule lutte contre le fascisme »*, qui cherche un autre visage au socialisme, et s'exile après que Wolf Biermann, poète et chanteur contestataire, a été, en 1976, déchu de sa nationalité. Müller soutient publiquement Biermann et les autres, mais il reste. Bien qu'habitant dans une HLM sans grâce, toujours en butte aux tracasseries officielles, il mène une existence relativement privilégiée. Il voyage aux Etats-Unis, en Europe, et partout son œuvre est jouée.

En France, il est révélé par Bernard Sobel qui met en scène *Philoctète* à Gennevilliers, en 1970. Six ans plus tard, *La Bataille*, dans une mise en scène de Manfred Karge et Matthias Langhoff pour la Volksbühne, est présentée à la fête de *L'Humanité*, puis au TNP de Villeurbanne et à Saint-Denis. Plus tard, Jean François Peyret et Jean Jourdheuil, traducteurs exclusifs de son œuvre, porteront la plupart de ses textes au théâtre : *Hamlet-Machine, Mauser, La Route des chars, Heiner Müller de l'Allemagne)*. Avec Michèle Marquais et Roland Bertin, Patrice Chéreau crée *Quartett*, que Jean-Louis Martinelli reprendra avec Evelyne Didi et Yann Collette. Philippe Adrien monte *La Mission*, que Matthias Langhoff recréera, en 1989, au Festival d'Avignon. Là où, deux ans plus tard, sous le titre *Le Cas Müller*, Jourdheuil et Peyret présentent une trilogie : *Hamlet-Machine* avec *La Correction* ; *Rivage à l'abandon* avec *Matériau-Médée* et *Paysage avec argonautes* ; *Quartett* enfin. Heiner Müller écrit encore le scénario d'un grand opéra en six parties et six pays rêvés par Robert Wilson : *Civil Wars*. Rêve avorté, étrange union, admiration mutuelle, amitié sincère entre l'homme de l'Est et le Texan, entre deux individus non identifiables...

En 1989, il dit que, de son vivant, le mur de Berlin ne disparaîtra pas. Peut-être parce que le mur a construit son existence, et que, même détruit, il pèse dans les mémoires. Sans être un nostalgique de la RDA (*« nous n'étions que le négatif du capitalisme, pas son alternative »*), Heiner Müller confie avoir cru *« jusqu'à un certain point »* à l'utopie socialiste. *« Maintenant,* dit-il, *comme avant 1933, on sait qui est qui, où sont les pauvres, où sont les puissants. »* En tout cas, le voilà une fois de plus dans une situation ambiguë : nommé président de l'Académie des arts de l'ex-RDA menacée de fermeture, il se trouve « récupéré ». Il accepte cependant pour *« assumer une obligation, tenter une transformation fondamentale. Il y a des choses à sauver, ne serait-ce que l'expérience d'échec. L'échec, trait commun de l'intelligentsia de l'Est »* (*Le Monde* du 10 octobre 1990).

COUVERT D'INSULTES

Cette nouvelle tâche lui sert peut-être d'alibi, car il n'écrit plus. Comme la plupart des intellectuels et notables ayant connu la gloire en RDA, il est couvert d'insultes. On l'accuse d'avoir servi d'informateur à la Stasi. Il reconnaît avoir eu des contacts, d'ailleurs inévitables dans sa position : *« On me demandait mon avis sur telle ou telle affaire. Je savais que je ne parlais pas à l'Armée du salut, et je devais savoir quand il était préférable de mentir »* (*Le Monde* du 13 janvier 1993).

La même année, il est nommé à la direction du Berliner Ensemble. *« Il est le seul successeur possible de Brecht »*, dit Matthias Langhoff, avec qui il doit partager le pouvoir, ainsi qu'avec deux hommes du passé, Peter Palitsch et Fritz Marquard, plus un homme de l'Ouest, Peter Zadek. Le vieux théâtre est trop plein de comptes à régler avec l'Histoire. Matthias Langhoff part le premier. Peter Zadek ensuite. Heiner Müller, lui, est malade. Opéré d'un cancer de l'œsophage, il continue pourtant à vivre. En 1994, il est invité à Taormina pour recevoir le Prix Europa. Il dit recevoir *« les hommages comme autant de pelletées de terre sur [ma] tombe »*. Puis il ajoute : *« Mais l'argent du prix va m'aider à vivre plus longtemps »*.

Il a vécu assez longtemps pour mettre en scène au Berliner Ensemble l'*Arturo Ui* de Brecht (*Le Monde* du 14 octobre 1995), le plus corrosif sans doute que l'on ait pu voir, montrant un homme quelconque qui prend le pouvoir, parce qu'en face de lui, il n'y a rien. Rien que la figure figée de Hindenburg... Heiner Müller a beaucoup et bien vécu, a épousé plusieurs femmes, a été quatre fois père. Il ne voulait rien en dire : *« On en parlera bien assez tôt quand les disputes autour de l'héritage auront commencé »*.

Colette Godard

JEAN-PIERRE PLISSON

Un homme libre, enfin

HEINER MÜLLER est mort, Heiner Müller est libre. *« En Allemagne,* disait-il, *tout arrive toujours trop tard ou trop tôt. Je ne peux que citer la phrase de Marx : les Allemands ne seront libres que le jour de leur enterrement. »* Evidemment, cet auteur parmi les plus importants du siècle est mort trop tôt, avant d'avoir monté en France l'une de ses pièces, *Hamlet-Machine*, comme il aurait dû le faire bientôt pour le Festival de Maubeuge, avant d'avoir écrit la pièce qui lui tenait le plus à coeur, dialogue de Hitler et de Staline en pleine bataille de Stalingrad. Il aurait voulu aussi mettre en scène *Macbeth* sur le toit du World Trade Center de New York pour un public en hélicoptère...

Pour ce genre d'assertions drolatiques, on l'a souvent qualifié de « postmoderne », lui qui pourtant se méfiait de l'éclectisme comme de tous les « ismes » qui auront empoisonné sa vie. Heiner Müller était un « cas », constatation qui devait devenir le titre d'un spectacle de grande mémoire au Festival d'Avignon en 1991, dans la traduction et la mise en scène de ses amis Jean Jourdheuil et Jean-François Peyret. Son personnage était presque devenu plus célèbre que son œuvre. Il l'a peaufiné, empruntant à Antonin Artaud les creux de son visage, à Bertolt Brecht un éternel cigare cubain. Il aimait les femmes, le whisky, l'écriture et la parole publique. Il exerçait son ascendant sur les scènes et loin d'elles, à la faveur d'interviews, de colloques où il manquait quelquefois de paraître... Partout pourtant il rassemblait un petit peuple fervent, prêt à toutes les dévotions.

UNE LANGUE NEUVE ET OBSESSIONNELLE

Jusqu'à l'effondrement du mur, il fut considéré à son grand dam comme un « auteur de l'Est », pourfendeur inlassable du stalinisme ; on attendait de lui informations, témoignages et critiques : la lutte pour une nouvelle morale du travail dans les usines *(Der Lohndrücker)*, le problème des normes et du rendement *(La Rectification)*, la réforme agraire *(La Réfugiée)*... Et puis un jour, le mur est tombé. Heiner Müller est devenu *« le littérateur maniaque du mur, obligé de fermer son tiroir-caisse »*. C'est qu'il a continué de s'opposer, et de prédire à l'« Allemagne unifiée » les pires tourments.

Enfin, il apparaît pour ce qu'il est : un auteur. Immense. Par ses relectures fascinantes des grands anciens, grecs et latins, par ses pièces, par ses poèmes, par ses nouvelles, il s'est installé et nous avec lui dans l'après-Brecht, l'après-Beckett, l'après-Genet. Une langue neuve, obsessionnelle, abécédaire érudit de la destruction, qu'il s'agisse des mythes, comme celui de Hamlet qui l'a hanté pendant plus de trente ans *(Hamlet-Machine)*, ou de l'Histoire et singulièrement de celle de l'Allemagne.

On songe aujourd'hui à la dernière phrase de Merteuil dans son *Quartett*, inspiré de Laclos : *« A présent nous sommes seuls, cancer mon amour »*, comme un mal sans remède, qui détruit, prolifère.

Olivier Schmitt

Un dramaturge prolifique

● **Principales créations en RDA.** 1958 : à Leipzig, *Der Lohndrücker* (*Le Briseur de salaires*, écrite en 1956) ; à Berlin, *Die Korrektur* (*La Rectification*, 1957). 1961 : *Die Umsiedlerin* (*L'Emigrante*, 1956-1961). 1967 : à Berlin, *Œdipe Tyran*, d'après Sophocle et Hölderlin (1965-1966). 1971 : à Magdebourg, *La Comédie des femmes*, d'après Inge Müller (1969). 1972 : à Brandebourg, *Macbeth*, d'après Shakespeare (1971). 1973 : à Berlin, *Ciment*, d'après Gladkov (1972). 1974 : à Berlin, *Héraclès 5* (1964-1965) et *Prométhée*, d'après Eschyle (1967-1968). 1975 : à Berlin, *La Bataille* (1951-1974) et *Traktor* (*Tracteur*, 1955-1974). 1976 : à Berlin, *Die Bauern* (1964). 1980 : *Der Bau* (1963-1964), d'après Erik Nentsch, et *La Mission*, d'après Anna Seghers (1978-1979). 1985 : à Berlin, *Ouverture russe*, d'après Alexander Bek (1984). 1986 : à Postdam, *Forêt près de Moscou*, d'après Bek (1985). 1987 : à Postdam, *Le Duel*, d'après Anna Seghers (1986). 1988 : à Berlin, *Centaures* (1986).

● **Principales créations hors de RDA.** 1967 : à Bochum, *Œdipe Tyran*. 1968 : à Munich, *Philoctète*, d'après Sophocle (écrite entre 1958 et 1964, publiée en 1965). 1969 : à Zurich, *Prométhée*. 1973 : *Horace*, d'après Tite-Live, Corneille et Brecht (1968). 1975 : à Austin (Texas), *Mauser* (1970). 1978 : à Hambourg, *Fatzer*, d'après Brecht, et à Bruxelles *Hamlet-Machine* (1977). 1982 : à Bochum, *Quartett*, d'après Laclos (1980). 1983 : à Bochum, *Rivage à l'abandon, Matériau-Médée, Paysage avec argonautes* (1982). 1985 : à Graz (Autriche), *Paysage sous surveillance* (1984). 1988 : à Bobigny, *La Route des chars*, d'après Kleist (1987).

● **Mises en scène.** 1980 : à Berlin, *La Mission*. 1982 : à Berlin, *Macbeth*. 1988 : à Berlin, *Le Briseur de salaires*. 1989 : à Berlin, *Hamlet*, de Shakespeare, et *Hamlet-Machine*. 1993 : à Bayreuth, *Tristan et Isolde*, de Richard Wagner. 1995 : à Berlin, *Arturo Ui*, de Bertolt Brecht.

La plupart des textes et pièces d'Heiner Müller sont traduits en français et édités par les Editions de Minuit et L'Arche.

Ses acteurs, ses amis

André Wilms a joué avec Jean Jourdheuil et Jean-François Peyret *La Route des chars, Paysage sous surveillance*, ou *Prométhée* en français et en allemand avec Luigi Nono.

« La seule façon, pour l'acteur que je suis, de lui rendre "hommage" (je sais à quel point il détestait ce mot) est de continuer d'une manière têtue, obstinée et joyeuse, à jouer ses textes. A donner à entendre une des œuvres les plus vivantes, les plus polémiques de ce siècle (...). *Nous contribuerons aussi, avec lui, à faire nôtre ce "mot d'ordre" qu'il adorait par dessus tout, de Bertolt Brecht : "Je chie sur l'ordre du monde".*

» Heiner Müller était mon ami, et je lui dois quelques-unes de mes plus merveilleuses soirées au fond d'un quelconque bistrot, enveloppé par la fumée de son cigare, riant aux éclats à l'une de ses innombrables blagues, ému par la grimace de sa pudeur, ébloui par son intelligence (...). *»*

Evelyne Didi a joué notamment, avec Jean Jourdheuil et Jean-François Peyret, *Hamlet Machine*, la trilogie du *Cas Müller*, et, avec Jean-Louis Martinelli, *Quartet*.

« Je me souviendrai toujours de tous les mots que j'ai joués de lui. Lui le visionnaire (...), *l'homme qui vous prend dans ses bras et vous fait sur la bouche des baisers comme des directs au cœur. Qui ne parle pas trop. Qui raconte des blagues, petits contes moraux rigolos comme des rasoirs* (...). *Ce que l'on a ri à travailler ses textes, ce que j'ai frissonné à devoir dire chaque soir, à la fin de* Quartet, *"Cancer mon amour".*

» Un jour, il m'a apporté une lettre pour un spectacle où il était question de correspondance. Il m'écrivait : "Il nous faut veiller à ce que l'allongement du chemin postal ne raccourcisse pas notre vie solitaire tous ensemble (...). *Laisse-nous fermer les yeux. Les miroirs mentent, ils confondent la droite et la gauche." »*

Grands traités de la France

Les affaires étrangères ouvrent leurs archives au public



LA NOMINATION en 1680, par Louis XIV, de Colbert de Croissy comme secrétaire d'Etat aux affaires étrangères marque la création des Archives diplomatiques. Afin de célébrer ce 315e anniversaire, la Monnaie de Paris présente une exposition des « Grands Traités de l'Histoire de France – XVe-XXe siècle ».

Présentés pour la première fois au public, ils ont été choisis par la direction des Archives diplomatiques parmi les 46 000 traités et accords qu'elle conserve à ce jour. Sont ainsi présentés, entre autres, des traités célèbres, tels le traité du Cateau-Cambrésis (1559) entre *Henri II et Philippe II d'Espagne*, de Vervins (1598) entre Henri IV et Philippe II d'Espagne, de Westphalie (1648), qui organisa l'Europe moderne, de Nimègue (1678) entre Louis XIV et les Etats généraux de Hollande, le traité de Paris (1763), qui consacre l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, les actes du congrès de Vienne (1815), l'exemplaire de travail du traité de Versailles (1919) – le traité lui-même ayant été détruit pendant la seconde guerre mondiale –, le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (1951), le traité franco-allemand de 1963...

★ Musée de la monnaie, 11, quai de Conti, Paris 6e. Mo Saint-Michel, Pont-Neuf, Odéon. De 12 heures à 18 heures, du mardi au dimanche. Jusqu'au 7 janvier. Tél. : 40-46-55-35. 15 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Robert Doisneau
Les images de Robert Doisneau, disparu le 1er avril 1994, sont devenues la référence habituelle d'une vision de Paris. La rétrospective-fleuve qui lui est consacrée sera exceptionnellement ouverte ce premier jour de l'année 1996 de 14 heures à 19 heures. En près de quatre cent cinquante clichés, des documents, livres, coupures de presse et appareils, le Musée Carnavalet raconte le plus populaire des photographes français.
Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, Paris-3e. Mo Saint-Paul. Tél. : 42-72-21-13. Jusqu'au 11 février. 35 F.

Cézanne
C'est la première grande rétrospective Cézanne depuis 1936 et il ne reste que quelques jours à ceux qui ne l'ont pas encore vue pour la découvrir. Cent soixante-dix œuvres, dont cent neuf tableaux, présentées de façon chronologique permettent d'approcher un peintre déroutant, inclassable et inégalé dans l'utilisation des couleurs.
Grand Palais, galeries nationales, avenue du Général-Eisenhower, square Jean-Perrin, Paris-8e. Mo Champs-Elysées-Clemenceau. Tous les jours de 10 heures à 20 heures, jusqu'à 23 heures les 8, 10, 11, 12, 13 et 14 janvier. Fermé le mardi. De 10 heures à 14 heures : exclusivement sur réservation dans les FNAC, à l'Office du tourisme de Paris (127, Champs-Elysées), à la boutique Musée et Compagnie (49, rue Etienne-Marcel). Tél. : 49-87-54-54, et 3615 Billetel, ou 3615 FNAC. 55 F.

***Fortunat*, d'Alex Joffé**
1942. Un brave bougre (Bourvil) aide une grande bourgeoise (Michèle Morgan) à franchir la ligne de démarcation en compagnie de ses enfants. Ce qui aurait pu n'être qu'un mélodrame se révèle un film sensible et délicat qui recrée avec soin la période de l'Occupation. Ce film était invisible depuis sa sortie, en 1960.
Elysées-Lincoln, 14, rue Lincoln, Paris-8e. Mo George-V. Tél. : 43-59-36-14 et 36-68-81-07.

***Pandora*, d'Albert Lewin (1951)**
Transposition de la légende du Hollandais volant que le meurtre de son épouse avait condamné à errer pendant des siècles jusqu'à ce qu'une femme consente à mourir pour lui. Amour fou, vieilles légendes, immortalité et fantastique, voitures de course et corridas : tout ce qu'il faut pour rêver nous est offert par *Pandora*, alias Ava Gardner.
Grand Action, 5, rue des Ecoles, Paris-5e. Mo Cardinal-Lemoine et Jussieu. Tél. : 43-29-44-40 et 36-65-70-63.

CLASSIQUE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

LUNDI 1er JANVIER

London Community Gospel Choir
Gospel et negro spirituals. Bazil Meade (direction).
Eglise de la Rédemption, 16, rue Chauchat, Paris 9e. Mo Richelieu-Drouot. 17 heures, le 1er janvier. Tél. : 44-62-70-90. Location Fnac, Virgin. De 110 F à 130 F.

Les Docteurs Miracle
Musique de Bizet et Lecocq. Edwige Bourdy (Laurette), Christine Gerbaud (Véronique), Lionel Peintre (le podestat), Yves Coudray (Sylvio), Erika Guiomar (piano), Mireille Larroche (mise en scène).
Péniche Opéra, 200, quai de Jemmapes, Paris 10e. Mo Jaurès, Louis-Blanc. 17 heures, le 1er janvier. Tél. : 43-49-08-15. De 100 F à 120 F.

La Grande Duchesse de Gérolstein
d'Offenbach. Béatrice Burley (la grande-duchesse), Agnès Bove (Wanda), Pierre Catala (Fritz), Maurice Xiberras (le général Boum), Eric Vignau (le prince Paul), Eric Perez (le baron Puck), Jean-Pierre Chevalier (le baron Grog), Chœur et orchestre Opéra éclaté, Joël Suhubiette (direction), Olivier Desbordes (mise en scène).
Massy (91). Opéra-Théâtre, place France. 15 heures, le 1er janvier. Tél. : 60-13-13-13. Location Fnac. De 180 F à 205 F.

MARDI 2 JANVIER

Les Joyeuses Commères de Windsor
de *Nicolai*. Günther von Kannen (Falstaff), Ghylaine Raphanael (Mme Fluth), Hanna Schaer (Mme Reich), Annick Massis (Anna Reich), Mikael Kurz (Fenton), Marcos Fink (M. Reich), Detlev-Walter Roth (Fluth), Antoine Garcin (docteur Cajus), Chœur de l'Opéra-Comique, Ensemble orchestral de Paris, David Heusel, Woldemar Nelsson (direction).
Opéra-Comique. Salle Favart, 5, rue Favart, Paris 2e. Mo Richelieu-Drouot. 19 h 30, les 2, 4, 10 et 12 janvier ; 16 heures, le 14 janvier. Tél. : 42-44-45-46. Location Fnac. De 50 F à 490 F.

La Bohème
de Puccini. Leontina Vaduva, Cristina Gallardo-Domas (Mimi), Roberto Alagna, Roberto Aronica (Rodolphe), *Gwynne Geyer, Valérie Millot* (Musette), Jean-Luc Chaignaud, Jason Howard (Marcel), Kirstinn Sigmundsson, Ildebrando d'Arcangelo (Colline), Franck Leguerinel, LeRoy Villanueva (Schaunard), Chœurs et Orchestre de l'Opéra de Paris, Louis Langrée (direction), Jonathan Miller (mise en scène).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mo Bastille. 19 h 30, les 2, 3, 5, 6 et 16 janvier, jusqu'au 23 janvier. Tél. : 44-73-13-00. Location Fnac. De 60 F à 590 F.

JEUDI 4 JANVIER

Orchestre de Paris
Schoenberg : *Symphonie de chambre nº 1*. Ravel : *Concerto pour piano et orchestre en sol*. Stravinsky : *L'Oiseau de feu*. Krystian Zimerman (piano), Christoph von Dohnanyi (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 h 30, les 4 et 5 janvier. Tél. : 45-63-07-96. Location Fnac, Virgin. De 60 F à 240 F.
Et le 5 janvier à 20 heures, au Théâtre du Châtelet. De 70 F à 230 F. Tél. : 40 28 28 40.

Toute en scènes
Musique d'Offenbach, Poulenc, Satie. Avec Brigitte Faure, Carol Lipkind, Florence Violet (mise en scène).
Vanves (92). Théâtre, 12, rue Sadi-Carnot. 20 h 30, les 4, 5, 6, 11, 12 et 13 janvier ; 15 heures, les 7 et 14 janvier, jusqu'au 28 janvier. Tél. : 46-45-46-47. Location Fnac, Virgin. De 80 F à 110 F.

VENDREDI 5 JANVIER

Ensemble Ultreïa
L'Art des trouvères.
Musée national du Moyen Age-Thermes de Cluny, 6, place Paul-Painlevé, Paris 5e. Mo RER Cluny-la Sorbonne. 12 h 30, le 5 janvier ; 15 heures, le 6 janvier. Tél. : 46-34-51-17. 53 F.

Orchestre philharmonique de Radio-France
Beethoven : *Grande Fugue*. Dvorak : *Concerto pour piano et orchestre nº 3*. Strauss : *Sinfonia Domestica*. Barry Douglas (piano), Marek Janowski (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 heures, le 5 janvier. Tél. : 45-61-53-00. De 80 F à 190 F.

SAMEDI 6 JANVIER

Solistes et musiciens de l'Orchestre de Paris
Piazzolla : *Œuvres pour instruments à cordes, bandonéon et piano.*
Châtelet. Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mo Châtelet. 11 heures, le 6 janvier. Tél. : 40-28-28-40. 30 F.
Et le 7 janvier, concert accessible à tous (80 F).

Les Pêcheurs de perles
de Bizet. Léonard Pezzino (Nadir), Ghylaine Raphanel, Laurence Janot (*Leïla*), *Alain Vernhes (Zurga)*, *Jacques* Schwarz (Nourabad), Ensemble Charles-Favart, Ensemble Chœur à Chœur, Orchestre national d'Ile-de-France, Jacques Mercier (direction).
Massy (91). Opéra-Théâtre, place France. 20 h 30, le 6 janvier. Tél. : 60-13-13-13. De 75 F à 105 F.
Et le 7 janvier à 15 heures, au Théâtre Romain-Rolland de Villejuif. Tél. : 47 58 17. 17.

DIMANCHE 7 JANVIER

Michèle Leclerc (orgue).
Œuvres de Bach.
Eglise des Billettes, 24, rue des Archives, Paris 4e. Mo Hôtel-de-Ville. 10 heures, le 7 janvier. Entrée libre.

Augustin Dumay (violon), Maria-Joao Pires (piano).
Beethoven : *Sonates pour violon et piano op. 23 et op. 30 nº 2.*
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 11 heures, le 7 janvier. Tél. : 49-52-50-50. Location Fnac. 100 F.

Jean-Louis Charbonnier, Paul Rousseau (viole de gambe), Mauricio Buraglia (théorbe), Pierre Trocellier (clavecin).
Marais : *Suite d'un goût étranger, 4e livre.*
Eglise Saint-Ephrem-le-Syriaque, 17, rue des Carmes, Paris 5e. Mo Maubert-Mutualité. 17 h 30, le 7 janvier. Tél. : 34-51-36-46. 100 F.

JAZZ

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Antoine Hervé Trio
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 2, 3, 4, 5 et 6 janvier. Tél. : 42-36-01-36. De 50 F à 70 F.

Tiacoh Sadia
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 2 janvier. Tél. : 42-33-22-88.

Deborah Davis
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, le 2 janvier. Tél. : 43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Jean-Christophe Beney, Pierre de Bethman
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 3 janvier. Tél. : 42-33-22-88.

André Ceccarelli Quartet
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 3, 4, 5, 6, 8 et 9 janvier. Tél. : 43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Gilles Clément Trio
Le Ciel de Paris, tour Montparnasse, Paris 14e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. 22 heures, le 4 janvier. Tél. : 45-38-52-35. 90 F.

Paco Sery Group
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 4, 5 et 6 janvier. Tél. : 42-33-22-88.

Carl Schlosser, Just Friends
Latitudes Saint-Germain, 7, rue Saint-Benoît, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, le 4 janvier. Tél. : 42-61-53-53. De 110 F à 140 F.

New-York New-York
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 21 heures, le 6 janvier. Tél. : 42-00-14-14. De 50 F à 120 F.

Quoi de neuf docteur
Dunois, 108, rue du Chevaleret, Paris 13e. Mo Chevaleret. 18 heures, le 7 janvier ; 20 h 30, le 8 janvier. Tél. : 45-84-72-00. 100 F.

Anima Viva
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 7 janvier. Tél. : 42-36-01-36. 60 F.

Johnny Griffin Quartet
Montigny-le-Bretonneux (78). Théâtre de Saint-Quentin, place Georges-Pompidou. 20 h 30, le 6 janvier. Tél. : 30-96-99-00. Location Fnac. 155 F.

ROCK

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Bert Wills
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Saint-Augustin. 23 h 30, les 2, 3, 4, 5 et 6 janvier. Tél. : 42-25-18-06. Entrée libre.

Les Hurleurs
Blues Heures, 97 bis, rue Championnet, Paris 18e. Mo Porte-de-Clignancourt. 21 heures, le 4 janvier. Tel. : 42-62-21-47. 20 F.

Pop Subite
Falstaff, 15, rue de Dunkerque, Paris 10e. Mo Anvers. 22 h 30, le 6 janvier. Tel. : 42-85-12-93. Entrée libre.

CHANSON

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Henri Dès
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 heures, le 2 janvier ; 14 h 30, les 6 et 7 janvier. Tél. : 47-42-25-49. Location Fnac, Virgin. 135 F.

Laurent Madiot, Sylvie, Jean-Louis Zaccaron

Michel Hermon
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, le 4 janvier. Tél. : 47-42-25-49. 150 F.

Isabelle Mayereau
Théâtre de Dix Heures, 36, boulevard de Clichy, Paris 18e. Mo Pigalle. 20 h 30, les 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 20 et 23 janvier, jusqu'au 3 février. Tél. : 42-64-35-90, 120 F.

Les P'tit Loups du Jazz
Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris 9e. Mo Trinité. 14 heures et 18 heures, le 6 janvier. Tél. : 49-95-99-99.

MUSIQUE DU MONDE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Urs Karpatz
Tourtour, 20, rue Quincampoix, Paris 4e. Mo Châtelet. 22 h 15, les 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12 et 13 janvier. Tél. : 48-87-82-48. 100 F.

Les Yeux noirs
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. 20 h 30, les 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 20 et 23 janvier ; 16 heures, les 7, 14 et 21 janvier, jusqu'au 27 janvier. Tél. : 43-87-97-13.

Hossin Alizadeh, Madjid Khaladj
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 16 h 30, le 6 janvier ; 15 heures, le 7 janvier. Tél. : 44-84-44-84. 75 F.

DANSE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

La Bayadère
Etoiles. Premiers danseurs. Corps de ballet. Orchestre de l'Opéra de Paris. Alexander Polianichko : *direction*. Rudolf Noureev : *chorégraphie*.
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mo Bastille. 19 h 30, les 1er, 4 et 9 janvier ; 15 heures, le 7 janvier. Tél. : 44-73-13-00. Location Fnac. De 50 F à 370 F.

John Kelly
Egon Schiele.
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, Paris 6e. Mo Saint-Placide, Notre-Dame-des-Champs. 20 h 30, les 4, 5, 8 et 9 janvier ; 19 heures, le 6 janvier ; 17 heures, le 7 janvier. Tél. : 45-44-72-30. 100 F.

Compagnie Alain Platel et Arne Sierens
Moeder & Kind.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille, Voltaire. 21 heures, les 4, 5, 6 et 7 janvier. Tél. : 43-57-42-14. 100 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

EN AVOIR OU PAS
Film français de Laetitia Masson, avec Sandrine Kiberlain, Arnaud Giovaninetti, Roschdy Zem, Claire Denis (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opera, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

FUNNY BONES
Film americain de Peter Chelsom, avec Oliver Platt, Lee Evans, Richard Griffiths, Oliver Reed, Geroge Carl, Ticky Holgado (2 h 08).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opera Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : *Gaumont Parnasse, 14e* (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

MADADAYO
Film japonais d'Akira Kurosawa, avec Tatsuo Matsumura, Kyoko Kagawa, Hisashi Igawa, George Tokoro, Masayuki Yui, Akira Terao (2 h 14).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).

LES REPRISES

AILLEURS L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
LES AVENTURES DU CAPITAINE WYATT (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; res. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CASINO ROYALE (Brit., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CHANTONS SOUS LA PLUIE (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
EN COMPAGNIE DE MAX LINDER (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
L'ETRANGE NOËL DE M. JACK (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; res. 40-30-20-10) ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés 40-30-20-10).
FORTUNAT (Fr.) : Elysees Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10).
HAUTE PÈGRE (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
LA HAUTE SOCIÉTÉ (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63)
L'HOMME INVISIBLE (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
L'IMPOSSIBLE M. BÉBÉ (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60)
KNOCK (Fr.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24).
METROPOLIS (All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; res. 40-30-20-10).
PANDORA (Brit.-A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
SIMPLE MEN (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
THE MUSIC OF CHANCE (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).
LES VOYAGES DE GULLIVER (A., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68)

RETENEZ VOS PLACES

CHÂTELET
Tél. : 40-28-28-40.

CONCERTS

Arnold Schoenberg : *Symphonie de chambre nº 1 en mi majeur, pour 15 instruments, op. 9.* **Maurice Ravel** : *Concerto pour piano et orchestre en sol majeur.* **Igor Stravinsky** : *L'Oiseau de feu,* ballet. **Christoph von Dohnanyi** (direction), **Krystian Zimerman** (piano), Orchestre de Paris.
A 20 heures, le 5 janvier. De 70 F à 230 F. Et à la salle Pleyel, 20 h 30, le 4 janvier. De 60 F à 240 F.

CENTENAIRE DE LA MORT DE VERLAINE

Concert-lecture : textes de Paul Verlaine, Arthur Rimbaud, Paul Fort. Musiques de Claude Debussy, Emmanuel Chabrier, Gabriel Fauré. **Jacques Drillon** (*lecteur*), ***Jean-Louis Haguenauer*** (piano).
12 h 45, le 8 janvier. 50 F.
Verlaine et la mélodie : poèmes de Paul Verlaine, musiques de Gabriel Fauré, Ernest Chausson, Reynaldo Hahn, Claude Debussy, Maurice Ravel, Igor Stravinsky... **Ann Murray** (mezzo-soprano), **François Le Roux** (baryton), **Jeff Cohen** (piano), **Graham Johnson** (piano).
20 heures, le 8 janvier. De 55 F à 170 F.

MUSIQUE ET LITTÉRATURE

György Kurtag : *Scènes d'un roman, op. 9,* pour soprano, violon, contrebasse et cymbalum. **Igor Stravinsky** : *Trois Chants d'après Shakespeare,* pour soprano, flûte, clarinette et alto. **György Kurtag** : *Huit Duos, op. 4,* pour violon et cymbalum. Solistes de l'Inter-Contemporain.
20 heures, le 20 janvier. 100 F.
Arnold Schoenberg : *Ode à Napoléon Bonaparte, op. 41,* pour baryton, piano et quatuor à cordes. **Pierre Boulez** : *Livre pour quatuor.* Solistes de l'Intercontemporain.
20 heures, le 24 janvier. 100 F.
Elliott Carter : *Off challenge and of love,* pour soprano et piano. *Con leggerezza pensosa (omaggio a Italo Calvino),* pour clarinette, violon et violoncelle. Solistes de l'Intercontemporain.
20 heures, le 31 janvier. 100 F.

MUSIQUE DE CHAMBRE

Astor Piazzola : *Contratiempo, Coral, Fuga y Misterio,* pour instruments à cordes. *Pièce pour bandonéon seul. Vardarito, Nuestro Tiempo, Invierno Porteno,* pour bandonéon, piano et instruments à cordes. **Hugo Crotti** (direction et violon), **Gilberto Pereyra** (bandonéon), **Juan Carlos Carrasco** (piano), **Jean-Louis Ollu, Sotiris Kyriazopoulos, Gilles Henry, Jean-Pierre Lacour** (violon), ***Françoise Douchet, Nicolas Carles*** (alto), **Bernard Escavi** (violoncelle), **Bernard Cazauran** (contrebasse).
11 heures, le 6 janvier. 30 F.
Franz Schubert : *Nachtgesang, op. 139b,* pour chœur d'hommes à 4 voix et 4 cors. **Johannes Brahms** : *Vier Gesänge, op. 17,* pour chœur de femmes, harpe et 2 cors. **Robert Schumann** : Jagdlieder, 5 lieder pour chœur d'hommes et 4 cors. **Carl Maria von Weber** : *Der Freischütz,* extraits, version pour chœur et 4 cors. **Michel Gardin-Marrou, Jean-Michel Vinit, Patrick Poigt, Philippe Dalmasso, Bernard Schirrer** (cor), **Francis Pierre** (harpe). *Chœur de l'Orchestre de Paris,* **Arthur Oldham** (chef de chœur).
11 heures, le 13 janvier. 30 F.
Felix Mendelssohn-Bartholdy : *Concerto pour violon et orchestre nº 2 en mi mineur, op. 64.* **Igor Stravinsky** : *Le Sacre du printemps.* **Semyon Bychkov** (direction), **Maxim Vengerov** (violon). *Orchestre de Paris.*
11 heures, le 27 janvier. 30 F.

OPÉRA

Giuseppe Verdi [1813-1901] : *Don Carlos. Livret de Joseph Méry et Camille du* Locle, d'après la tragédie de Schiller. Version française originale. **Antonio Pappano** (*direction musicale*), **Luc Bondy** (mise en scène), **Gilles Aillaud** (décors), **Moidele Bickel** (costumes). Avec Roberto Alagna, Karita Mattila, Thomas Hampson, José Van Dam, Waltraud Meier, Eric Halfvarson, Csaba Airizer, Anat Efraty, Donna Brown. Chœur du Théâtre du Châtelet, Orchestre de Paris.
18 h 30, les 27 fevrier, 1er, 4, 7, 13 et 16 mars. 15 heures, le 10 mars. De 80 F à 650 F.

OPÉRA DE PARIS-BASTILLE
Tél. : 44-73-13-99
3615 Code OPERAPARIS

Giacomo Puccini [1858-1924] : *La Bohème.* Livret de Guiseppe Giacosa et Luigi Illica, d'après les *Scènes de la vie de boheme* de Henry Murger. (Voir critique dans *Le Monde* du 15 décembre).
19 h 30, les 2, 3, 5, 6, 16, 17, 19, 20 et 23 janvier. 15 heures, le 21. De 60 F à 590 F. De 60 F à 590 F.
Wolfgang Amadeus Mozart [1776-1791] : ***Idomeneo.*** Livret de l'abbe Varesco. **Marc Minkowski** (direction), **Jean-Pierre Miquel** (mise en scène), **Pancho Quilici** (decors). Avec Anthony Rolfe Johnson, Delores Ziegler, Dawn *Upshaw*, Carolyn James, Gregory Cross, Stefan Margita, Laurent Naouri. Orchestre et Chœurs de l'Opéra National de Paris.
19 h 30, les 5, 8, 14, 17 et 20 février. 15 heures, le 11. De 60 F à 590 F.

OPÉRA GARNIER
Tél. : 44-73-13-99
3615 Code OPERAPARIS

Wolfgang Amadeus Mozart : *Don Giovanni.* Livret de Lorenzo da Ponte. **Georg Solti** (direction), **Denis Dubois** (chef des chœurs). Avec Michele Pertusi, Mario Luperi, Renee Fleming, Herbert Lippert, Joan Rodgers, Ferruccio Furlanetto, Ildebrando d'Arcangelo, Monica Groop.
19 h 30, le 4 mars. De 100 F à 750 F.
Wolfgang Amadeus Mozart : *Cosi Fan Tutte.* Livret de Lorenzo da Ponte. Jeffrey Tate (direction), **Ezio Toffolutti** (*mise en scène, décors et costumes*). Avec Suzan Chilcot et Emily Magee (en alternance), Susan Graham, Rainer *Trost, Simon Keenlyside, William Shimell,* Mika Shigematsu. Orchestre et chœurs de l'Opéra National de Paris.
19 h 30, les 5, 7, 13, 15, 21, 27 et 30 mars. 15 heures, les 10 et 24. De 60F à 590 F.

ORCHESTRE DE PARIS
Tél. : 45-61-65-65

Anton Bruckner : *Symphonie nº 9 en ré mineur, A 124.* **Carlo Maria Giulini** (direction).
Salle Pleyel, 20 h 30, les 10 et 11 janvier. De 90 F à 320 F.
Claude Debussy : *Nocturnes,* triptyque symphonique avec chœur de femmes. **Gioacchino Rossini** : *Stabat Mater.* **Semyon Bychkov** (direction). **Françoise Pollet** (soprano). **Jane Irwin** (mezzo-soprano). Chœur de l'Orchestre de Paris. **Arthur Oldham** (chef de chœur).
Salle Pleyel, 20 h 30, le 17 et 18 janvier. De 90 F à 320 F.
Gilbert Amy : *Trois Scènes, pour orchestre.* **Felix Mendelssohn** : *Concerto pour violon et orchestre nº 2 en mi mineur, op. 64.* **Igor Stravinsky** : *Le Sacre du printemps.* **Semyon Bychkov** (direction). **Maxim Vengerov** (violon).
Salle Pleyel, 20 h 30, les 24 et 25 janvier. De 60 F à 240 F.
Johann Christian Bach : *Sinfonia en ré, op. 3 nº 1.* **Igor Stravinsky** : *Concerto pour violon en ré majeur.* **Wolfgang Amadeus Mozart** : *Symphonie nº 41 en ut majeur, « Jupiter », KV 551.* **Kurt Sanderling** (direction). **Viktoria Mullova** (violon).
Salle Pleyel, 20 h 30, les 8 et 9 février. De 60 F à 240 F.

LUNDI 1er JANVIER

TF 1

20.50 Les Grosses Têtes en fête.
Présenté par Philippe Bouvard. Avec Francis Perrin, Philippe Castelli, Evelyne Leclercq, Sim, Carlos...

23.00 Spectacle : Jean-Marie Bigard.
Enregistré au Casino de Paris.

0.25 Documentaire : Les Sex Symbols au cinéma.
D'André Halimi.

1.20 Fiction : Les Fables de La Fontaine (et 1.35).
Le Loup et la Cigogne, de Gaston Kabore ; La Fille, de Jean-Pierre Vergne.

1.25 Journal, Météo.

1.40 Programmes de nuit.
Concert : Orchestre polonais, Amadeus Chamber Orchestra. Œuvres de Tchaïkovski ; 2.55, TF 1 nuit (et 3.30, 4.05, 4.45) ; 3.05, Intrigues (et 3.40) ; 4.15, Histoires naturelles (et 5.05) ; 4.55, Musique.

FRANCE 2

20.55 ▶ Téléfilm : L'Allée du roi.
[1/2] De Nina Companeez.

22.55 Classiques stars n° 2.
Invités : Montserrat Caballé, Montserrat Marti, Liane Foly, Yves Lecoq. Jury : Philippe Douste-Blazy, Mikhaïl Rudy, Jacques Taddei, Marisa Berenson, Yaguel Didier. Avec l'Orchestre symphonique français, dir. Laurent Petitgirard.

0.15 Journal, Météo.

0.30 ▶ Programmes de nuit.
Dakar 96 : Le Bivouac.
1.15, Studio Gabriel ; 1.45, Tatort ; 3.05, Sur la trace des émerillons ; 3.30, 24 heures d'infos ; 4.40, La Chance aux chansons ; 4.10, Coups de chien ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

20.50 La Dernière Séance.

20.55 Cinéma : Le Reptile. ■ ■
Film américain de Joseph L. Mankiewicz (1970). Avec Kirk Douglas.

23.10 Météo, Journal.

23.30 Dessins animés. Tex Avery.
Droopy Double Trouble ; One Ham's Family.

23.35 Cinéma : L'homme qui n'a pas d'étoile. ■ ■
Film américain de King Vidor (1955, v.o.). Avec Kirk Douglas.

1.20 Paris Plumes.
[4/5] Oba-Oba 1995.

2.20 Dessins animés. Tex Avery.
Cross Country Detours ; Senor Droopy ; Out-Foxed ; Droopy's Good Deed ; Car of Tomorrow ; Little Johnny Jet ; The Three Little Pups ; Drag-a-Long Droopy ; The First Bad Man ; Cellbound (80 min).

M 6

20.45 Cinéma : Renegade. □
Film italien d'Enzo B. Clucher (1987). Avec Terence Hill.

22.30 Cinéma : American Ninja 3. □
Film américain de Cedric Sundstrom (1989).

0.00 Culture pub (rediff.)
La culture pub d'Alain Chabat.

0.30 Jazz 6.
James Carter.

1.30 La Nuit des chansons d'amour.
Elton John, Spain, Céline Dion, etc.

5.00 Boulevard des clips.

CANAL +

20.35 Beethoven 2. □
Film américain de Rod Daniel (1993). Avec Charles Grodin, Bonnie Hunt, Nicholle Tom.

22.00 Flash d'informations.

22.05 Cinéma : Les Aventures d'Ivan Tchonkine. □
Film franco-italo-russo-tchéco-britannique de Jiri Menzel (1994). Avec Guennady Nazarov, Zoya Buryak.

23.55 La Famille. ■ ■
Film franco-italien d'Ettore Scola (1986, v.o.). Avec Vittorio Gassman, Emmanuele Lemaro, Stefania Sandrelli.

1.58 Pin-up.

2.00 Il était une fois le Bronx. ■
Film américain de Robert De Niro (1993, ♦, 116 min). Avec Robert De Niro, Chazz Palminteri, Lillo Brancato.

ARTE

20.45 Cinéma : La Vie privée de Sherlock Holmes. ■ ■ ■
Film américain de Billy Wilder (1970). Avec Robert Stephens.

22.45 Téléfilm : L'Art de se mouvoir.
De Peter Dop, avec Pierre Bokma, Aat Ceelen (v.o.).
La nuit venue, deux frères prennent en filature des individus afin de découvrir la vie qui se cache derrière les apparences.

0.10 Court-circuit : courts métrages.
Body Beautiful, de Joanna Quinn (1990, 14 min) ; La Top Truie, d'Angela Holtschmidt (1994, 6 min) ; The Biz, de Darren Walsh (1993, 8 min) ; Happy Funeral, de Steffen Volz et Christian Schulz (1993).

0.50 Cinéma : Marcelino, pain et vin. □
Film espagnol de Ladislao Vajda (1955, N., v.o., 87 min, rediff.).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Thalassa. Rediff. de France 3 du 22/12/95. 21.00 Enjeux-Le Point. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Le Mariage de Figaro. □ Film français de Roger Coggio (1989, 165 min).

PLANÈTE 19.45 La Mort en cette jungle. [3/3] L'union fait la force. De James Money-Kyrle. 20.35 US 20 : Chronique d'un hôpital spécial. De Basile Grigoriev et Thibault d'Oiron. 21.25 Chargée de famille. D'Ingrid Gogny. 22.50 Paris dessous. De Françoise Marie. 23.20 Des animaux et des hommes. [11/12] Les Milans, rois de Hongkong. De Richard Brock. 23.50 Les Grandes Merveilles du monde. [2/3] Les Merveilles de la nature. De Chris Valentini. 1.00 Rencontre avec des citoyens remarquables. De Rosine Davidson (30 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Musiques en scènes. Invitée : Barbara Hendricks. 19.35 Stars en stock. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Beetle Juice. ■ ■ Film américain de Tim Burton (1988). Avec Michael Keaton. 22.00 Concert : Shirley Bassey. Enregistré en 1985. 23.25 Paris Dernière (125 min).

CANAL J 18.00 Soirée Cajou Spécial Nouvel An. Invités : Les Sales Gosses ; 18.10, Dodo, le retour (et 20.25) : L'Eléphant ; 18.20, Aventures dans un tableau : Œdipe ; 18.25, Série : Anna et le roi (et 20.30) ; 19.00, Regarde le monde ; 19.30, Série, La Rédac : Les Gros Titres ; 19.55, Au revoir. 20.00 Série : Sans famille (25 min).

CANAL JIMMY 21.00 The Muppet Show. Invité : Doug Henning. 21.25 Série : New York Police Blues. Episode n° 29. 22.15 Chronique de la combine. 22.20 Pink Floyd, the Wall. ■ Film américain d'Alan Parker (1982). Avec Bob Geldof. 23.55 Hail ! Hail ! Rock'n Roll (120 min).

SÉRIE CLUB 19.05 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.00). L'Invasion des Terriens. 19.55 Série : Corsaires et flibustiers Nicolas. 20.20 Série : Holmes et Yoyo. Pilote. 20.45 Série : Sam Cade (et 23.50). Maison isolée. 21.40 Série : The Sweeney (et 0.40). Ringer. 22.30 Série : Alfred Hitchcock présente. L'Homme du Sud (30 min).

MCM 19.00 NBA Action (et 0.00). 19.25 Mangazone (et 0.55). 19.30 Zoom zoom (et 0.30, 1.00). Spécial Jour de l'An. 21.00 Passengers. 22.00 MCM Mag. Spécial société 1995. 23.00 Concert : Night of the Proms 1995. Enregistré au Zénith de Lille (60 min).

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 Concert : Live Unplugged. 22.00 Feuilleton : The Real World London. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 Reggae Soundsystem. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 19.00 Boxe. Résumé. 20.00 Speedworld. 21.30 Rallye. En différé. Grenade-Dakar 96. 3e étape : Oujda-Er Rachidia (328 km). 22.00 Catch. Résumé. 23.00 Eurogoals. 0.00 Saut à skis. Résumé. Tournoi des Quatre Tremplins. 2e manche, à Garmisch-Partenkirchen (Allemagne). 1.00 Rallye. Résumé. Grenade-Dakar 96 (30 min).

CINÉ CINÉFIL 19.00 Ses trois amoureux. ■ Film américain de Garson Kanin (1941, N., v.o.). Avec Ginger Rogers. 20.30 Virgile. ■ Film français de Carlo Rim (1953, N.). Avec Yves Robert. 21.55 Confession d'un cadavre. ■ ■ Film britannique de Seth Holt (1965, N., v.o.). Avec Bette Davis. 23.30 La Symphonie fantastique. ■ Film français de Christian-Jaque (1941, N. 95 min).

CINÉ CINÉMAS 19.00 Amazon. ■ Film finlandais de Mika Kaurismaki (1990, v.o.). Avec Kari Vaananen. 20.30 Le Jumeau. ■ Film français d'Yves Robert (1984). Avec Pierre Richard. 22.15 Hombre. ■ Film américain de Martin Ritt (1966, v.o.). Avec Paul Newman. 0.05 Barbe-Bleue. ■ Film franco-allemand d'Edward Dmytryk (1972, 115 min). Avec Richard Burton.

RADIO

FRANCE-CULTURE
20.00 Musique : Frères Jacques. La fête continue... 22.40 Accès direct. Clément Rosset (Le Choix des mots). 0.05 Du jour au lendemain. Jean Leymarie (Braque, les ateliers). 0.50 Musique : Coda. Art Ensemble of Chicago. 1. De Chicago à Paris. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Donné le 24 septembre 1995 à l'abbatiale d'Ambronay, par le Chœur et l'Orchestre Les Arts Florissants, dir. William Christie : Il Sant'Alessio, drame musical (Histoire sacrée), de Landi, livret de Giulio Rospigliosi. Cécile Eloir (Roma et Madre), Nicolas Rivenq (Eufemiano), Christopher Josey (Adrasto), Patricia Petitbon (Sant'Alessio), Mhairi Lawson (Curzio). 23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Glinka, Cui. 0.00 La Rose des vents. Concert donné le 27 mai au Festival Musiques métisses d'Angoulême. Guinée : Wota (percussions). 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Les Fils de Bach. Sinfonia de la cantate Dies ist der Tag, de WF Bach, par le Concerto Köln ; Sonate, de JCF Bach. Anner Bylsma, violoncelle, Bob van Asperen, orgue ; Les Israélites dans le désert, extrait, de CPE Bach, par le Corona et Capella Coloniensis, dir. William Christie. Lena Lootens et Barbara Schlick, soprano, Stephen Varcoe, basse ; Adagio et Fugue d'après WF Bach, de Mozart, par l'Archibudelli ; Symphonie, de JCF Bach, par le Concerto Köln ; Œuvres de JC Bach : Quintette n° 6, par The English Concert ; Ouverture Artaserse, par The Hanover Band ; Concerto pour clavecin Wq. 38, de CPE Bach, par les Amis de Philippe, dir. Ludger Rémy. Ludger Rémy, clavecin ; Quatuor n° 6, de Haydn, par le Quatuor Mosaïques. 22.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Schubert : Symphonie n° 9 La Grande, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Wilhelm Furtwängler (enregistré en 1953) ; Impromptus op. 142. Edwin Fischer, piano. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique. ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

MARDI 2 JANVIER

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo, Trafic infos.
13.40 Magazine : Femmes.
13.45 Feuilleton : *Les Feux de l'amour.*
14.25 *Feuilleton : Dallas.*
15.20 Série : Rick Hunter.
16.20 Jeu : Une famille en or.
16.55 Club Dorothée Noël.
17.35 Série : La Philo selon Philippe.
18.05 Série : Les Années fac.
18.30 Série : Le Miracle de l'amour.
19.05 Série : Agence tous risques.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo, Trafic infos.

20.50 Cinéma : A cause d'elle. □
Film français de Jean-Loup Hubert (1993). Avec Antoine Hubert.

22.45 Les Films dans les salles.

22.55 Cinéma : Aldo et Junior. □
Film français de Patrick Schulmann (1984). Avec Aldo Maccione.

0.50 Théâtre : Le Mari, la femme et la mort.
Pièce d'André Roussin.

2.45 Fiction : Les Fables de La Fontaine (et 3.05).
La Cigale et la Fourmi, de Jean Dalric ; La Femme et le Secret, de Bassek Ba Kobio.

2.50 Journal, Météo.

3.10 Programmes de nuit.
TF 1 nuit (et 4.05, 4.40) ; 3.20, Les Aventures du jeune Patrick Pacard [1/6] ; 4.15, Côté Cœur ; 4.50, Musique.

FRANCE 2

12.50 Météo (et 13.35).
12.59 Journal.
13.40 INC.
13.50 Série : Derrick.
14.50 *Série : L'Enquêteur.*
15.45 Tiercé. En direct de Vincennes.
15.50 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.10).
Noël à Vienne.
16.40 Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Quoi de neuf, docteur ?
17.40 Par où t'es rentré... on t'a pas vu sortir. □
Film français de Philippe Clair (1985). Avec Jerry Lewis.
19.15 Bonne nuit, les petits.
19.20 Studio Gabriel (et 1.40).
19.59 Journal, Rallye Grenade-Dakar, Météo.

20.50 ▶ Téléfilm : L'Allée du roi.
[2/2] De Nina Companeez d'après Françoise Chandernagor, avec Dominique Blanc, Didier Sandre.

22.35 Magazine : Ça se discute.
Présenté par Jean-Claude Delarue. Les chanteurs pour enfants sont-ils responsables ?

0.40 Journal, Météo.

0.55 ▶ Programmes de nuit.
Dakar 96 : Le Bivouac.
2.10, Tatort ; 3.35, 24 heures d'infos ; 3.50, Jeu : Pyramide ; 4.15, Jeu : Les Z'amours ; 4.45, 13 néophytes et 2 pros ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

12.35 Journal.
13.05 Divertissement : Je passe à la télé.
13.35 Série : Tous les garçons et les filles de leur âge.
14.40 *Téléfilm : Le Portrait.*
D'Arthur Penn, avec Gregory Peck, Lauren Bacall.
16.10 Série : L'enfant qui venait d'Andromède.
16.35 Dessin animé : Popeye.
16.45 Les Minikeums.
17.50 ▶ Sur la piste du Dakar.
En direct.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Du plus loin de l'oubli, de Patrick Modiano.
18.55 Le 19-20 de l'information.
A 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.40 ▶ Le Journal du Dakar.
En direct. 4e étape : Er-Rachidia-Foum El-Hassan (776 km).
20.50 Jeu : Keno.

20.55 Le Cirque de Moscou.
Présenté par Julien Lepers.

22.25 Météo, Journal.

22.55 Décrochage régional : Couleur pays.
Programme des treize télévisions régionales.

0.25 Paris Plumes.
[5/5] Le Paradis Latin : Viva Paradis.

1.25 Musique Graffiti (20 min).

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.20 Génération oxygène. □
Film français de Georges Trillat (1990). Avec Denis Lautnat.
15.00 Téléfilm : Le Retour à la vie.
De Randall Ziek, avec Cameron Brancroft, Ken Howard.
Sur le conseil de ses parents, un adolescent à problèmes s'engage dans l'armée.
16.35 Variétés : Hit Machine.
17.00 Série : L'Etalon noir.
17.30 Série : Une famille pour deux.
18.00 Série : Agence Acapulco.
19.00 Série : Code Quantum.
Amours croisés.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
Présenté par Olivier Carreras.
20.35 Magazine : E = M 6 junior.
L'Invasion des criquets. Mosquito Control.

20.50 Mary Poppins. ■
Film américain de Robert Stevenson (1964). Avec Julie Andrews.

23.15 Documentaire : Diana face à son destin.
De René-Jean Boyer.

0.20 Série : Le Monstre évadé de l'espace.

1.10 La Nuit des années 80.
Depeche Mode, Simple Minds, The Cure, Kate Bush, Etienne Daho, Madonna, Human League, etc.

CANAL +

EN CLAIR JUSQU'À 13.45

12.30 La Grande Famille.
13.45 Téléfilm : Belle Epoque.
[2/2] De Gavin Millar, avec André Dussollier, Kristin Scott Thomas.
Les aventures mélodramatiques d'un industriel libertin au début du siècle. D'après un scénario écrit pour la télévision par François Truffaut peu de temps avant sa mort.
16.05 Cinéma : Le Journal. □
Film américain de Ron Howard (1994). Avec Michael Keaton, Robert Duvall, Glenn Close.
17.55 Dessin animé. Mot.

EN CLAIR JUSQU'À 20.35

18.20 ▶ Série : Il était une fois...
Le Petit Chaperon rouge. Dessinateur : Jano.
18.40 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Little Buddha. ■ ■
Film franco-britannique de Bernardo Bertolucci (1993). Avec Keanu Reeves, Ying Ruocheng, Chris Isaak.

22.50 Flash d'informations.

22.55 Poetic Justice. □
Film américain de John Singleton (1993, v.o.). Avec Janet Jackson, Tupac Shakur, Regina King.

0.45 Le Triomphe des innocents. □
Film américain de James Glickenhaus (1993). Avec Scott Glenn, Jesse Cameron, Sheila Tousey.

2.25 Documentaire : Les Couleurs du poison.
De Mags Macrae (50 min).
A la découverte d'animaux dont la seule arme, d'attaque ou de défense, est le venin.

LA CINQUIÈME

12.00 Feuilleton : Sam et Sally [3/12].
12.57 Agenda de Noël.
13.00 La Cinquième Rencontre.
Ethnologie.
13.30 *Attention santé.*
Le Daltonisme.
13.35 L'Histoire du cinéma français.
Le désordre et après.
14.35 Documentaire : La Cité interdite.
15.35 Les Yeux de la découverte.
Les Chats.
16.05 Cellulo.
17.00 Les Enfants de John.
17.25 Feuilleton : Les Dames de la côte [7/10]
18.30 Le Monde des animaux.
Une journée particulière : Charlie le campagnol.

ARTE

19.00 Dessin animé : Lucky Luke.
[12/26] Le Colporteur.
19.25 Documentaire : La Reine du marché noir.
19.35 Magazine : Reportage.
Corée du Nord : le dressage d'un peuple, de Hartmut Idzko.
20.00 Documentaire : Baby It's You.
[1/6] Les Débuts, de Leanne Klein et David Hickmann.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45 Documentaire : La Légion étrangère.
De Jacek Blawut.
21.40 Soirée thématique : Pleins feux sur le suspense.
Proposée par Bernard Queysanne.
21.45 Bande-annonce : Plein Feux sur l'assassin.
21.50 Documentaire : Alfred Hitchock.

22.45 Bande-annonce : Les Yeux sans visage.
22.50 Pleins feux sur l'assassin. ■
Film français de Georges Franju (1960, N.). Avec Pierre Brasseur.
0.15 Bande-annonce : Vertigo.
0.20 Documentaire : Thomas Narcejac.
De Bernard Queysanne.
0.45 Bibliographie.
0.55 La Comtesse aux pieds nus. ■ ■ ■
Film américain de Joseph L. Mankiewicz (1954, v.o., 125 min, rediff.).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Documentaire : Contre l'oubli. De William Karel, Jean-Charles Deniau et Philippe Alfonsi. Rediff. de France 2 du 18/12/95. 21.30 Perfecto (25 min). 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Bas les masques. Rediff. de France 2 du 22/11/95. 23.50 Viva. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 19.05 Kanun. De Piro Milkani et Ccza Zyke. 20.00 Tant que le monde sera [5/6] Et il dicta aux eaux. De Suha Arin. 20.35 Vol au-dessus des mers. [3/11] Avenger, vengeance dans le Pacifique. De J.D. Jones. 21.25 Une femme résistante. [1/2] De Jean-Michel Barjol. 22.15 La Mort en cette jungle. [3/3] L'union fait la force. De James Money-Kyrle. 23.05 US 20 : Chronique d'un hôpital spécial. De Basile Grigoriev et Thibault d'Oiron. 23.55 Chargée de famille. D'Ingrid Gogny (85 min).

PARIS PREMIÈRE 19.30 Stars en stock. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Jean-Edern's Club. 21.55 Premières loges. 22.25 Les Nanas. ■ Film français d'Annick Lanoë (1985). Avec Marie-France Pisier. 23.55 Totalement cinéma. 0.25 Concert : Shirley Bassey. Enregistré en 1985 (50 min).

CANAL J 17.25 Comte Mordicus. Dessin animé. 18.00 Soirée Cajou. Spécial Nouvel An. Invitées : Soazic Veillon et Anne Santa Marie, deux élèves de la FEMIS ; 18.05, Rébus ; 18.10, Dodo, le retour : Le Feu ; 18.20, Aventures dans un tableau : Vue imaginaire de la grande galerie du Louvre en ruine ; 18.25, Série : Anna et le roi ; 19.00, Des souris et des Rom ; 19.30, Série : La Rédac. La Photo ; 19.55, Au revoir ; 20.00, Tarmac ; 20.30, Cajou. Invités : Nicolas et Diane Vanier qui ont effectué une expédition de dix mois dans le nord du Canada avec leur fille de vingt mois.

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les monstres nouveaux sont arrivés. 21.25 Série : Palace. 22.20 Chronique bakélite. 22.25 Série : Angela, quinze ans. 23.15 Atlantic Records, un label de légende. De Uri Fruchtman et John T. Davis. 1.00 Série : Bottom. Break (30 min).

SÉRIE CLUB 19.05 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.00). Meurtres au programme. 19.55 Série : Corsaires et flibustiers. 20.20 Série : Holmes et Yoyo. 20.45 Série : University Hospital (et 23.50). 21.30 Le Club. 21.40 Série : The Sweeney (et 0.40). 22.30 Alfred Hitchcock présente. Pan, tu es mort (30 min).

MCM 19.00 Passion cinéma (et 0.00). 19.25 Mangazone (et 23.25, 0.55). 19.30 Zoom zoom (et 0.30, 1.00). 21.00 MCM Classic. 21.30 MCM Rock Legends. 22.25 MCM Home Vidéo. 22.30 NBA Action. 23.00 MCM Mag. 23.30 Blah-Blah Groove. Spike Lee (60 min).

MTV 19.30 MTV Sports. 20.00 Greatest Hits. 21.00 The Worst of Most Wanted. 21.30 Guide to Alternative Music. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 Feuilleton : The Real World London. 0.00 The End ? (90 min).

EUROSPORT 20.00 Patinage artistique. Résumé. Gala exhibition, à Oberstdorf (Allemagne). 21.30 Rallye. En différé. Grenade-Dakar 96. 4e étape : Er Rachidia-Foum El Hassan (540 km). 22.00 Tennis. Résumé. Tournoi exhibition : 10e AB Tennis Cup. Yannick Noah (Fr.)-Boris Becker (All), à Aschaffenbourg (Allemagne). 23.00 ATP Tour Magazine. 0.00 Atlanta J-200. 1.00 Rallye. Résumé. Grenade-Dakar 96 (30 min).

CINÉ CINÉFIL 19.00 Adieu jeunesse. ■ Film américain de Henry King (1941, N., v.o.). 20.30 Cette vieille canaille. ■ Film français d'Anatole Litvak (1933, N.). Avec Harry Baur. 22.00 Born Reckless. ■ Film américain de Howard W. Koch (1959, N., v.o.). 23.25 J'accuse. ■ ■ Film français d'Abel Gance (1937, N., 115 min). Avec Victor Francen.

CINÉ CINÉMAS *19.00 Automne, octobre à Alger.* ■ Film algérien de Malik Lakhdar-Hamina (1993). 20.30 Juste avant l'orage. □ Film franco-suisse de Bruno Herbulot (1992). 22.00 Homicide. ■ ■ Film américain de David Mamet (1991, v.o.). Avec Joe Mantegna. 23.40 Evil Dead. ■ Film américain de Sam Raimi (1982, 90 min). Avec Bruce Campbell.

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Le violon populaire. 1. Un continent oublié. 20.30 Archipel science. La biologie dans le boudoir. 21.32 L'Histoire en direct. Médecins sans frontières (1). Avec les témoignages de Bernard Kouchner, Xavier Emmanuelli, Philippe Bernier, Max Récamier, Claude Malhuret. 22.40 Nuits magnétiques. Les épaves. 0.05 Du jour au lendemain. Jean-Benoît Puech (Toute ressemblance). 0.50 Musique : Coda. Art Ensemble of Chicago. 2. L'héritage de la Great Black Music : Gospel, Blues ou Reggae. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Alice est revenue : Lewis Carroll, maître d'école buissonnière (3) ; 3.35, Semaine Henry James : la rotation savante des aspects ; 4.00, Accès direct autour de Georges Bataille ; 5.19, La Petite Fabrique du bonheur ; 6.11, Le Gai Savoir de Rémy Lestienne.

FRANCE-MUSIQUE *20.00 Concert. Festival d'Art Sacré.* Donné le 5 décembre en l'église Saint-Eustache à Paris, par l'Ensemble vocal Michel-Piquemal, l'Ensemble orchestral de Paris, dir. Jean-Jacques Kantorow : Concerto pour orgue et orchestre (création mondiale), d'Escaich ; Oratorio de Noël (extraits), de Bach. 22.00 Soliste. Yuri Bashmet, alto : Arrangement pour cordes du quatuor à cordes n° 11 Quartetto serioso de Beethoven, de Mahler, par les Solistes de Moscou, dir. Yuri Bashmet. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Henze, Kurtag, Cavro. 23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Medtner. 0.00 La Guitare dans tous ses états. Œuvres de Di Meola (Espagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis) ; Tarrega (Paraguay) ; Fays (France) ; Giuliani (Italie). 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 7 novembre 1995 au Théâtre des Champs-Elysées, par l'Orchestre du Festival de Budapest, dir. Ivan Fischer. Zoltan Kocsis, piano : Esquisses hongroises / Concerto n° 2 pour piano / Le Prince de bois, de Bartók. 22.30 Les Soirées... (Suite). Toccata, de Scarlatti. Rinaldo Alessandrini, clavecin ; The Libertine, de Purcell, par The Academy of Ancient Music, dir. Christopher Hogwood. Judith Nelson, soprano, James Bowman, contre-ténor, David Thomas, basse ; L'Offrande musicale BWV 1079, de Bach. B. Kuijken, flûte, S. Kuijken, violon, W. Kuijken, viole de gambe, Robert Kohnen, clavier. 0.00 Les nuits de Radio-Classique.

Le Monde

MARDI 2 JANVIER 1996

Les chars américains sont arrivés en Bosnie

Des Musulmans ont pu aller librement à Gorazde

ALORS QUE SARAJEVO célébrait son premier réveillon de paix depuis quatre ans, la force de l'OTAN chargée de maintenir la paix en Bosnie, l'IFOR, a poursuivi son déploiement sur toutes les lignes de front. Les premiers chards lourds américains étaient ainsi arrivés, dimanche après-midi 31 décembre 1995, en Bosnie après une semaine de lutte contre le froid, la neige et surtout les flots tumultueux de la Save, qui marque la frontière avec la Croatie. Les hommes du Génie de l'armée américaine venaient d'achever la mise en place d'un pont flottant de 373 mètres.

Ce pont relie, sur la Save, la localité croate de Zupanja et, en Bosnie, l'agglomération d'Orasje. Il va permettre au gros du contingent américain de l'IFOR – au total plus de vingt mille hommes – de prendre ses quartiers dans le nord-est de la Bosnie, et notamment dans la ville de Tuzla.

Dimanche, les premiers éléments à franchir la Save furent une dizaine de gros Abrams M1, des chars de 60 tonnes, de la 1re division blindée de l'armée américaine. Le général Pat O'Neal, commandant les opérations sur les rives, inondées, de la Save, a commenté : *« C'est un grand jour pour l'armée américaine, un grand jour pour l'Amérique et pour le peuple de Bosnie. »* Il a estimé qu'il faudrait entre un mois et un mois et demi pour que les soldats américains de l'IFOR s'installent sur le secteur qu'il leur revient de protéger dans le nord-est du pays. Le même jour dans le sud de la Bosnie, des officiers français de l'IFOR ont rouvert, officiellement, l'aéroport de Mostar, fermé depuis plus de trois ans. Un avion cargo Hercules C-130 y a déposé dans la matinée le général Bernard Janvier, le numéro deux de l'IFOR, et le général Robert Rideau, commandant de la division en charge du sud-est de la Bosnie, le secteur du pays placé sous commandement français (qui comprendra aussi des détachements espagnol et italien). C'est l'armée française qui a remis en marche l'aéroport de Mostar. Divisée entre Musulmans et Croates, depuis les combats qui les opposèrent en 1993, la ville doit servir de centre logistique à la division du général Rideau, dont le quartier général est à Sarajevo.

La journée de samedi avait connu une autre « première », de bonne augure pour la paix, avec un test réussi pour la liberté de mouvement dans une zone serbe de Bosnie : pour la première fois depuis près de quatre ans, un groupe de soixante-dix Musulmans a pu se rendre à Gorazde, cette enclave musulmane de l'est du pays. Encouragé par l'IFOR, le groupe a transité sans problème par des territoires sous contrôle des sécessionnistes serbes.

Ceux-ci venaient pourtant d'enregistrer une fin de non-recevoir à leur demande de voir retarder de quelques mois le passage sous contrôle du gouvernement bosniaque des quartiers serbes de Sarajevo. Dans une lettre, le patron de l'IFOR, l'amiral américain Leighton Smith, leur confirme que *« le transfert se produira comme prévu »*, début février. – *(AFP.)*

La difficile reconversion du complexe militaro-industriel en Russie

Privées de commandes militaires, les usines doivent fabriquer des produits de consommation courante

NIJNI NOVGOROD
de notre envoyé spécial

Plusieurs années plus tard, Oleg Karpov en rit encore. Son entreprise construit des petits moulins rudimentaires à moudre le blé des paysans privés ! *« Je ris car nous sommes des scientifiques, orientés vers la haute technologie »*, explique le directeur adjoint de l'usine Nitel. Au bon vieux temps du soviétisme, l'établissement s'appelait tout simplement « Lénine ». C'était l'une des nombreuses usines du complexe militaro-industriel, qui comme beaucoup avait aussi ses productions civiles, ici les téléviseurs Tchaïka. Mais elle fabriquait essentiellement (60 %) des radars militaires pour dépister les intrus qui étaient « vendus » dans cinquante-cinq pays « amis ». *« Notre dernier modèle détecte même le nouvel avion furtif américain »*, assure fièrement M. Karpov.

Aujourd'hui l'usine Lénine est devenue une société par actions, dont le capital a été racheté « de l'intérieur » par ses employés ou acquis contre les coupons distribués dans le cadre du programme gouvernemental de privatisation. Elle a été rebaptisée Nitel, comme « Nijni Novgorod » et « télévision ». Et elle fabrique plus de cent produits différents de consommation : des téléviseurs, des téléphones à touches, des meubles, des fenêtres, des petites machines à bois, des rangements à chaussures, des antennes de télévision, des magnétoscopes, des cafetières électriques, des systèmes de vidéosurveillance, etc. La production militaire ne représente plus que 10 % de son activité. Une partie de la production de radars a été réorientée vers la mise au point de stations de détection pour les bateaux de navigation fluviale. La reconversion a été rapide. *« C'est très simple : on prend la fonderie qui fabriquait les antennes des radars et elle fond les moulins à blé. On prend la division plastique et on lui fait faire des cafetières. On prend la division électronique-radars et on la reconvertit dans le magnétoscope »*, explique Oleg Karpov.

> « On prend la division plastique et on lui fait faire des cafetières. On prend la division électronique-radars et on la reconvertit dans le magnétoscope »

Simple mais parfois douloureux et pas toujours très rentable. Les effectifs ont été réduits de près d'un tiers en trois ans, passant de 12 500 employés à 9 500. Les salaires dans l'usine sont catastrophiquement bas : 237 000 roubles en moyenne (environ 250 francs), soit à peine plus de la moitié du salaire moyen national. Et c'est toujours la fabrication de radars qui reste le plus rentable, même si les commandes du ministère russe de la défense sont très aléatoires, même si elles sont toujours réduites. Les télévisions, modernisées grâce à l'achat en Allemagne de machines à fabriquer des coques en plastique qui remplacent les caisses en bois, font du bénéfice.

Mais leur production est soumise à la livraison de tubes cathodiques. Et c'est ici la catastrophe. L'usine qui fournissait Nitel se trouve aujourd'hui « à l'étranger », en Lituanie. L'importation des tubes coûte très cher en droits de douane. L'une des usines productrices en Russie a été rachetée par Thomson ; l'autre a vu sa production s'écrouler complètement. *« Ils n'ont pas assez de sable pour produire, le coût du transport a beaucoup trop augmenté pour eux »*, explique Oleg Karpov. *« Tout est embrouillé en Russie »*, soupire-t-il. Bilan : la production des nouvelles télévisions Nitel, concurrentielles, modernes et pas cher (environ 1 100 francs), a presque été divisée par trois en un an, passant de 300 000 unités en 1994 à 70 000 ou 80 000 en 1995.

Le PDG de Nitel, Alexandre Batiriev, dresse un amer constat qui sonne comme un réquisitoire : *« Aujourd'hui en Russie,* dit-il, *il n'est pas rentable de produire. L'encadrement du rouble rend les exportations déficitaires. La monnaie est stabilisée mais l'anarchie règne dans les prix intérieurs. L'Etat nous saigne avec les impôts qui pénalisent la production au lieu de la stimuler. La législation est en retard sur la réalité. Elle ne garantit pas le respect des règles du jeu économique. Il n'y pas de code fiscal. »* En multipliant les impôts, poursuit-il, *« l'Etat est en train de scier la branche sur laquelle il est assis »*. Et M. Batiriev de conclure : *« Un des malheurs de la Russie, hier et aujourd'hui, c'est l'incompétence des gens au pouvoir. »*

Pourtant Nitel a eu de la chance. D'abord parce qu'elle est l'une de dernières usines de la région à trouver preneur pour sa production militaire. Ensuite, parce qu'elle assurait une production finale et a donc pu facilement se reconvertir. *« Les usines qui fabriquaient des produits intermédiaires pour l'armement sont, pour la plupart, fermées »*, dit M. Karpov.

Nitel a survécu, seule, presque sans investisseurs étrangers. *« Nous avons vu beaucoup de délégations, de visiteurs »*, mais rien n'a abouti, à part une production de magnétoscopes sous licence avec Sharp (qui doit déboucher sur une production propre par transfert de technologie). Pourtant, assure M. Karpov, *« nous sommes prêts à assembler n'importe quelle télévision étrangère »*. Il sait que les capitalistes étrangers ont peur : *« Nos lois changent tous les mois, il n'y a pas de sécurité pour leurs investissements »*, dit-il.

Même si les entreprises russes, l'ex-usine Lénine en tête, veulent aujourd'hui se tenir à l'écart de la politique, il se lit en filigrane un verdict : la politique économique du pouvoir, trop imprévisible, doit changer.

Jean-Baptiste Naudet

Baisse des cotisations sociales en Alsace et en Moselle

STRASBOURG
de notre correspondant

A compter du lundi 1er janvier, pour cause de « Sécu » excédentaire, les cotisations salariales baissent... en Alsace et en Moselle. Pendant le conflit social, les salariés du « grand Est » étaient plutôt restés en retrait : cet aspect de la singularité régionale contribue, sans doute, à expliquer leur moindre mobilisation. Les cotisations de Sécurité sociale des salariés alsaciens et mosellans ne baisseront que de 0,2 point, soit 14 francs sur un salaire de 7 000 francs.

Mais, pour être presque symbolique, cette baisse n'en est pas moins marquante, à contre-courant de l'évolution du reste de l'Hexagone. Il s'agit d'une diminution – de 2,15 % à 1,95 % – de la « surcotisation » du régime local d'assurance-maladie. La décision a été prise à Strasbourg, par la toute nouvelle instance locale de gestion de ce régime spécifique appelé le MA *bis*. Hérité des assurances sociales de l'Allemagne de Bismarck, il fonctionne comme une mutuelle complémentaire obligatoire. Tous les salariés d'Alsace et de Moselle y cotisent, en sus du régime général. En contrepartie, ils sont remboursés à 90 % sur la médecine et la pharmacie et à 100 % sur l'hospitalisation, y compris le forfait hospitalier.

Au printemps 1995, après de longues tractations, le gouvernement Balladur avait accordé à une instance de gestion régionale le droit de moduler les cotisations du MA *bis* à l'intérieur d'une fourchette. Cet organisme décentralisé a vite profité de cette liberté : devant l'excédent de 1995 (350 millions de francs), il a choisi d'en partager les fruits. Même avec un forfait hospitalier à 70 francs et cette baisse de cotisation, les prévisions pour 1996 tablent encore sur 130 millions de francs d'excédent.

Cette bonne nouvelle ne peut que conforter les Alsaciens dans la haute idée qu'ils ont de leur droit local, qui touche aussi les cultes, la chasse, l'artisanat, le foncier, les associations ou la faillite civile des particuliers. Un sondage, effectué en juin 1995 auprès de 406 personnes par Iserco-consultants pour l'Institut du droit local d'Alsace-Moselle et rendu public le 1er décembre 1995 à l'occasion du dixième anniversaire de cet institut, montre que 84 % d'entre eux sont favorables à ce droit alsacien-mosellan. L'aspect le mieux connu des intéressés n'est pourtant pas le régime local d'assurance-maladie, mais les deux jours fériés supplémentaires qu'ils savourent, le Vendredi saint et le 26 décembre.

Jacques Fortier

Les principales hausses des prix en janvier

AU 1er JANVIER, UNE SÉRIE DE HAUSSES DES PRIX entrent en vigueur. La redevance télévision passe de 670 à 700 francs pour les postes couleur et de 430 à 449 francs pour les postes noir et blanc. Le prix de la course de taxi est majoré de 3,1 %. Cette hausse se répartit entre la prise en charge, l'indemnité kilométrique et l'heure d'attente ou marche lente.

Par ailleurs, les taxes sur les carburants augmenteront de 15,7 centimes TTC au litre le 8 janvier. Le prix du tabac subira une hausse de 4 % en moyenne à la même date. Cette révision, à fiscalité inchangée, bénéficiera à l'Etat, aux distributeurs et aux fabricants de cigarettes. Certaines marques annoncent que leurs prix resteront inchangés. Le tarif de l'abonnement à France Télécom pourrait également être réévalué. Mais le coût des communications internationales baissera de 9 % à la mi-janvier et celui des communications interurbaines devrait diminuer de 5 à 10 %. Globalement, France Télécom baissera ses tarifs de 5 % par rapport à l'indice des prix à la consommation hors tabac en 1996. Enfin, la SNCF annoncera vraisemblablement sa hausse annuelle d'ici à la fin janvier. Celle ci devrait être *« modérée »*, selon son ancien PDG, Jean Bergougnoux.

Face aux assassinats, l'Eglise de Corse en appelle à la « culture de la vie »

AJACCIO
de notre correspondant

Un nouveau militant nationaliste corse est tombé sous les balles (*lire ci-dessous*), dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, au moment même où, en cette période marquée par des fêtes chrétiennes, l'Eglise de l'île, sous la direction de son évêque, Mgr André Lacrampe, multiplie les initiatives en faveur de la paix.

Mgr Lacrampe est le quinzième évêque de Corse depuis que le Concordat, en 1801, a *« éteint à perpétuité »* cinq des six évêchés que l'île comptait depuis un millénaire. Ce montagnard venu des Pyrénées apporter la bonne parole sera probablement l'évêque de l'an 2000. La Corse n'aura plus alors qu'une soixantaine de prêtres, dont vingt-cinq âgés de soixante à soixante-quinze ans, alors qu'elle en comptait cent quatre-vingts en 1975, et cinq cents en 1900.

Pourtant, près de 100 % des enfants reçoivent le baptême, autant de défunts les obsèques catholiques. Enfin, la même proportion de mariés s'unissent à l'église. Ce qui fait dire à l'abbé François Casta, historien de l'Eglise en Corse, que l'île compte presque autant de catholiques que d'habitants. La situation à laquelle est confronté Mgr Lacrampe, évêque depuis 1994, est donc paradoxale : ce peuple, profondément chrétien dans ses profondeurs, n'a plus que fort peu de curés, ne va pas en nombre à la messe dominicale (la fréquentation y est estimée à 7 ou 8 %) mais possède cinq cents églises ou chapelles restaurées, ou maintenues en bon état, et manque rarement les grandes manifestations religieuses qui marquent l'année corse.

Parallèlement à sa mission d'adaptation et de rénovation de la pratique religieuse, l'évêque s'est largement investi dans la mission qui avait été aussi celle de ses deux prédécesseurs, Mgr Jean-Charles Thomas et Mgr Sauveur Casanova. Mgr Lacrampe entend bien que l'Eglise soit au rendez-vous de la paix. Il veut y associer l'ensemble de la population avec plusieurs initiatives : quatre rencontres pour la paix qui viennent d'avoir lieu à Ajaccio, Bastia, Sartène et Corbara ; un concours pour les enfants du primaire sur le thème : « Dessine la paix » ; le message épiscopal de Noël évoquant les conditions de la paix ; la célébration du *Ringraziamento* (remerciement), le 31 décembre 1995, qui est traditionnellement demande de pardon et action de grâces, à partir d'« une proposition liturgique à l'ensemble des communautés chrétiennes du diocèse » ; des rencontres œcuméniques à Ajaccio et à Bastia prévues les 19 et 20 janvier ; et enfin, le 23 mars, un colloque à l'université de Corte consacré à une « réflexion éthique sur la société corse ».

« Dans l'Histoire, constate Mgr Lacrampe, *l'Eglise en Corse a assuré un rôle de suppléance. Elle aura toujours à rappeler un certain nombre de valeurs, à en appeler à la culture de la vie et non de la mort et à toujours réveiller l'espérance. Si l'Eglise est appelée à offrir un espace de dialogue, de négociation, il y a des conditions et des préalables, notamment celui de voir les armes et les explosifs remisés au vestiaire. »*

Le 3 décembre 1995, Mgr Lacrampe conduisait à Rome, lors de la canonisation d'Eugène de Mazenot, fondateur des oblats de Marie Immaculée, un pèlerinage de cent cinquante Corses. Le pape avait accordé un entretien à l'évêque de Corse et l'avait encouragé *« vivement »* dans sa *« démarche de paix et de réconciliation »*, en soulignant que *« l'île de Beauté doit surmonter les divisions, qui sont sources de souffrance »*.

Paul Silvani

Un nouveau militant nationaliste tué

Cible de plusieurs tueurs, Gilbert Rossi, trente-quatre ans, agent de sécurité et membre de A Cuncolta naziunalista, vitrine légale du FLNC-canal historique, a été tué de plusieurs balles de revolver, lundi 1er janvier vers 2 heures, au moment où il sortait du bar L'Appel du large, situé sur le port de plaisance de l'Amirauté, à Ajaccio (Corse-du-Sud). Six nationalistes membres de A *Cuncolta* et *cinq du MPA*, proches du FLNC-canal habituel, ont été assassinés en 1995, mais le dernier meurtre remontait au 28 octobre et des négociations de paix semblaient en cours. Par ailleurs, quatre attentats ont été commis à Ajaccio et un à Porto-Vecchio depuis jeudi. Plusieurs de ces attentats visaient des membres de A Cuncolta.

Les marchés financiers fermés le 1er janvier

■ **LES MARCHÉS FINANCIERS** étaient quasiment tous fermés lundi 1er janvier. Les Bourses de Zurich, Bruxelles, Francfort, Paris, Londres, *Amsterdam, Madrid, New York, Hongkong, Tokyo et Singapour faisaient* relâche. La fête continuera mardi pour Tokyo et Zurich, et elle se prolongera mercredi pour Tokyo, à l'occasion de la « Semaine d'or ».

Tirage du *Monde* daté dimanche 31 décembre 1995-lundi 1er janvier 1996 : 495 816 exemplaires 3

Les traminots de Marseille en grève veulent négocier avec M. Gaudin

LES MARSEILLAIS ONT COMMENCÉ 1996 sans transports en commun. Les négociations entre les traminots de la Régie des transports marseillais (RTM) et la municipalité, qui avaient repris samedi 30 décembre 1995, après leur interruption brutale vendredi, ont de nouveau été suspendues sans aboutir à un accord. Au vingt-cinquième jour de conflit, les grévistes, *« plus déterminés que jamais »*, ont réveillonné avec leurs familles dans les quatre dépôts.

Dans la matinée, les traminots avaient décidé, à l'unanimité, de reconduire leur mouvement jusqu'à mardi 2 janvier, jour de la comparution en justice d'une trentaine d'entre eux pour entrave à la liberté du travail. Leurs représentants syndicaux (CGT, CFDT, FO, CSL, SUP) avaient souhaité rencontrer personnellement le maire, Jean-Claude Gaudin (UDF-PR). A défaut d'être reçus, ils ont remis au médiateur, Henri Loisel, une lettre ouverte demandant *« une négociation directe au plus haut niveau avec le ministre maire »*. Depuis le début du conflit, les grévistes réclament des augmentations de salaires et l'abolition d'un double statut défavorable aux quelque 300 agents embauchés depuis septembre 1993 (sur un total de 2 700 salariés).

DÉPÊCHES

■ **NOUVEL AN : environ quatre cent mille personnes**, selon les indications de la police, se sont retrouvées dimanche à minuit sur les Champs-Elysées (qui avaient été, à cette occasion, interdits aux véhicules pour la troisième année consécutive) afin de célébrer la nouvelle année. Sur la rive gauche, plusieurs milliers de personnes avaient envahi la place Saint-Michel. – *(AFP.)*

■ **PRESSE : les quotidiens** *Le Progrès de Lyon* et *Lyon-Matin*, dépendant tous deux du groupe Hersant, ainsi que *Sud-Ouest* augmentent leurs prix de 20 centimes à partir du 1er janvier (30 centimes pour l'édition dominicale). Les quotidiens lyonnais étaient vendus jusqu'à cette date 4,70 francs en semaine et 7 francs le dimanche, avec le supplément télévision. Ces prix n'avaient pas changé depuis janvier 1994. *Sud-Ouest* coûte désormais 4,50 francs au lieu de 4,30 francs. Les directions de ces journaux ont justifié cette augmentation par *« la hausse vertigineuse du prix du papier »*, le *« ralentissement de l'activité économique »* et la *« stagnation des recettes publicitaires »*.

